



PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

RAPPORT FINAL

Présenté par Éco-corridors laurentiens à la Ville de Saint-Sauveur

TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures	iv
Liste des tableaux	v
Présentation des organismes	vi
1. INTRODUCTION	1
1.1. Standards ouverts.....	1
1.2. Mise en contexte	2
1.3. Équipe de projet	2
2. PORTRAIT DU TERRITOIRE	5
2.1. Portée du plan de conservation	5
2.2. Description administrative	5
2.3. Présence autochtone.....	5
2.4. Zones de végétation et domaines bioclimatiques.....	5
2.5. Géologie.....	6
2.6. Démographie	7
2.7. Tenure des terres	7
2.8. Occupation du sol et affectations du territoire.....	8
2.9. Milieux naturels.....	12
2.10. Éléments d'intérêt écologique	19
2.11. Aires protégées et autres mesures de conservation.....	22
2.12. Éléments d'intérêt socioéconomique	23
3. CONCEVOIR	26
3.1. Vision.....	26
3.2. Cibles de conservation.....	26
3.3. Cibles de bien-être humain	32

TABLE DES MATIÈRES

3.4.	Évaluation des pressions	34
3.5.	Analyse de la situation.....	39
4.	PLANIFIER	49
4.1.	Buts de conservation	49
4.2.	Chaînes de résultats	52
4.3.	Stratégies.....	65
4.4.	Objectifs.....	67
4.5.	Plan d'action	69
5.	Conclusion	76
	Références	77
	Lexique	81
	Annexe 1 - Système d'évaluation des pressions directes	95
	Annexe 2 – Rapport méthodologique de l'analyse de connectivité écologique locale	96
	Annexe 3 – Rapport méthodologique de l'analyse multicritères de priorisation des milieux naturels	97
	Annexe 4 – Rapport méthodologique de l'analyse de vulnérabilité	98

Liste des figures

Figure 1. Cycle de gestion de projet des Standards ouverts pour la pratique de la conservation (tiré de CMP, 2020)	1
Figure 2. Géologie du territoire	6
Figure 3. Tenure des terres sur le territoire	8
Figure 4. Affectations du territoire selon le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC	9
Figure 5. Utilisation du territoire	10
Figure 6. Zonage en vigueur sur le territoire tel que défini dans le règlement de zonage et le plan d'urbanisme.....	11
Figure 7: Peuplements forestiers situés sur le territoire	13
Figure 8: Forêts d'intérieur sur le territoire.....	14
Figure 12: Milieux humides présents sur le territoire	15
Figure 10: Milieux aquatiques présents sur le territoire	17
Figure 11: Exposition aux aléas d'inondation et zones inondables identifiées sur le territoire	18
Figure 12: Milieux ouverts situés sur le territoire	19
Figure 13. Habitats fauniques et floristiques désignés et occurrences d'espèces fauniques et floristiques en situation précaire sur le territoire	20
Figure 14. Réseau écologique régional identifié par Éco-corridors laurentiens.....	21
Figure 15. Réseau écologique local	22
Figure 16. Aires protégées situées sur le territoire	23
Figure 17. Éléments d'attractivité du territoire.....	25
Figure 18: Schéma conceptuel représentant les cibles de conservation et les pressions associées.....	35
Figure 19: Étalement urbain	39
Figure 20: Pollution lumineuse.....	41
Figure 21: Îlots de chaleur	42
Figure 22: Aménagement des forêts privées.....	43
Figure 23: Aménagement des zones habitées.....	44
Figure 24: Érosion et eutrophisation	45
Figure 25: Espèces exotiques envahissantes	46
Figure 26: Approvisionnement en eau	46
Figure 27: Sentiers récréatifs en terrains privés et accès à la nature.....	47
Figure 28: Conservation des milieux naturels	48
Figure 29: Exemple de conversion d'un modèle contextuel en chaîne de résultats illustrant la théorie du changement (Conservation Measures Partnership (CMP), 2020)	52
Figure 30: Étalement urbain	53

Figure 31: Pollution lumineuse	54
Figure 32: Stationnements	55
Figure 33: Coupes d'arbres en terrains privés	56
Figure 34: Infrastructures vertes	57
Figure 35: Aménagements forestiers fonctionnels	58
Figure 36: Aménagements paysagers durables.....	59
Figure 37: Érosion et eutrophisation	60
Figure 38: Espèces exotiques envahissantes	61
Figure 39: Approvisionnement en eau	62
Figure 40: Accès à la nature.....	63
Figure 41: Conservation des milieux naturels	64

Liste des tableaux

Tableau 1. Équipe de projet.....	3
Tableau 2: Sommaire des cibles de conservation du projet.....	27
Tableau 3: Définition des classes de viabilités des cibles	27
Tableau 4: Évaluation de la viabilité des milieux forestiers.....	27
Tableau 5: Évaluation de la viabilité des milieux humides	28
Tableau 6: Évaluation de la viabilité des milieux aquatiques et riverains	29
Tableau 7: Évaluation de la viabilité des forêts urbaines	30
Tableau 8: Évaluation de la viabilité des milieux ouverts.....	31
Tableau 9: Évaluation de la viabilité de l'accès à la nature	32
Tableau 10: Évaluation de la viabilité de l'approvisionnement en eau potable.....	33
Tableau 11: Évaluation de la viabilité de la santé et bien-être de la population	33
Tableau 12: Grille d'évaluation des pressions	36
Tableau 13: Buts de conservation	49
Tableau 14: Stratégies et objectifs	67
Tableau 15. Système d'évaluation de la priorité des actions	69
Tableau 16: Plan d'action	69

Présentation des organismes

Réalisé par: Éco-corridors laurentiens (ÉCL)

Éco-corridors laurentiens (ÉCL) est un organisme de bienfaisance qui met en œuvre une stratégie de conservation des milieux naturels et de protection des corridors écologiques dans les Laurentides, en étroite collaboration avec les organismes, les institutions et les citoyens. Sa vision est de relier le parc national d'Oka au parc national du Mont-Tremblant par un réseau d'éco-corridors et de noyaux écologiques. Depuis maintenant 10 ans, ÉCL soutient les membres et acteurs régionaux dans leurs activités de conservation et favorise l'éclosion d'organismes et d'initiatives de conservation grâce aux efforts des membres de son conseil d'administration, de son personnel et de ses bénévoles.

Mandaté par: Ville de Saint-Sauveur



Ville de
Saint-Sauveur

1. INTRODUCTION

1.1. Standards ouverts

Ce plan de conservation a été élaboré à partir de la méthodologie des [Standards ouverts pour la pratique de la conservation](#). Les *Standards ouverts* sont un outil de planification développé par *Conservation Measures Partnership* (Conservation Measures Partnership (CMP), 2020). Ces standards identifient des étapes précises à suivre pour mettre en œuvre avec succès les projets de conservation. Ils permettent d’avoir un langage commun entre les organismes et améliorent l’efficacité du travail en conservation. Le logiciel Miradi (Sitka Technology Group, 2019) est un logiciel permettant de réaliser les différentes étapes de gestion adaptative que proposent les *Standards ouverts* sous forme de schémas relationnels permettant de visualiser les différentes composantes du modèle. Ce dernier a été utilisé pour les différents schémas retrouvés dans le plan de conservation. Les *Standards ouverts* ont été développés selon un cycle comprenant cinq étapes.



Figure 1. Cycle de gestion de projet des Standards ouverts pour la pratique de la conservation (tiré de CMP, 2020)



1. INTRODUCTION

1.2. Mise en contexte

La Ville de Saint-Sauveur a mandaté Éco-corridors laurentiens (ÉCL) afin de réaliser un plan de conservation des milieux naturels. Ce plan de conservation tend à répondre à l'objectif 2 du Plan d'action en environnement 2021-2023 (Ville de Saint-Sauveur, 2020), qui vise la conservation et la valorisation des milieux naturels. Le territoire de Saint-Sauveur contient l'un des noyaux de conservation prioritaires du réseau écologique identifié par ÉCL pour la région des Laurentides, dans le secteur sud-est de la Ville. L'élaboration de ce plan de conservation repose sur la mobilisation des différentes parties prenantes, dans une démarche de co-création avec les acteurs du territoire. À cet effet, un comité consultatif a été formé pour appuyer la démarche, dont les membres sont présentés à la section suivante. Les objectifs du projet se déclinent comme suit :

1. Réaliser un portrait des milieux naturels présents sur le territoire;
2. Consulter la population et les autres parties prenantes du territoire à l'aide d'un sondage en ligne et d'une consultation publique;
3. Produire une analyse de connectivité écologique locale des milieux naturels;
4. Réaliser une analyse multicritère des milieux naturels pour déterminer leur valeur écologique et sociale et établir une priorisation des milieux naturels sur le territoire;
5. Rédiger un plan de conservation sur une période de 10 ans comprenant un plan d'action, un plan de suivi et un plan opérationnel.

1.3. Équipe de projet

Cette section présente l'ensemble des ressources humaines, internes et externes, qui ont ou vont participer à l'élaboration ou à la mise en œuvre du plan.

1. INTRODUCTION

Tableau 1. Équipe de projet

Organisation	Nom	Titre	Rôle(s)
Éco-corridors laurentiens	Marie-Lyne Després-Einspinner	Directrice générale	Membre de l'équipe de projet Conseillère scientifique
Éco-corridors laurentiens	Marilou Deschênes	Coordonnatrice des programmes et du financement	Membre de l'équipe de projet Coordination du projet Gestion financière
Éco-corridors laurentiens	Fanny Deschênes	Chargée de projets	Porteur du projet Coordination du projet Standards ouverts pour la pratique de la conservation
Éco-corridors laurentiens	Nicolas Van Cutsem	Coordonnateur en géomatique	Membre de l'équipe de projet Gestion des données géomatiques Production cartographiques
Éco-corridors laurentiens	Anie Rivard-Paré	Chargée de projets	Membre de l'équipe de projet Responsable des analyses géomatiques
Éco-corridors laurentiens	Sarah-Maude Caron	Spécialiste en communications	Ressource dédiée au projet Communications et relations publiques
Ville de Saint-Sauveur	Brigitte Voss	Directrice du Service de l'environnement et du développement durable	Membre de l'équipe de projet
Ville de Saint-Sauveur	Johanna Riboulet	Chargée de projet, Service de l'environnement et du développement durable	Membre de l'équipe de projet
Ville de Saint-Sauveur	Nicolas Meilleur	Directeur du Service de l'urbanisme	Comité consultatif
Ville de Saint-Sauveur	Ève Pichette-Dufresne	Directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Comité consultatif
Ville de Saint-Sauveur	Geneviève Dubuc	Conseillère municipale	Comité consultatif
Ville de Saint-Sauveur	Luc Martel	Conseiller municipal	Comité consultatif
Ville de Saint-Sauveur	Caroline Vinet	Conseillère municipale	Comité consultatif
Ville de Saint-Sauveur	André Dolbec	Membre du CCE	Comité consultatif

1. INTRODUCTION

Organisation	Nom	Titre	Rôle(s)
Ville de Saint-Sauveur	El-Hadi Hammouda	Membre du CCE et représentant de l'Association pour la protection du lac Prévost	Comité consultatif
Ville de Saint-Sauveur	Marie-Andrée Cyr	Membre du CCE	Comité consultatif
Abrinord	Mélanie Lauzon	Directrice générale	Comité consultatif
Institut des territoires	André Goulet	Aménagiste des territoires naturels, ingénieur forestier et médiateur accrédité	Comité consultatif



2. PORTRAIT

Le portrait du territoire comprend une description physique et administrative du territoire. L'ensemble des milieux naturels, qui comprend entre autres les milieux forestiers, les milieux humides et hydriques et les milieux ouverts, sont identifiés en fonction des données disponibles (données géomatiques, études, portraits, etc.). Pour chacun de ces milieux naturels, une analyse de leur superficie et de leur répartition est effectuée. Les éléments d'intérêt écologique (aires protégées, occurrences d'espèces en situation précaire, etc.) ainsi que les éléments d'attractivité du territoire sont également identifiés.

2.1. Portée du plan de conservation

La portée du plan de conservation correspond aux limites administratives de la Ville de Saint-Sauveur.

2.2. Description administrative

La Ville de Saint-Sauveur se situe dans la région administrative des Laurentides et dans la municipalité régionale de comté (MRC) des Pays-d'en-Haut. Elle est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales selon le cadre écologique de référence du Québec (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs [MELCCFP], 2018).

2.3. Présence autochtone

Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur est situé sur le territoire ancestral des nations algonquiennes Anishinabewaki et Omàmìwininìwag (Native Land, 2023).

2.4. Zones de végétation et domaines bioclimatiques

Le territoire se situe dans la zone de végétation tempérée nordique et la sous-zone de la forêt décidue (feuillue), dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune (Gouvernement du Québec, 2019b).

2. PORTRAIT

2.5. Géologie

Le territoire de Saint-Sauveur est situé dans le Bouclier canadien, dans la province géologique de Grenville et dans la région naturelle du Massif du Mont Tremblant (MELCCFP, 2018). Il est situé en partie dans l'ensemble physiographique des Buttes de la Rivière du Nord (96,8 %) et des Buttes du lac Masson (3,2 %). Le territoire est composé d'assemblages de collines, de plateaux, de dépressions et de quelques massifs plus élevés. Le socle rocheux est surtout constitué de gneiss recouverts de dépôts glaciaires minces. La topographie de Saint-Sauveur est composée de plusieurs vallées et collines et est caractérisée par un contraste entre la vallée du Grand Ruisseau et de la rivière à Simon ainsi que les flancs abrupts, les sommets arrondis des collines et les massifs montagneux (Ville de Saint-Sauveur, 2008b). La figure 2 illustre la topographie du territoire de la Ville de Saint-Sauveur (Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts [MRNF], 2019a).

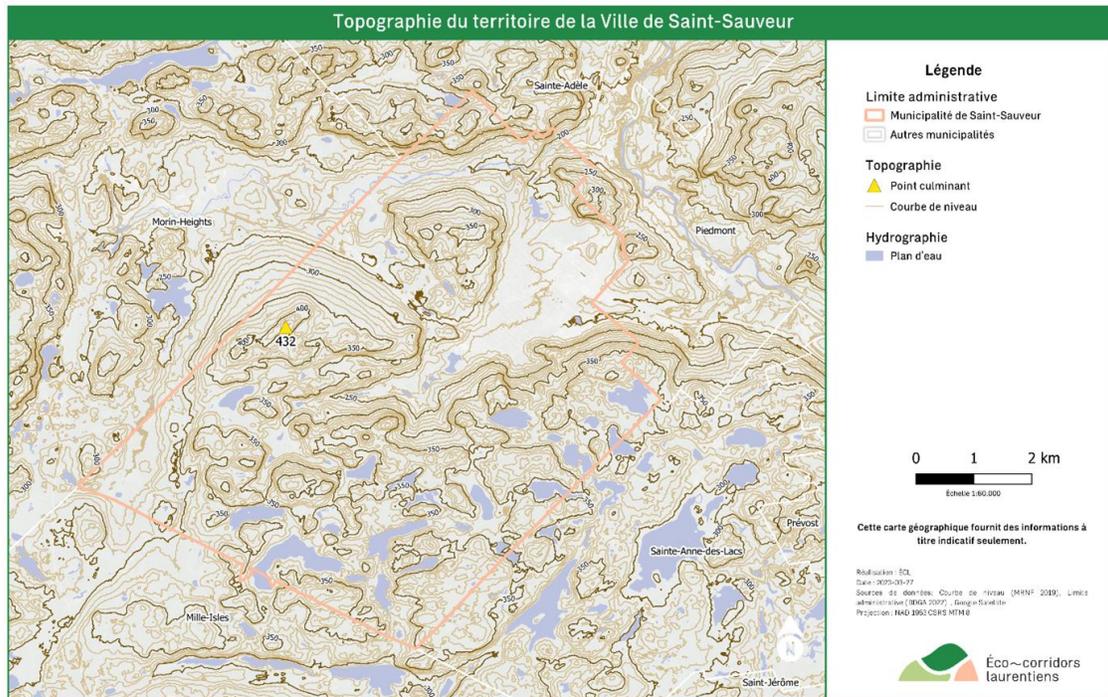


Figure 2. Géologie du territoire



2. PORTRAIT

2.6. Démographie

En 2021, la population de la Ville de Saint-Sauveur s'élevait à un nombre total de 11 580 résidents (Statistiques Canada, 2021). De 2016 à 2021, la population a connu un taux d'accroissement de 13,6 % et la densité de la population au kilomètre carré s'élevait à 243,2 habitants (Statistiques Canada, 2021).

En ce qui concerne les groupes d'âge de la population, l'âge moyen est de 52,7 ans et l'âge médian de 58,4 ans (Statistiques Canada, 2021). Le groupe d'âge le plus représenté dans la population est celui des 15 à 64 ans, avec 54,7 % de la population, suivi des 65 ans et plus (35,4 %) (Statistiques Canada, 2021).

La population de Saint-Sauveur se compose en trois types : permanente, de villégiature et touristique. Cependant, il est difficile d'évaluer avec exactitude la population de villégiature et il est pratiquement impossible de mesurer la population touristique en raison d'un manque d'information (MRC Pays-d'en-Haut, 2005). Cependant, selon le plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Sauveur (2008b), la population de villégiature s'évaluait à environ 22 % du nombre total de citoyens en 2005.

2.7. Tenure des terres

La Ville de Saint-Sauveur couvre une superficie totale de 50,17 km² (Statistiques Canada, 2021). Le territoire est couvert par 87,3 % de terres privées et 0,3 % de terres publiques appartenant au domaine de l'État (Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles [MERN], 2019). Au total, une superficie de 3,6 km² du territoire appartient à la Ville, ce qui représente 7,1 % du territoire (Ville de Saint-Sauveur, 2023a). Il n'y a pas de terres intramunicipales (TPI) sur le territoire (MRC Pays-d'en-Haut, 2012). Les lacs et cours d'eau non privés, qui appartiennent à la Couronne fédérale, représentent 5,3 % du territoire. La figure 3 présente la localisation, la superficie et la tenure des terres sur le territoire.

2. PORTRAIT

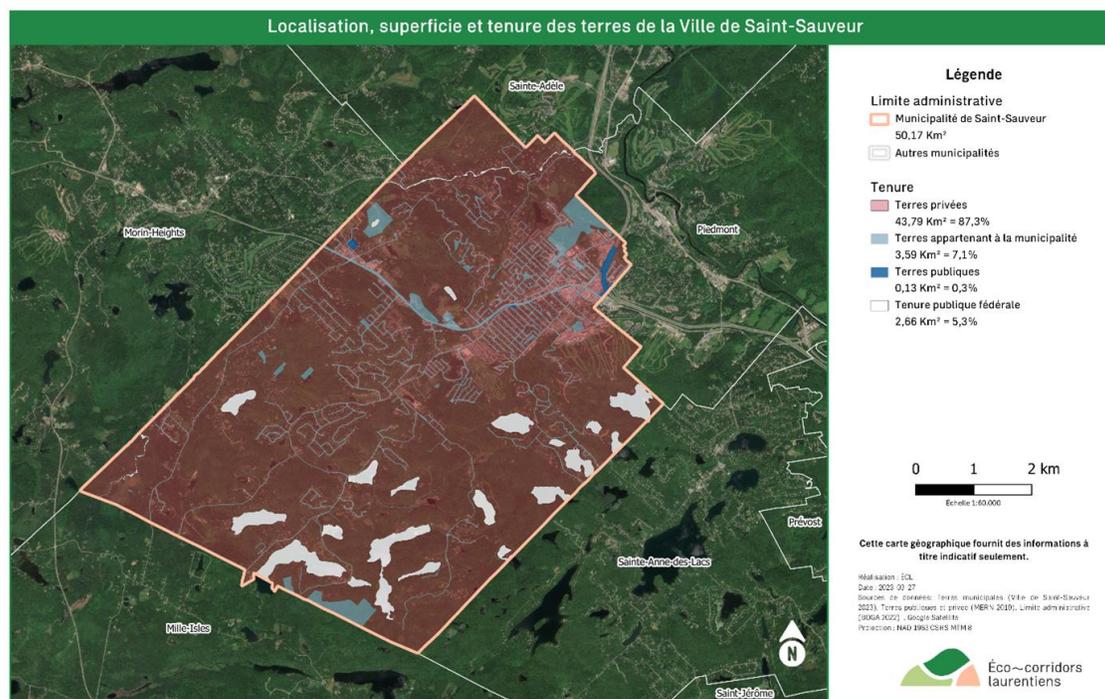


Figure 3. Tenure des terres sur le territoire

2.8. Occupation du sol et affectations du territoire

La Ville de Saint-Sauveur comprend quatre affectations du territoire selon le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC des Pays-d'en-Haut (2005), soit les affectations récréative, urbaine, résidentielle et de villégiature et commerciale-industrielle artérielle locale. Les affectations les plus représentées sur le territoire sont résidentielle et de villégiature (81 %) et urbaine (16 %). Les affectations récréative (2 %) et commerciale-industrielle artérielle locale représentent une superficie négligeable du territoire (1 %). À l'intérieur de l'affectation résidentielle et de villégiature, est permis la construction d'habitations à faible densité, les équipements à vocation récréotouristique et certaines activités d'exploitation des ressources naturelles encadrées de façon à assurer le respect de la préservation du cadre patrimonial bâti et des paysages (MRC Pays-d'en-Haut, 2005). L'affectation urbaine correspond au périmètre urbain, qui comprend le noyau villageois, avec une densité plus élevée d'occupation

2. PORTRAIT

du sol associée à une forte concentration d'habitations, de commerces, d'établissements institutionnels et de petites industries, desservis par différents services municipaux (rues, aqueduc, égout) (MRC Pays-d'en-Haut, 2005). La figure 4 présente les affectations du territoire selon le SAD de la MRC des Pays-d'en-Haut (2005).

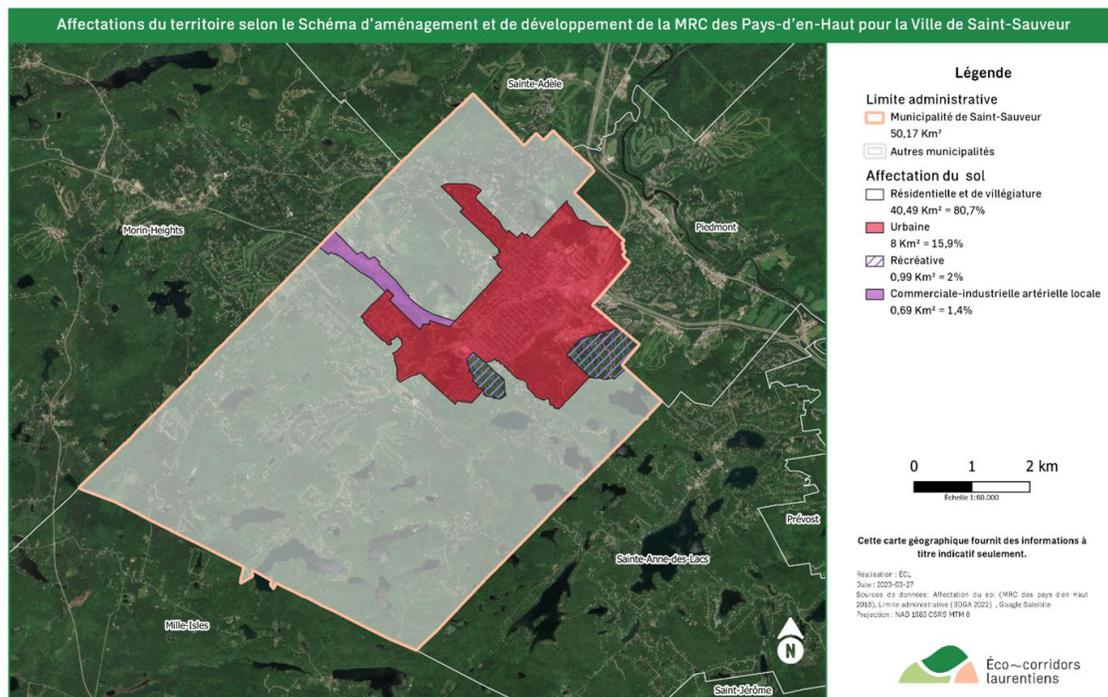


Figure 4. Affectations du territoire selon le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC

L'utilisation du territoire à Saint-Sauveur selon les données du Gouvernement du Québec (2019a) comprend sept classes d'occupation du sol. Les classes les plus représentées sont forestier (64,6 %), anthropique (22,3 %), aquatique (6 %) et humide (5,8 %). La classe agricole, qui comprend les milieux ouverts et champêtres, est peu représentée sur le territoire. La figure 5 présente l'ensemble des classes d'occupation du sol présentes sur le territoire.

2. PORTRAIT

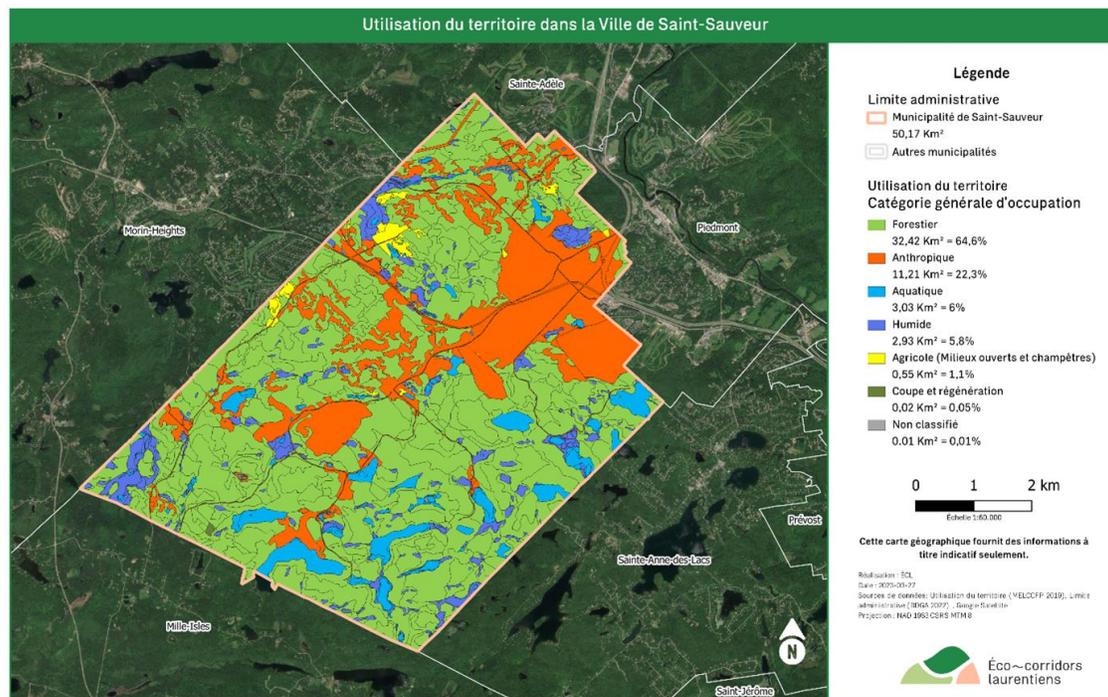


Figure 5. Utilisation du territoire

Dans son règlement de zonage et son plan d'urbanisme, la Ville de Saint-Sauveur détermine huit grandes catégories d'usage en vigueur sur son territoire. Les catégories les plus représentées sont résidentielle et de villégiature (60,2 %), suivi de résidentielle villageoise (15,9 %), de récréative et de conservation (4,3 %) et de centre-village (3,7 %). La catégorie résidentielle et de villégiature comprend la majorité du territoire situé en dehors du périmètre urbain, là où se trouve l'usage résidentiel de faible densité. Les usages commerciaux, touristiques, agricoles et forestiers sont permis sous certaines conditions. La catégorie résidentielle villageoise comprend surtout la vocation résidentielle de moyenne à forte densité comprise dans le périmètre urbain. La catégorie récréative et de conservation est vouée à la conservation du milieu naturel avec une utilisation extensive à des fins récréatives, par exemple des sentiers, mais dont l'occupation du sol ne dépasse pas 10 %. La catégorie centre-village correspond aux zones industrielles, commerciales et résidentielles comprises dans le noyau villageois (Ville de Saint-Sauveur, 2008b). La figure 6 présente le zonage du territoire tel que défini dans le règlement de zonage et le plan d'urbanisme

2. PORTRAIT

de la Ville de Saint-Sauveur, soit la superficie et la proportion du territoire couverte par chaque catégorie d'usage (2008a; 2008b).

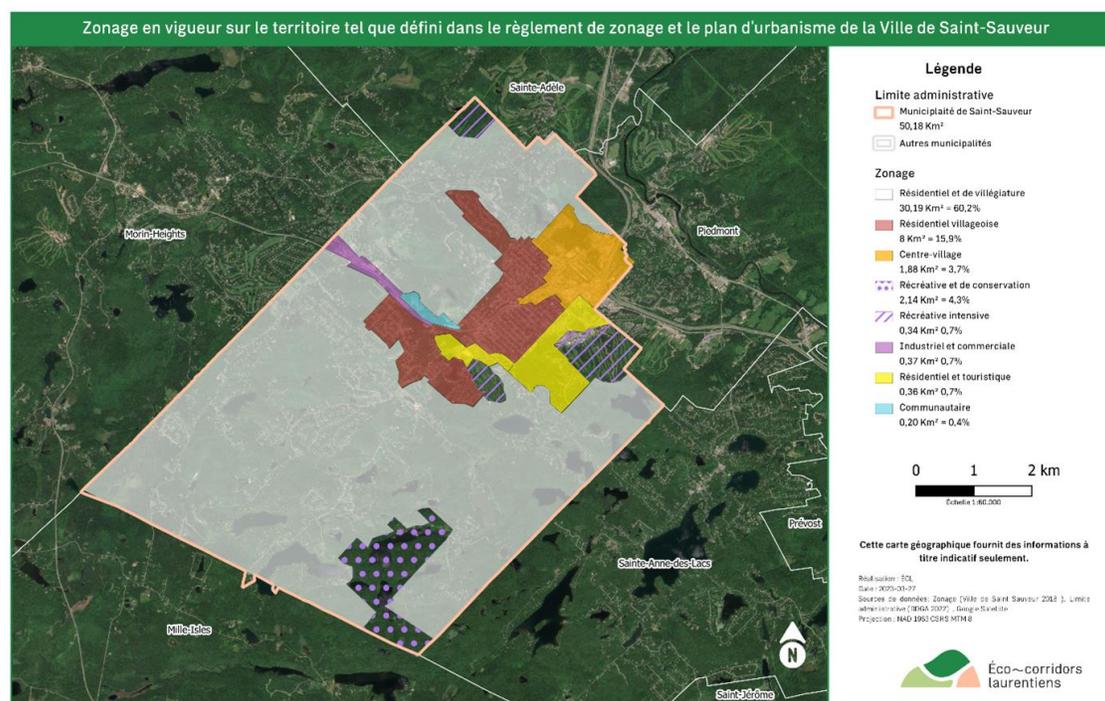


Figure 6. Zonage en vigueur sur le territoire tel que défini dans le règlement de zonage et le plan d'urbanisme

Au niveau de la Ville, l'aménagement du territoire est régi par le règlement de zonage ainsi que par le plan d'urbanisme, adoptés en 2008, qui visent à encadrer les usages permis sur le territoire (Ville de Saint-Sauveur, 2008a; Ville de Saint-Sauveur, 2008b).

La Ville de Saint-Sauveur a également adopté son Plan d'action en environnement 2021-2023, qui comprend neuf objectifs touchant la mobilité durable, la conservation des milieux naturels, la préservation de la ressource en eau, la réduction des îlots de chaleur, l'aménagement durable du territoire, la gestion de la pollution sonore et lumineuse et la mobilisation citoyenne (Ville de Saint-Sauveur, 2020). De plus, elle a mandaté en 2009 la firme Enviro-Accès afin de procéder à l'inventaire de ses émissions en gaz à effet de serre (GES) sur son territoire (Enviro-Accès, 2009)



2. PORTRAIT

et a adopté son Plan d'action visant la réduction des émissions de GES 2012-2017 (Enviro-Accès, 2013).

Au niveau de la MRC, l'aménagement du territoire est régi par le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) (MRC des Pays-d'en-Haut, 2005) ainsi que par le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) 2022-2032 en ce qui concerne la gestion des milieux humides et hydriques. Ce dernier est actuellement en attente d'approbation par le MELCCFP (MRC Pays-d'en-Haut, 2022).

En 2017, la MRC a adopté sa Politique de protection et d'accès aux sentiers, qui vise à garantir un accès public aux espaces naturels et récréatifs à tous ses résidents et à assurer la pérennité des sentiers présents sur son territoire (MRC Pays-d'en-Haut, 2017). La MRC des Pays-d'en-Haut est également en cours d'élaboration d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC), dans une démarche commune avec trois autres MRC de la région des Laurentides, soit celles des Laurentides, d'Argenteuil et d'Antoine-Labelle (WSP et Institut des territoires, 2022).

2.9. Milieux naturels

Cette section présente une description des milieux naturels présents sur le territoire, tels que les milieux forestiers, les milieux humides, les milieux aquatiques et riverains et les milieux ouverts.

2.9.1. Milieux forestiers

La forêt est une composante importante du territoire de la Ville de Saint-Sauveur, avec un couvert forestier de 70 %, ce qui correspond à 35 km². À l'intérieur du périmètre urbain, ce couvert forestier est de 45 % (moins de 4 km²). La majorité du territoire forestier appartient à des propriétaires privés (Ville de Saint-Sauveur, 2020).

Selon les données disponibles auprès du MRNF (Gouvernement du Québec, 2019c), il n'y aurait actuellement pas d'écosystème forestier exceptionnel (EFE) présents sur le territoire de Saint-Sauveur. Cependant, les données du MRNF n'étant pas à jour, il est possible que ces données soient incomplètes.

De nombreux peuplements forestiers sont présents sur le territoire. On retrouve principalement des peuplements feuillus (45,2 %), ainsi que des peuplements mixtes (15,8 %) et des peuplements

2. PORTRAIT

résineux (2,9 %) (MRNF, 2019b). Au total, neuf types de peuplements forestiers sont présents sur le territoire, représentés à la figure 7.

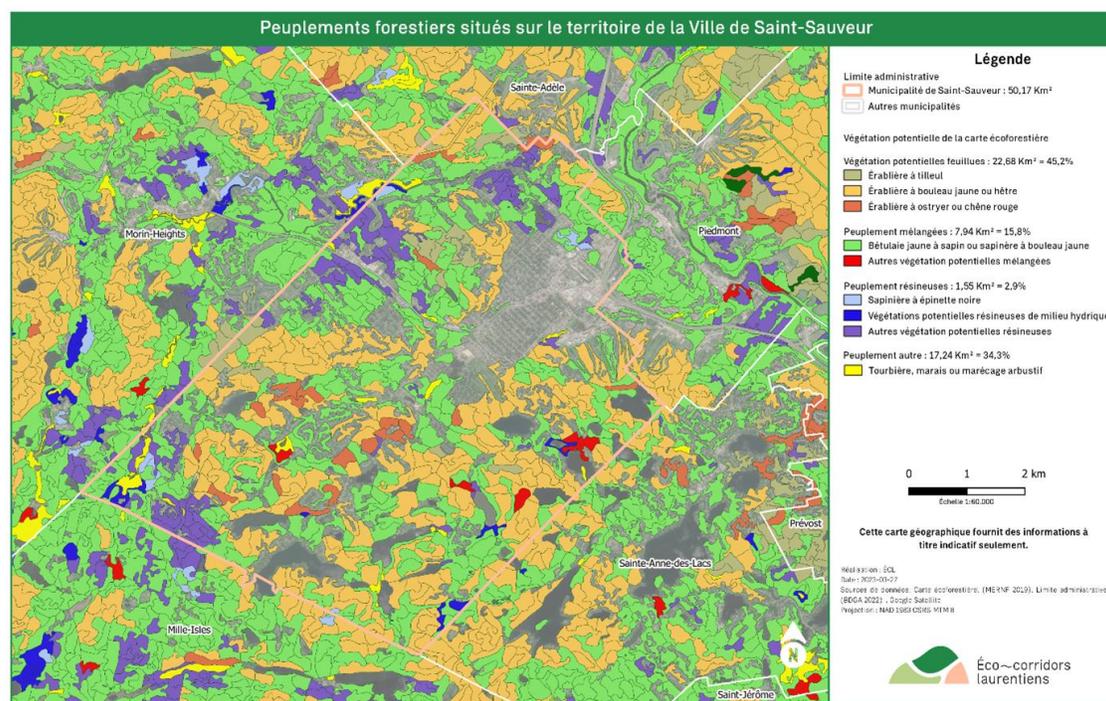


Figure 7: Peuplements forestiers situés sur le territoire

De plus, sur le territoire de Saint-Sauveur, les forêts d'intérieur constituent un total de 19 km², ce qui correspond à environ 54 % du couvert forestier total. Cela comprend 10 km² de forêts d'intérieur profondes (>200 mètres de tout axe routier) et 5 km² de forêts d'intérieur très profondes (>300 mètres de tout axe routier) (Ville de Saint-Sauveur, 2020).

2. PORTRAIT

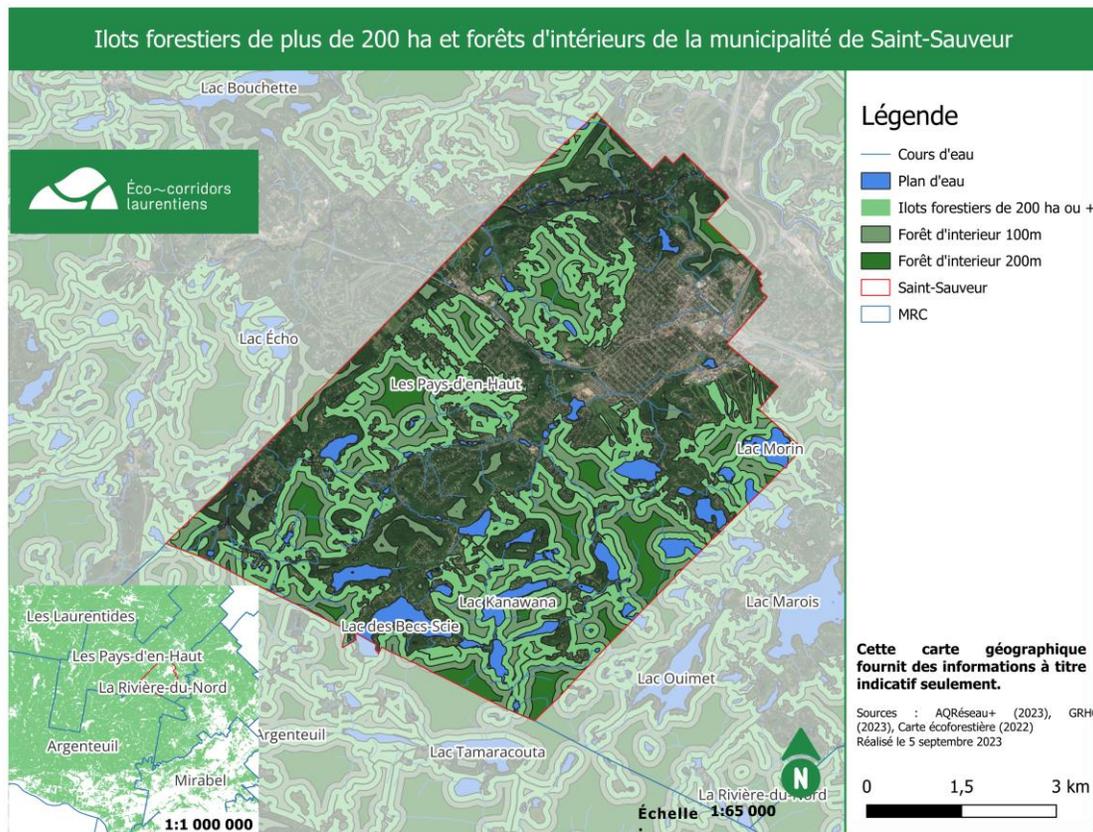


Figure 8: Forêts d'intérieur sur le territoire

2.9.2. Milieux humides

Les milieux humides couvrent 7,5 % de la superficie du territoire de Saint-Sauveur (Ville de Saint-Sauveur, 2020). Ceux-ci comprennent les marécages (40,2 %), les eaux peu profondes (20,8 %), les tourbières boisées (18,8 %), les tourbières minérotrophes (fen) (16,3 %), les marais (1,9 %), les prairies humides (1,7 %) et les tourbières ombrotrophes (bog) (0,3 %) (Canards Illimités Canada, 2022). On y trouve quelques grands complexes de milieux humides d'importance à protéger, dont celui situé au coin sud-ouest du territoire associé au ruisseau Jackson et au lac Seale, celui

2. PORTRAIT

adjacent à la rivière à Simon dans le secteur Christeville et plusieurs situés en bordure des lacs ou associés à des petits cours d'eau (Ville de Saint-Sauveur, 2008b).

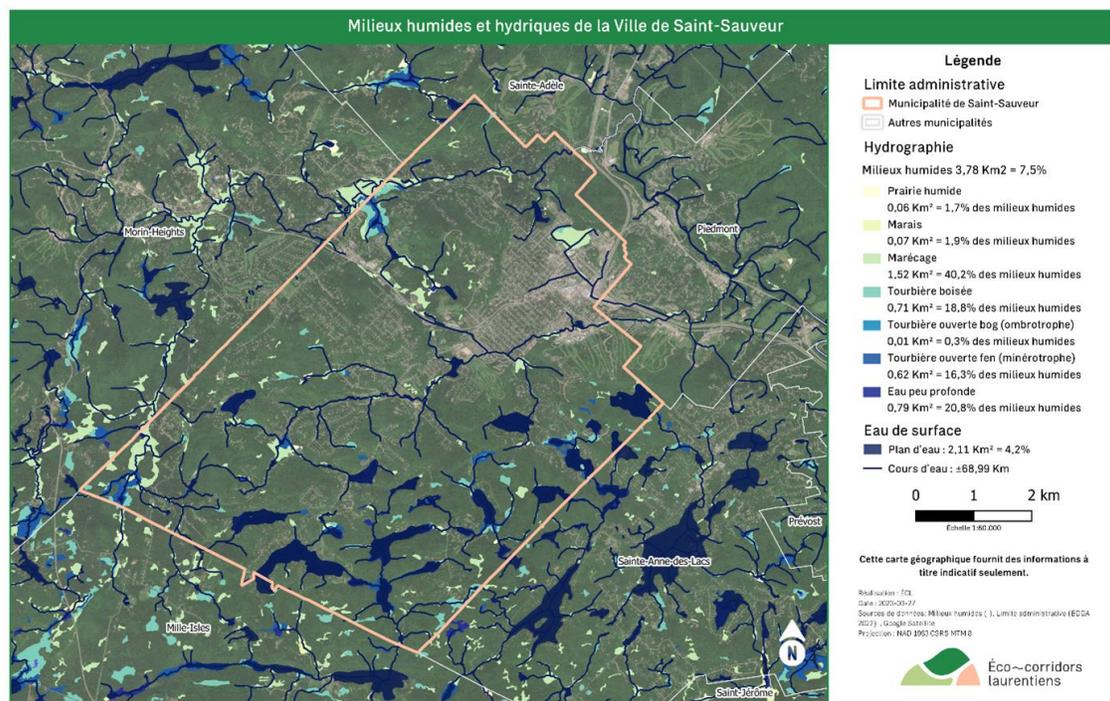


Figure 9: Milieux humides présents sur le territoire

2.9.3. Milieux aquatiques et riverains

Les plans d'eau couvrent une superficie de 2,11 km², ce qui représente 4,2 % du territoire de Saint-Sauveur (MRNF, 2019c). On trouve un nombre total de 26 lacs sur le territoire, ainsi que plusieurs cours d'eau et milieux humides (Ville de Saint-Sauveur, 2020). Parmi ces lacs, 10 lacs ne sont pas développés sur leurs rives. Pour les 16 lacs dont les rives sont habitées, 8 d'entre eux possèdent une association citoyenne de protection des lacs, 12 sont inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et possèdent une étude de caractérisation (CRE Laurentides, 2013) et seulement 3 ont un Plan directeur de lac, soit les lacs Millette, Léonard, Prévost et Becs-Scie (Ville de Saint-Sauveur, 2020). Concernant l'accès aux plans d'eau, le territoire de Saint-Sauveur ne



2. PORTRAIT

possède aucun accès municipal aux lacs, seulement un accès de tenure privée payant (Ville de Saint-Sauveur, 2020).

Le réseau hydrographique s'étend sur environ 69 km linéaires de cours d'eau (MRNF, 2019c). Les principaux cours d'eau présents sur le territoire sont la rivière du Nord, le Grand Ruisseau, la rivière à Simon, le ruisseau Bonniebrook, le ruisseau Marois et le ruisseau Saint-Louis (MRC Pays-d'en-Haut, 2022). La végétalisation des rives est généralement bonne sur le territoire, mais les rives des lacs habités et de certains secteurs commerciaux ne sont pas toujours conformes à la réglementation municipale.

Le territoire de Saint-Sauveur est situé entièrement dans le bassin versant de la rivière des Outaouais, qui correspond au niveau 1. Le niveau 1 correspond au bassin versant fluvial, soit au réseau de cours d'eau qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent. Le niveau 2 correspond au bassin versant de la rivière du Nord, dans lequel le territoire est situé en totalité, ce qui correspond au réseau d'affluents (rivières et lacs) situés plus en amont. Ces derniers sont divisés en sous-bassins versants de niveau 3, qui correspond au réseau de ruisseaux et d'affluents de rivière qui sont de plus petite superficie, dont les principaux sont les trois sous-bassins versants du Grand Ruisseau (39,3 %), de la rivière à Simon (34,4 %) et Bonniebrook (24,1 %). Les sous-bassins versant des ruisseaux Marais et Saint-Louis sont aussi présents sur le territoire en faible proportion (1,5 % et 0,7 % respectivement). Le Grand Ruisseau est le principal affluent du sous-bassin versant du Nord. Il compte plusieurs barrages et lacs artificiels aménagés et est en partie canalisé. Le sous-bassin versant Simon comprend la rivière à Simon, qui est la seule rivière navigable du territoire au printemps. Le sous-bassin versant Bonniebrook comprend les plus grands lacs de Saint-Sauveur, dont les lacs Kanawana et des Becs-Scie (Ville de Saint-Sauveur, 2008b).

2. PORTRAIT

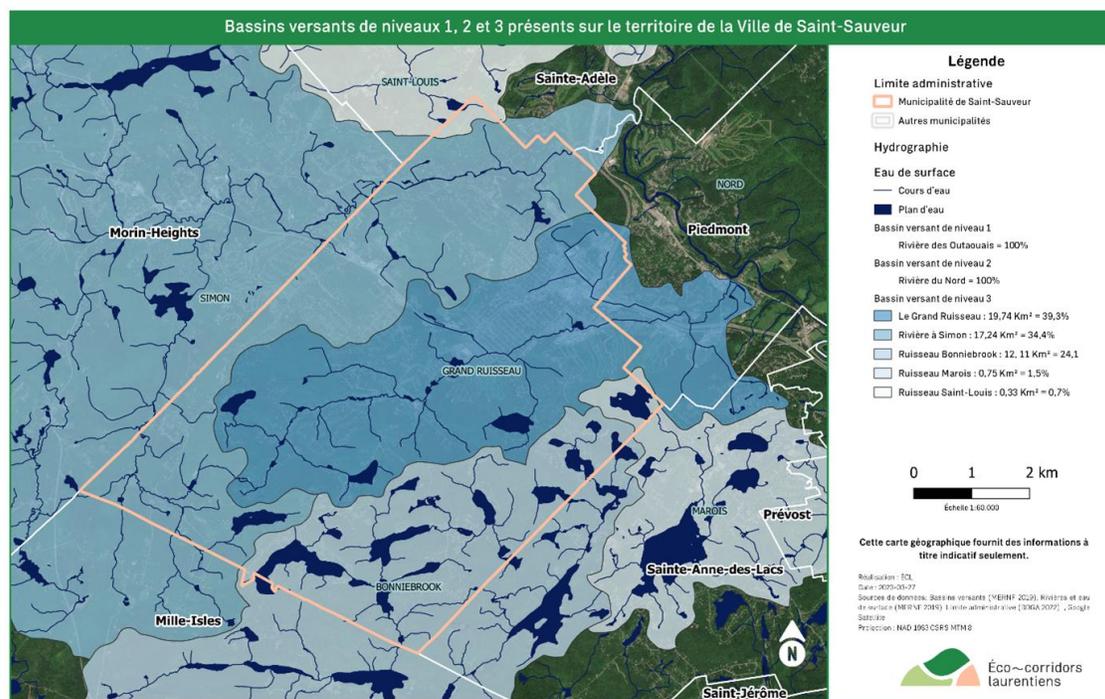


Figure 10: Milieux aquatiques présents sur le territoire

Les zones inondables identifiées sur le territoire sont celles situées en bordure du Grand Ruisseau, de la rivière du Nord et de la rivière à Simon (MRC Pays-d'en-Haut, 2022). Elles représentent une superficie totale de 1,15 km². Un risque d'inondation mineure a été identifié en périphérie du territoire, en bordure de la rivière du Nord, près de la municipalité de Piedmont (MRC Pays-d'en-Haut, 2022).

2. PORTRAIT

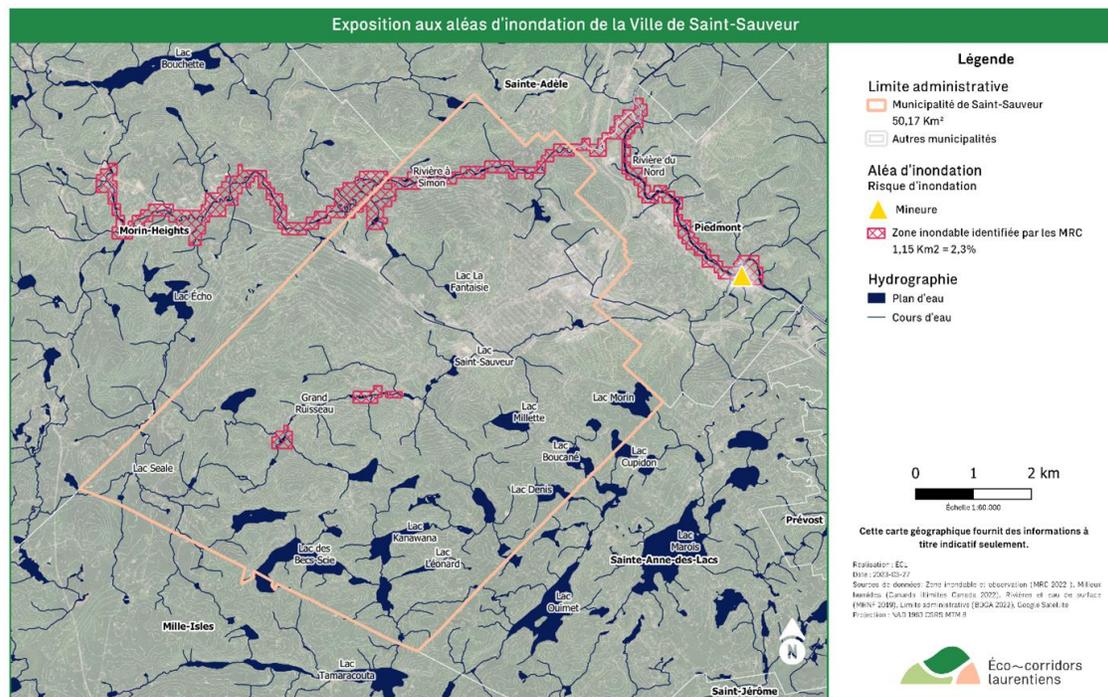


Figure 11: Exposition aux aléas d'inondation et zones inondables identifiées sur le territoire

2.9.4. Milieux ouverts

Les milieux ouverts sont peu représentés sur le territoire de Saint-Sauveur. En effet, seulement une faible superficie du territoire de Saint-Sauveur (5,5 km²) est composée de sols dénudés (sans arbres et arbustes), soit une proportion de 11 % du territoire (Ville de Saint-Sauveur, 2020). Ce type d'occupation du sol s'élève à 21 % du territoire à l'intérieur du périmètre urbain (Ville de Saint-Sauveur, 2020).

2. PORTRAIT

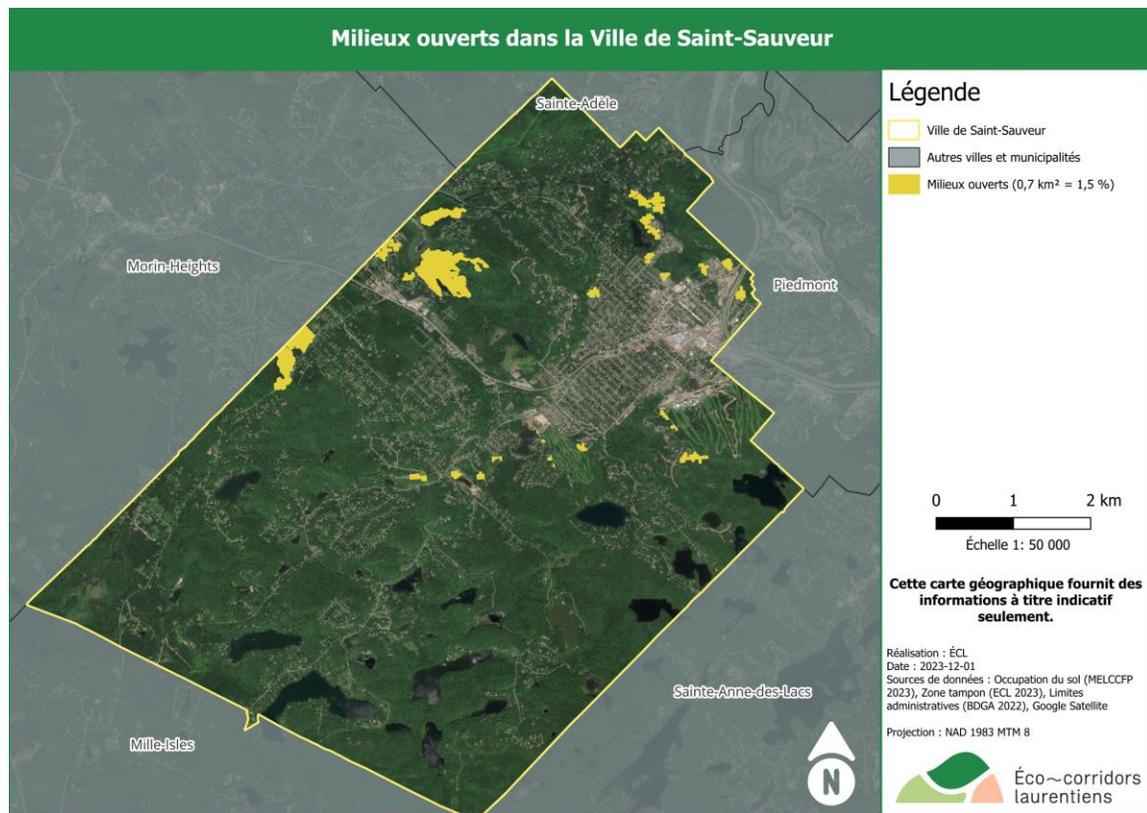


Figure 12: Milieux ouverts situés sur le territoire

2.10. Éléments d'intérêt écologique

Cette section présente les éléments d'intérêt écologique présents sur le territoire, tels que les réseaux écologiques et les éléments fauniques et floristiques.

Sur tout le territoire, deux mentions d'une espèce faunique en situation précaire ont été recensées en 2012 et en 2019 (CDPNQ, 2019). Les occurrences d'espèces fauniques en situation précaire rapportées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) incluent la couleuvre à collier du Nord (*Diadophis punctatus edwardsi*), espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable selon le Gouvernement du Québec (Gouvernement du Québec, 2023). Concernant les habitats fauniques désignés, il n'y en a pas sur le territoire de Saint-Sauveur

2. PORTRAIT

(Gouvernement du Québec, 2019d). Cependant, plusieurs habitats fauniques sont désignés en périphérie du territoire de Saint-Sauveur, présentés à la figure 13.

Selon les données du CDPNQ, il n'y a pas d'occurrence d'espèce floristique en situation précaire rapportée sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur (CDPNQ, 2019). Il n'y a également pas d'habitats floristiques désignés sur le territoire (Gouvernement du Québec, 2019e).

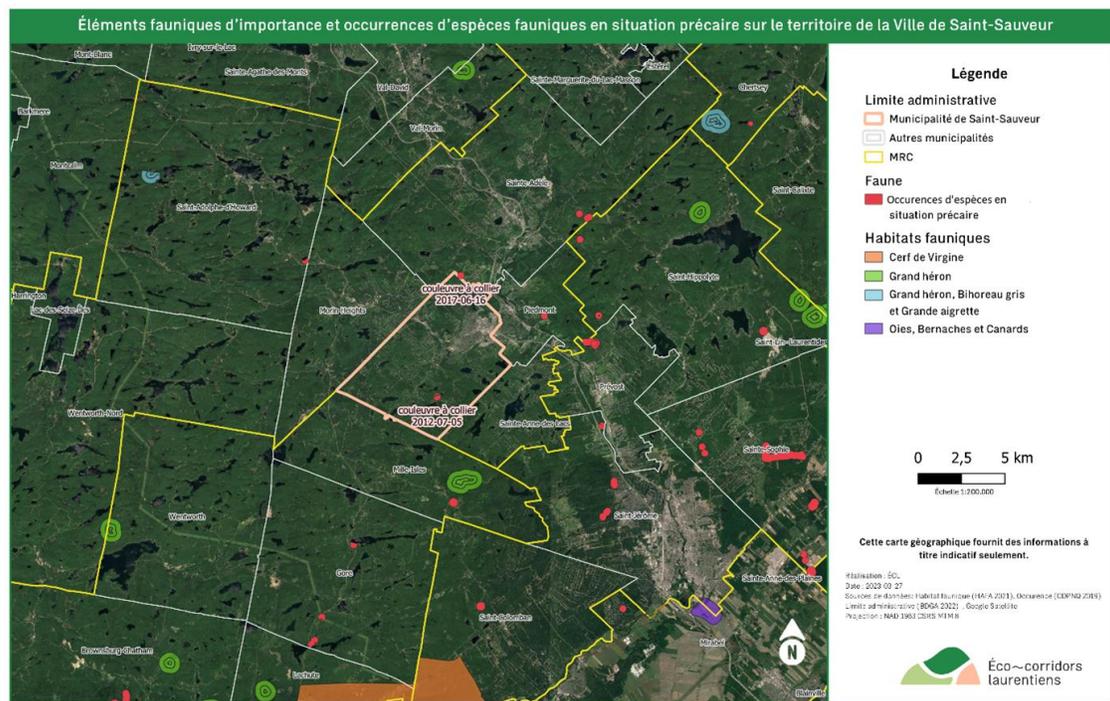


Figure 13. Habitats fauniques et floristiques désignés et occurrences d'espèces fauniques et floristiques en situation précaire sur le territoire

Le territoire de Saint-Sauveur contient l'un des noyaux de conservation prioritaires du réseau écologique identifié par ÉCL pour la région des Laurentides. En effet, ce noyau recouvre la portion sud-est du territoire. La figure 14 illustre le réseau écologique régional identifié par ÉCL.

2. PORTRAIT

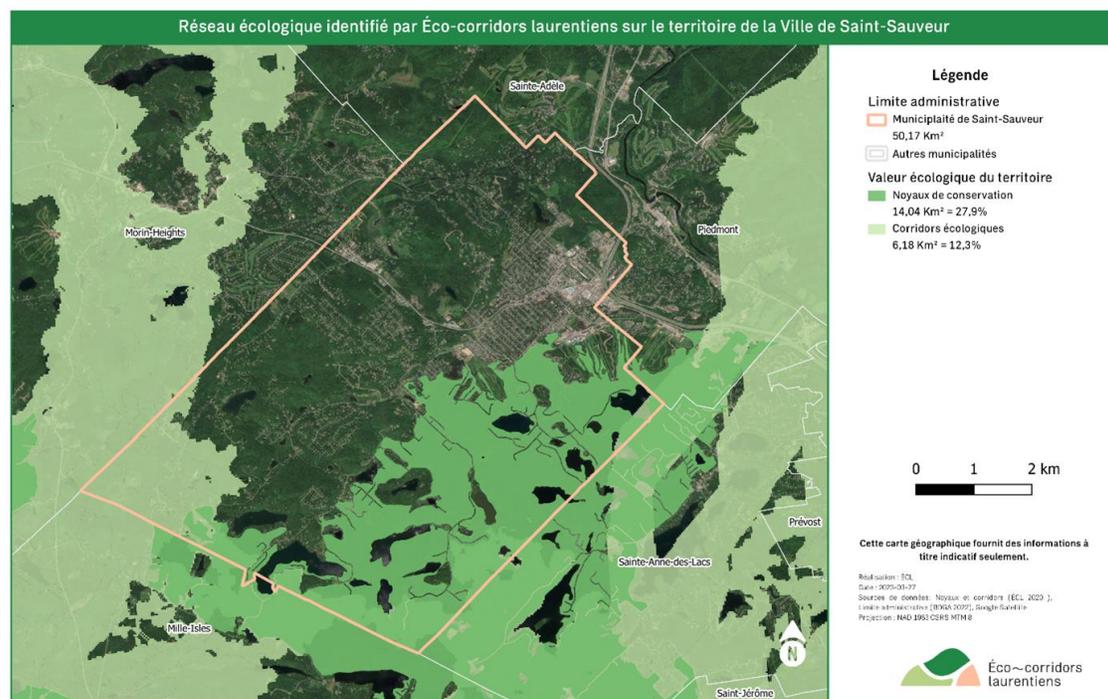


Figure 14. Réseau écologique régional identifié par Éco-corrifors laurentiens

Dans le cadre du mandat, une analyse de connectivité écologique locale a été réalisée par ÉCL pour le territoire de Saint-Sauveur. Les détails de cette analyse se trouvent dans un rapport méthodologique, disponible en annexe. La figure 15 illustre les noyaux de conservation et les corridors écologiques locaux identifiés par ÉCL sur le territoire.

2. PORTRAIT

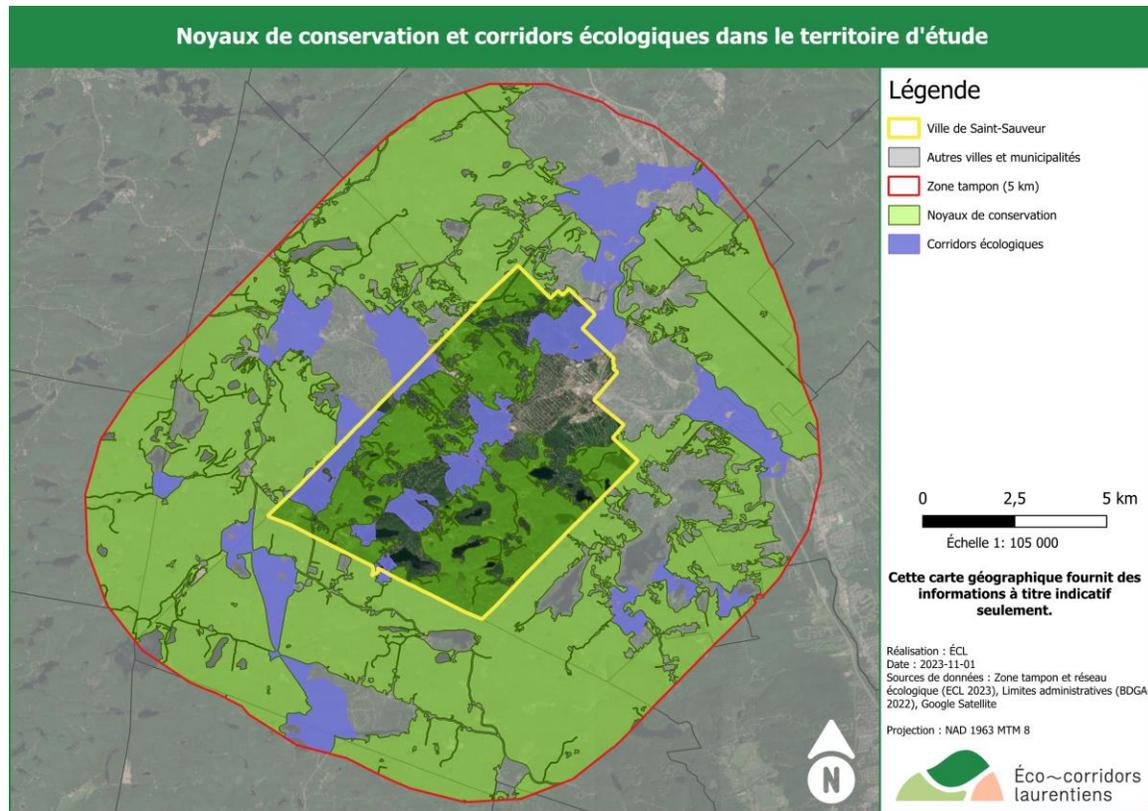


Figure 15. Réseau écologique local

2.11. Aires protégées et autres mesures de conservation

Sur le territoire, on ne retrouve aucune aire protégée publique ou privée inscrite au Registre des aires protégées du MELCCFP (2023). Actuellement, six terrains protégés par la conservation volontaire sont inscrits ou en voie d'être inscrits au Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec du Réseau de milieux naturels protégés (RMN) (2023). Cinq de ces terrains sont des dons écologiques appartenant à la Ville de Saint-Sauveur et un de ces terrains appartient à l'Institut des territoires. Les trois lots situés au nord du territoire correspondent au parc du Mont Christie, tandis que celui situé au sud constitue un espace accessible pour des activités récréatives extensives, comprenant des sentiers pédestres. Cet espace vert s'étend jusque sur le territoire de la municipalité des Mille-Îles. Ceux-ci sont présentés à la figure 16.

2. PORTRAIT

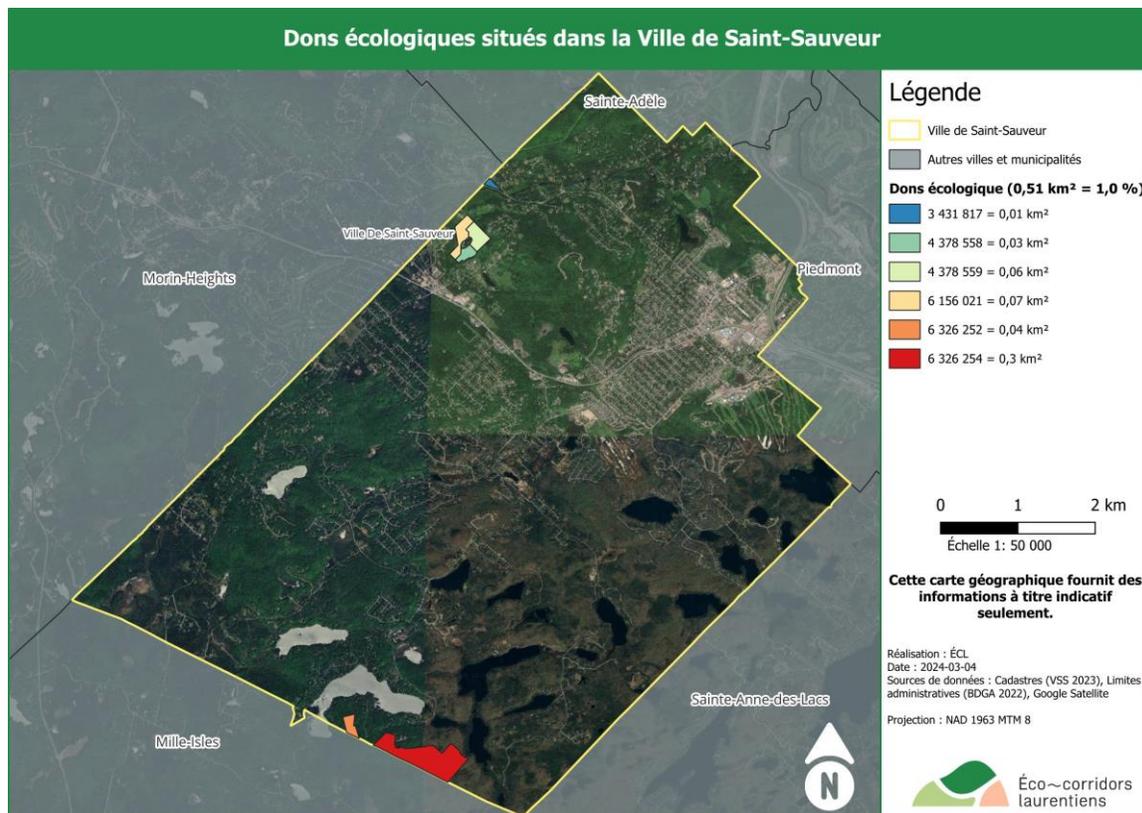


Figure 16. Aires protégées situées sur le territoire

2.12. Éléments d'intérêt socioéconomique

Le territoire de Saint-Sauveur possède de nombreux attraits naturels typiques de la région des Laurentides, avec de nombreux lacs et massifs forestiers montagneux. On y retrouve plusieurs sites d'intérêt écologique, esthétique, patrimonial et récréotouristique. Le Camp Kanawana, une colonie de vacances du YMCA situé sur le lac du même nom, constitue un site d'intérêt écologique (Ville de Saint-Sauveur, 2008b). Le Mont Molson possède un caractère esthétique notable (MRC Pays-d'en-Haut, 2005).

Certains bâtiments possèdent un caractère patrimonial, tels que l'Église St. Francis of the Birds, dont l'architecture et l'aménagement paysager comporte une valeur esthétique. L'Église Saint-



2. PORTRAIT

Sauveur, située dans le village, domine le panorama villageois et contribue au caractère identitaire de celui-ci. Le noyau villageois comporte également un intérêt patrimonial et esthétique, ayant conservé le tracé d'origine des principales rues qui le sillonne (Principales, de l'Église, de la Gare) et l'architecture d'antan (Ville de Saint-Sauveur, 2008b). D'autres bâtiments constituent des éléments d'intérêt historique, tels que la vieille école de rang à l'intersection des Montées St-Lambert et St-Elmire, les maisons en bois rond des Nesbitts au lac Morin et des Hodgson au lac Denis et l'ensemble des constructions réalisées par Victor Nymark entourant l'Église St-Francis (MRC Pays-d'en-Haut, 2005).

Un important réseau de sentiers pédestres s'est développé sur le territoire, représenté à la figure 17. Ces sentiers contribuent à garantir un accès à la nature aux résidents de la Ville. Plusieurs de ces sentiers sont situés en terres privées, leur pérennité n'étant garantie par aucune servitude réelle ou perpétuelle (Ville de Saint-Sauveur, 2008b). De plus, un réseau de sentiers récréatifs (vélo, ski de fond, raquette et patin) développé parcourt le territoire. Le parc John-H.-Molson est le lieu de prédilection pour ce type d'activité. Celui-ci est situé derrière le chalet Pauline-Vanier, le centre communautaire de la ville où sont offertes plusieurs activités de loisir, ce qui en fait un lieu important de rassemblement de la communauté (Ville de Saint-Sauveur, 2008b). Au niveau des espaces verts, on retrouve également le parc Camille-Michel et le parc des Scouts (Ville de Saint-Sauveur, 2023b).

De grands équipements de récréation extérieure sont présents sur le territoire, soit les Sommets Mont-Saint-Sauveur, qui comprend un centre de ski et un parc aquatique, et le Mont-Habitant, qui comprend un centre de ski ainsi qu'une plage (Ville de Saint-Sauveur, 2008b). Le territoire de Saint-Sauveur est bordé par d'autres équipements récréotouristiques d'importance, tels que le parc régional des Pays-d'en-Haut, comprenant le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, situé à Piedmont, le Corridor aérobique, situé à Morin-Heights, ainsi que le trajet Vélocité, parcourant le territoire de Piedmont, Morin-Heights et Saint-Sauveur (Ville de Saint-Sauveur, 2008b). Le territoire de Saint-Sauveur constitue un endroit clé d'interconnexion du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord avec le Corridor Aérobique. Le parc Le P'tit Train du Nord a comme vocation principale le récréotourisme, avec un parcours de sentiers de vélo, de ski et de marche traversant les municipalités de Piedmont et Sainte-Adèle. Le Corridor aérobique est un sentier multifonctionnel traversant les municipalités de Morin-Heights, Saint-Adolphe-d'Howard, Wentworth-Nord et Lac-des-Seize-Îles. C'est le trajet Vélocité qui permet l'interconnexion entre

2. PORTRAIT

ces deux parcs, en partant de Piedmont, traversant Saint-Sauveur par la rue Principale et le chemin de l'Église jusqu'à Morin-Heights (MRC Pays-d'en-Haut, 2005). La figure 17 illustre quelques sites récréotouristiques présents sur le territoire de Saint-Sauveur.

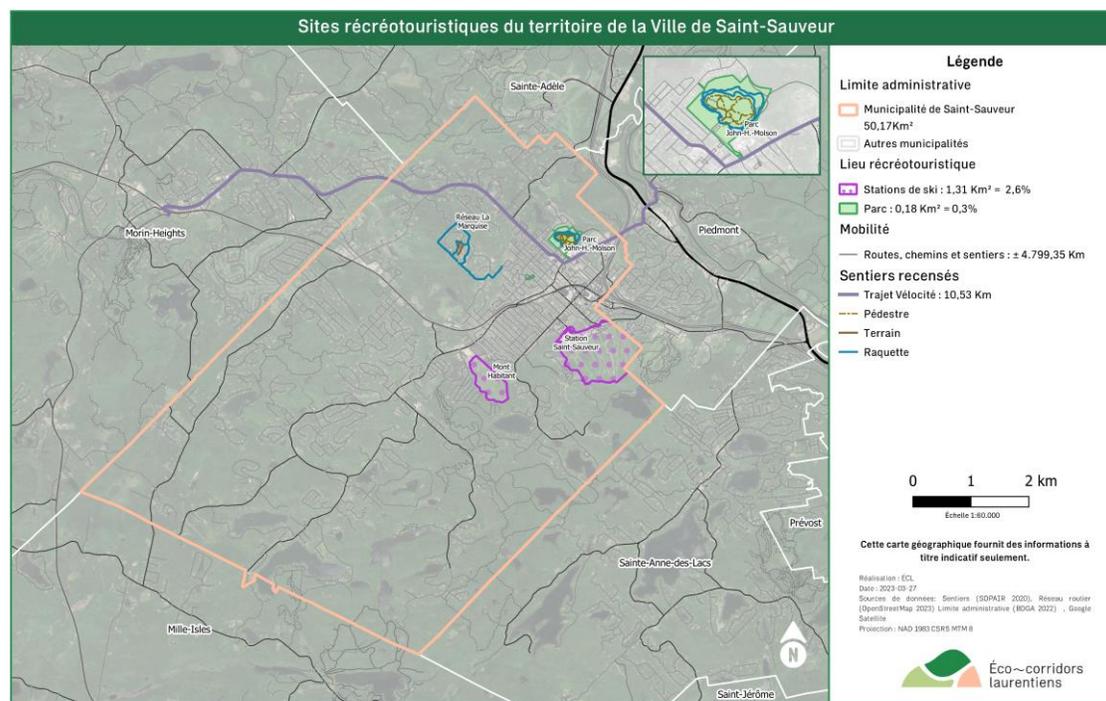


Figure 17. Éléments d'attractivité du territoire



3. CONCEVOIR

3.1. Vision

La vision du projet a été élaborée à partir des éléments qui ont été soulevés comme importants par les différentes parties prenantes lors des activités de consultation.

En 2034, la Ville de Saint-Sauveur a atteint une harmonie entre la densification urbaine et la préservation de milieux naturels diversifiés et connectés afin de garantir des habitats de qualité pour la biodiversité. Afin de favoriser la résilience aux changements climatiques, elle a maintenu le couvert forestier et établi des corridors et noyaux écologiques, et ce, dans une perspective régionale, en collaborant avec les municipalités et villes avoisinantes. Elle a mis l'accent sur la protection des milieux naturels à haute valeur écologique, tout en reconnaissant la contribution des propriétaires de grands boisés et des citoyens dans les efforts de conservation. Les différents usages ont été encadrés de manière à respecter la nature, à garantir l'accessibilité aux espaces verts et à maintenir les services écosystémiques bénéfiques pour la communauté. Elle a travaillé avec détermination avec l'ensemble des parties prenantes afin de tendre vers une protection de 30% du territoire.

3.2. Cibles de conservation

Les cibles de conservation représentent les éléments de la biodiversité (espèce, habitat ou système écologique) d'un territoire sur lequel le projet a choisi de se concentrer. Elles ont été établies à partir des résultats du portrait du territoire et des consultations des parties prenantes.

Une évaluation sommaire de la viabilité (état) des cibles a été réalisée à partir d'indicateurs, d'attributs écologiques clés (AEC) et de seuils suggérés dans la littérature scientifique. Il faut noter que certains indicateurs n'ont pu être évalués en raison du manque de données disponibles quant à la valeur actuelle ou future souhaitée de ceux-ci ou des seuils suggérés pour ces indicateurs. Les résultats de cette évaluation sont présentés sommairement au tableau 2, ainsi que pour chaque cible de conservation dans les tableaux suivants. Les détails de l'évaluation de la viabilité des cibles sont présentés à l'annexe 6.

3. CONCEVOIR

Tableau 2: Sommaire des cibles de conservation du projet

Cible	État actuel
Milieux forestiers	Très bon
Milieux humides	Moyen
Milieux aquatiques et riverains	Bon
Forêts urbaines	Moyen
Milieux ouverts	Moyen

Tableau 3: Définition des classes de viabilités des cibles

Très bon	Niveau écologique optimal ne demandant que très peu de gestion spécifique.
Bon	Variations écologiques acceptables et peut nécessiter quelques mesures de gestion spécifiques.
Moyen	Hors des variations acceptables et nécessite une intervention humaine.
Faible	Restauration de plus en plus difficile; peut résulter en la disparition de la cible.

3.2.1. Milieux forestiers

Les milieux forestiers correspondent à tous les boisés privés et publics sur le territoire.

Tableau 4: Évaluation de la viabilité des milieux forestiers

Indicateurs	Seuils de viabilité	État actuel	État souhaité
(AEC) : Structure (Condition)			
Proportion du territoire situé dans un massif forestier 200 ha et plus (%)	<ul style="list-style-type: none"> • Faible: - • Moyen: - • Bon: - • Très bon: - 	25,9 (Bon)	- (Bon)
AEC: Étendue (Taille)			
Proportion du couvert forestier sur le territoire (%)	<ul style="list-style-type: none"> • Faible: < 30% • Moyen: 30-49% • Bon: 50-69% • Très bon: 70% et + 	70 (Très bon)	> 50 % (Très bon)

3. CONCEVOIR

Indicateurs	Seuils de viabilité	État actuel	État souhaité
AEC: Structure (Condition)			
Proportion de milieux forestiers en forêt d'intérieur (%) (Lisière de 200 m)	<ul style="list-style-type: none"> • Faible: - • Moyen: < 5% • Bon: 5% • Très bon: > 5% 	9,9 (Très bon)	- (Très bon)

3.2.2. Milieux humides

Les milieux humides correspondent à l'ensemble des étendues de terres saturées d'eau ou inondées pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la végétation qui y pousse (marécage, marais, tourbière, étang, prairie humide, eau peu profonde). Tous les types de milieux humides sont représentés sur le territoire, mais on retrouve principalement des marécages, des eaux peu profondes et des tourbières boisées. Nous souhaitons protéger les milieux humides tant pour les habitats qu'ils offrent à de nombreuses espèces, dont plusieurs sont en situation précaire, que pour les services écologiques qu'ils rendent.

Tableau 5: Évaluation de la viabilité des milieux humides

Indicateurs	Seuils de viabilité	État actuel	État souhaité
AEC: Proportion (Taille)			
Nombre de grands complexes de milieux humides de 25 ha et plus (Nombre)	<ul style="list-style-type: none"> • Faible: - • Moyen: - • Bon: - • Très bon: - 	2	2
AEC: Proportion (Taille)			
Nombre de marais et marécages arbustifs de 5 ha et plus (Nombre)	<ul style="list-style-type: none"> • Faible: - • Moyen: - • Bon: - • Très bon: - 	3	3

3. CONCEVOIR

Indicateurs	Seuils de viabilité	État actuel	État souhaité
AEC: Proportion (Taille)			
Nombre de tourbières de 20 ha et plus (Nombre)	<ul style="list-style-type: none"> • Faible: - • Moyen: - • Bon: - • Très bon: - 	1	1
AEC: Étendue (Taille)			
Proportion du territoire (%)	<ul style="list-style-type: none"> • Faible: - • Moyen: < 10% • Bon: > 10% • Très bon: - 	7.5 (Moyen)	7.5 (Moyen)

3.2.3. Milieux aquatiques et riverains

Les milieux aquatiques et riverains correspondent à l'ensemble des cours d'eau (rivières, ruisseaux permanents et intermittents), des lacs, des rives et des zones inondables à l'intérieur des limites terrestres. Ces milieux sont l'habitat de nombreuses espèces. Cette cible a été choisie pour la protection des habitats de ces espèces, pour le maintien de la connectivité hydrologique et pour les services écologiques qu'ils procurent. De plus, la qualité des habitats aquatiques dépend directement de la qualité des rives.

Tableau 6: Évaluation de la viabilité des milieux aquatiques et riverains

Indicateurs	Seuils de viabilité	État actuel	État souhaité
AEC: Structure (Condition)			
État trophique des lacs Moyenne des niveaux trophiques des lacs dont la qualité de l'eau est suivie par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL, 2018)	<ul style="list-style-type: none"> • Faible: Eutrophe • Moyen: Mésotrophe • Bon: Oligo-mésotrophe • Très bon: Oligotrophe 	(Bon)	(Bon)

3. CONCEVOIR

Indicateurs	Seuils de viabilité	État actuel	État souhaité
AEC: Structure (Condition)			
Taux de conformité des bandes riveraines sur le territoire (%)	<ul style="list-style-type: none"> Faible: - Moyen: - Bon: - Très bon: - 	98 (Très bon)	- (Très bon)
AEC: Structure (Condition)			
Proportion de bandes riveraines comportant les trois strates de végétation (%)	<ul style="list-style-type: none"> Faible: < 50% Moyen: 50-74% Bon: 75-95% Très bon: > 95% 	-	75 (Bon)

3.2.4. Forêts urbaines

Les forêts urbaines correspondent à l'ensemble du couvert végétalisé urbain, soit le couvert arboré, arbustifs et herbacé situé au sein et en périphérie du périmètre urbain de tenure privée et municipale. La forêt urbaine procure des habitats pour certaines espèces et contribue à la résilience aux changements climatiques et à la qualité de vie, en offrant de nombreux services écologiques tels que la gestion des eaux pluviales et la réduction des îlots de chaleur.

Tableau 7: Évaluation de la viabilité des forêts urbaines

Indicateurs	Seuils de viabilité	État actuel	État souhaité
AEC: Étendue (Taille)			
Proportion de couvert forestier dans le périmètre urbain (%)	<ul style="list-style-type: none"> Faible: - Moyen: < 30% Bon: 30-49% Très bon: > 50% 	45 (Bon)	50 (Très bon)

3. CONCEVOIR

Indicateurs	Seuils de viabilité	État actuel	État souhaité
AEC: Étendue (Taille)			
Proportion de surfaces minéralisées dans le périmètre urbain (%)	<ul style="list-style-type: none"> Faible: - Moyen: - Bon: - Très bon: - 	33 (Moyen)	- (Bon)

3.2.5. Milieux ouverts

Les milieux ouverts sont définis comme toute communauté végétale où la couverture combinée d'arbres et d'arbustes de plus d'un mètre de hauteur est inférieure à 60 % (Environnement Canada, 2013). Cela inclut les friches, les prairies, les pâturages et les sols dénudés. Les milieux ouverts sont importants pour certaines espèces dépendantes de ce type de milieu, dont certaines espèces en situation précaire, et permettent de soutenir une plus grande biodiversité.

Tableau 8: Évaluation de la viabilité des milieux ouverts

Indicateurs	Seuils de viabilité	État actuel	État souhaité
AEC: Étendue (Taille)			
Superficie (ha)	<ul style="list-style-type: none"> Faible: < 25 ha Moyen: < 50 ha Bon: 50 ha et + Très bon: > 100 ha 	5.5 (Faible)	- (Moyen)
AEC: Contexte (Contexte géographique)			
Diversité des habitats adjacents	<ul style="list-style-type: none"> Faible: Aucun élément naturel adjacent Moyen: Peu d'élément naturel adjacent Bon: Divers éléments naturels adjacents Très bon: Beaucoup d'élément naturel adjacent 	Peu d'éléments (Moyen)	Divers éléments (Bon)

3. CONCEVOIR

3.3. Cibles de bien-être humain

Les cibles de bien-être humain représentent les composantes du bien-être humain affectées par l'état des cibles de conservation. Les cibles de bien-être humain ont été déterminées à partir des éléments et des enjeux soulevés comme importants par les parties prenantes lors des activités de consultations réalisées dans le cadre du projet.

3.3.1. Accès à la nature

L'accès à la nature se traduit par la possibilité d'y pratiquer des activités de différentes natures ou de la contempler. Le contact avec la nature apporte une valeur thérapeutique à la population, notamment par un sentiment de ressourcement, et contribue à la santé mentale. Il offre également une opportunité d'éducation et de sensibilisation, des opportunités de loisirs et permet la pratique d'activités récréotouristiques.

Tableau 9: Évaluation de la viabilité de l'accès à la nature

Indicateurs	Seuils de viabilité	État actuel	État souhaité
(AEC) : Étendue (Taille)			
Distance moyenne des milieux naturels (m) Matrice de distance (isochrome)	<ul style="list-style-type: none"> • Faible: - • Moyen: Plus de 5 min en voiture • Bon: 5 min et moins en voiture • Très bon: - 	- (Bon)	- (Très Bon)
AEC: Étendue (Taille)			
Nombre de sentiers récréatifs publics sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Faible: - • Moyen: - • Bon: - • Très bon: - 	3 (Moyen)	- (Bon)
AEC: Structure (Condition)			
Nombre d'espaces verts publics sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Faible: - • Moyen: - • Bon: - • Très bon: - 	4 (Moyen)	- (Bon)

3. CONCEVOIR

3.3.2. Approvisionnement en eau potable

Cette cible correspond aux zones de recharge des eaux souterraines situées sur le territoire. L'approvisionnement en eau potable de qualité constitue un élément indispensable pour la subsistance et la sécurité alimentaire de la population, particulièrement dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques. La qualité de l'eau et la protection des zones de recharge ont été définis comme des enjeux importants.

Tableau 10: Évaluation de la viabilité de l'approvisionnement en eau potable

Indicateurs	Seuils de viabilité	État actuel	État souhaité
AEC: Vulnérabilité			
Indice de vulnérabilité moyen des zones de recharge en eaux souterraines (DRASTC)	<ul style="list-style-type: none"> • Faible: - • Moyen: - • Bon: - • Très bon: - 	- (Moyen)	- (Bon)

3.3.3. Santé et bien-être de la population

La santé et le bien-être réfèrent à la santé physique et mentale de l'ensemble de la population. Au-delà de l'absence de maladie, elle comprend également le bien-être psychologique et social et le sentiment de satisfaction personnelle. La santé et le bien-être sont intimement liés à la qualité de vie et des services et infrastructures offerts sur le territoire, mais également à la santé des écosystèmes, qui offrent de nombreux services écosystémiques, tels que la réduction des îlots de chaleur et l'accès à la nature, bénéfiques à la santé physique et mentale des êtres humains.

Tableau 11: Évaluation de la viabilité de la santé et bien-être de la population

Indicateurs	Seuils de viabilité	État actuel	État souhaité
AEC: Étendue (Taille)			
Proportion de couvert forestier dans le périmètre urbain (%)	<ul style="list-style-type: none"> • Faible: - • Moyen: < 30% • Bon: 30-49% • Très bon: > 50% 	45 (Bon)	50 (Très bon)



3. CONCEVOIR

Indicateurs	Seuils de viabilité	État actuel	État souhaité
AEC: Structure (Condition)			
Températures de surface moyennes en milieu urbain (Classes de température, INSPQ)	<ul style="list-style-type: none">Faible: 8-9 (îlots de chaleur)Moyen: 7-6Bon: 4-5Très bon: 1-3 (îlots de fraîcheur)	8-9 (Faible)	- (Bon)

Une évaluation de la vulnérabilité des cibles de conservation aux pressions a été réalisée dans le cadre du mandat. De plus, une analyse multicritère a été réalisée afin d'évaluer la valeur écologique et sociale des milieux naturels afin de prioriser ceux à viser pour la protection sur le territoire. Pour plus de détails sur l'analyse de priorisation et l'évaluation de la vulnérabilité des milieux naturels, consultez les rapports méthodologiques fournis aux annexes 3 et 4.

3.4. Évaluation des pressions

Les pressions présentes sur le territoire ont été établies à partir du portrait du territoire et des consultations avec les parties prenantes (ateliers consultatifs ou sondage auprès de la population). L'annexe 5 présente les compte-rendus des activités de consultation. L'identification des pressions repose sur la classification standardisée du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), 2021). Les pressions liées aux changements climatiques et celles prises en charge par une tierce partie n'ont pas été sélectionnées. La figure suivante illustre les cibles de conservation, les cibles de bien-être humain, les services écosystémiques et les pressions associées à chaque cible.

3. CONCEVOIR

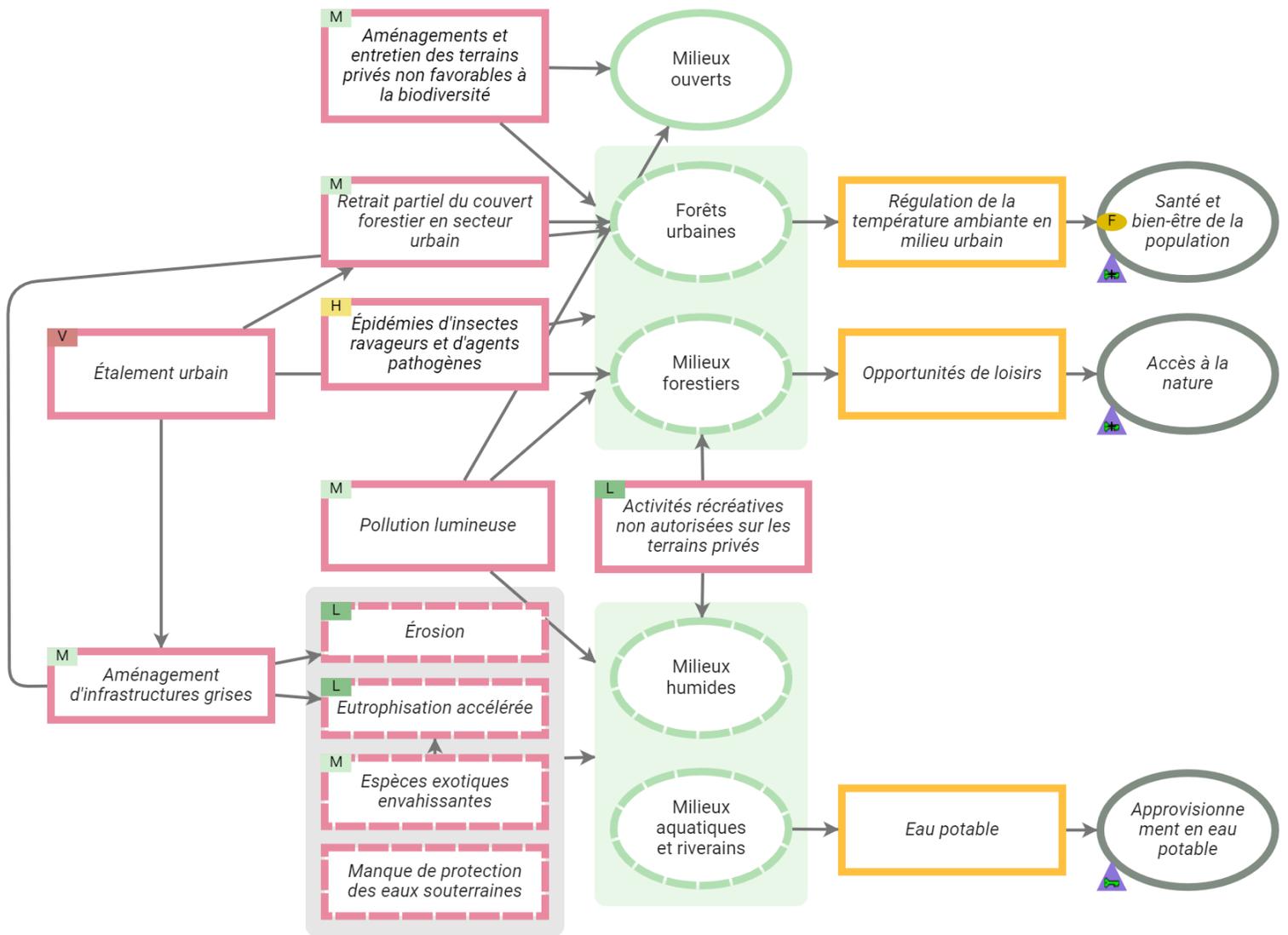


Figure 18: Schéma conceptuel représentant les cibles de conservation et les pressions associées

3. CONCEVOIR

Les pressions ont été évaluées en fonction de trois critères : la portée, la gravité et l'irréversibilité. Le système d'évaluation est présenté en détails à l'annexe 1. Un maximum de huit pressions critiques a été sélectionné, afin de limiter le niveau de complexité du plan d'action. Les pressions ont été priorisées en fonction de leur cote d'évaluation¹, ainsi que celles identifiées comme importantes lors des consultations et sur lesquelles les acteurs ont un réel pouvoir d'action.

Tableau 12: Grille d'évaluation des pressions

Pression \ Cible	Forêts urbaines	Milieu aquatiques et riverains	Milieux forestiers	Milieux humides	Milieux ouverts	Sommaire de l'évaluation des pressions
Épidémies d'insectes ravageurs et d'agents pathogènes	Très élevé		Élevé			Élevé
Érosion		Moyen		Moyen		Moyen
Étalement urbain	Très élevé	Élevé	Très élevé	Élevé		Très élevé
Activités récréatives non autorisées sur les terrains privés			Faible	Faible		Faible
Aménagement d'infrastructures grises	Élevé	Moyen		Moyen		Moyen
Aménagements et entretien des terrains privés non favorables à la biodiversité	Moyen		Faible		Moyen	Moyen
Espèces exotiques envahissantes		Moyen		Moyen		Moyen
Eutrophisation accélérée		Faible		Faible		Faible
Manque de protection des eaux souterraines						
Pollution lumineuse	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Retrait partiel du couvert forestier en secteur urbain	Élevé					Moyen
Sommaire de l'évaluation des cibles	Très élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé

¹ Très élevée, Élevé ou Moyen, et les pressions ayant une cote Faible, mais qui pourraient devenir plus importantes si elles ne sont pas gérées à court terme.



3. CONCEVOIR

3.4.1. Étalement urbain

Cette pression correspond à l'expansion du milieu urbain jusqu'en périphérie des villes ou municipalités, mais elle comprend aussi le développement résidentiel et commercial à proximité et au sein des milieux naturels, ainsi que l'agrandissement du réseau routier en dehors du périmètre urbain.

3.4.2. Épidémies d'insectes ravageurs et d'agents pathogènes

Cette pression correspond aux épidémies d'insectes ravageurs et d'agents pathogènes pouvant affecter les peuplements forestiers et qui sont présents sur le territoire ou qui risquent de s'y propager dans les prochaines années, tels que l'agrile du frêne, la maladie du hêtre, la tordeuse des bourgeons de l'épinette ainsi que la longicorne asiatique.

3.4.3. Retrait partiel du couvert forestier en secteur urbain

Cette pression correspond à la coupe d'arbres en terrains privés au sein du périmètre urbain pour l'aménagement des terrains existants ou lors de nouvelles constructions. Elle représente un prélèvement partiel laissant en place un certain couvert forestier.

3.4.4. Érosion

L'érosion réfère à la dégradation des rives et des berges sur le territoire. Ce phénomène est accentué par des bandes riveraines ou des pratiques inadéquates, notamment lors de nouvelles constructions.

3.4.5. Aménagement d'infrastructures grises

Les infrastructures grises correspondent aux ouvrages bâtis par les humains qui sont composés de matériaux imperméables (ex. béton), tels que les stationnements, les routes, les trottoirs, etc., notamment lors de nouvelles constructions ou de rénovations. L'aménagement d'infrastructures grises est directement lié au développement et à l'étalement urbain.



3. CONCEVOIR

3.4.6. Eutrophisation accélérée

L'eutrophisation accélérée est un phénomène par lequel un milieu aquatique est déséquilibré en raison d'un apport excessif en éléments nutritifs d'origine anthropique (azote, phosphore, eaux usées, etc.), qui peut être exacerbé par d'autres facteurs tels que la qualité de la bande riveraine ou la température de l'eau. Ce déséquilibre peut mener à une prolifération excessive de plantes aquatiques, un appauvrissement en oxygène et un vieillissement prématuré des milieux aquatiques.

3.4.7. Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont toutes les plantes ou animaux nuisibles qui n'étaient pas, à l'origine, présents dans le ou les écosystèmes et qui y ont été introduits ou s'y sont répandus à la suite d'activités humaines (MFFP, 2021). Plusieurs EEE sont présentes sur le territoire, telles que la renouée du Japon, le roseau commun (phragmite), le nerprun bourdaine, etc.

3.4.8. Pollution lumineuse

La pollution lumineuse correspond à tout rayonnement lumineux émis à l'extérieur ou vers l'extérieur, qui par sa direction, son intensité, sa durée ou sa composition spectrale, peut avoir un effet nuisible ou incommodant sur l'être humain, sur les écosystèmes ou sur le ciel étoilé (Siblet, 2008).

3.4.9. Activités récréatives non autorisées sur les terrains privés

Cette pression correspond à toutes activités récréatives (randonnée, vélo de montagne, VTT, etc.) ayant lieu sur les terrains privés et n'étant pas autorisées par les propriétaires fonciers, donc qui ne respectent pas le droit de propriété.

3.4.10. Manque de protection des eaux souterraines

Cette pression correspond au manque de protection des eaux souterraines et des zones de recharge de la nappe phréatique et est directement liée au service écosystémique et à la cible de bien-être humain d'approvisionnement en eau potable.



3. CONCEVOIR

3.4.11. Aménagements et entretien des terrains privés non favorables à la biodiversité

Cette pression comprend l'ensemble des pratiques d'aménagement et d'entretien des terrains privés résidentiels et commerciaux qui ne favorisent pas la conservation de la biodiversité, telles que la tonte de gazon, la plantation d'espèces non indigènes, la monoculture, etc. Ces activités contribuent à la modification ou à la perte d'habitats par le réaménagement des écosystèmes afin d'assurer le bien-être humain (MFFP, 2021).

3.5. Analyse de la situation

L'analyse de la situation permet d'identifier l'ensemble des pressions qui affectent les cibles de conservation sur le territoire, ainsi que les causes sous-jacentes qui empêchent d'agir pour les atténuer ou les éliminer. Elle identifie les facteurs contributifs, soit les pressions directes et indirectes, les opportunités et les parties prenantes associées. L'analyse de la situation est réalisée à l'aide de modèles contextuels, représentant des grandes thématiques. Les analyses ont été réalisées à partir des informations tirées du portrait du territoire et des consultations réalisées auprès des parties prenantes. Les détails sur les activités de consultation réalisées dans le cadre du projet se trouvent en annexe.

3.5.1. Étalement urbain

Le développement résidentiel et commercial contribue à la fragmentation des milieux naturels. De plus, la Ville manque de connaissance et de données sur les espèces en situation précaire et leurs habitats sur son territoire, ce qui pourrait mener à l'approbation de projets de développement au sein de milieux naturels sensibles. Malgré la grande couverture forestière et les nombreuses forêts d'intérieur sur le territoire, les corridors écologiques ne sont actuellement pas identifiés dans les outils de planification territoriale de la Ville. Cependant, la Ville va procéder



3. CONCEVOIR

prochainement à la mise à jour de sa planification en urbanisme, ce qui offre une opportunité d'intégrer la connectivité écologique au sein de celle-ci.

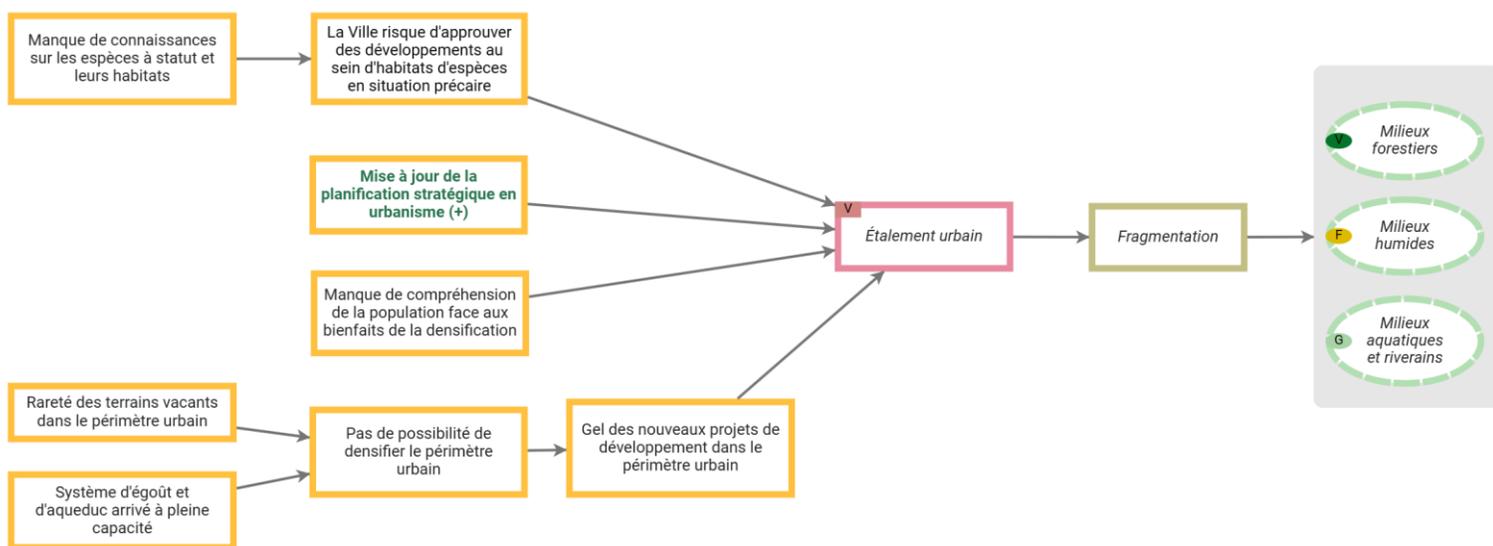


Figure 19: Étalement urbain

3.5.2. Pollution lumineuse

La pollution lumineuse affecte l'ensemble des cibles de conservation, puisqu'elle a un impact sur un grand nombre d'espèces fauniques et floristiques, mais également sur le paysage nocturne et la santé humaine (Auricoste et al., 2018). Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur est parmi les plus lumineux de la région des Laurentides et ce, particulièrement dans le périmètre urbain (Dark Site Finder, 2023). Plusieurs sources contribuent à cette pression, notamment l'éclairage résidentiel et commercial, ainsi que l'éclairage des infrastructures de la Ville. De plus, l'éclairage des deux stations de ski situées sur le territoire constitue une source importante de pollution lumineuse, puisque celles-ci sont illuminées lors de longues périodes lors de la saison hivernale.

3. CONCEVOIR

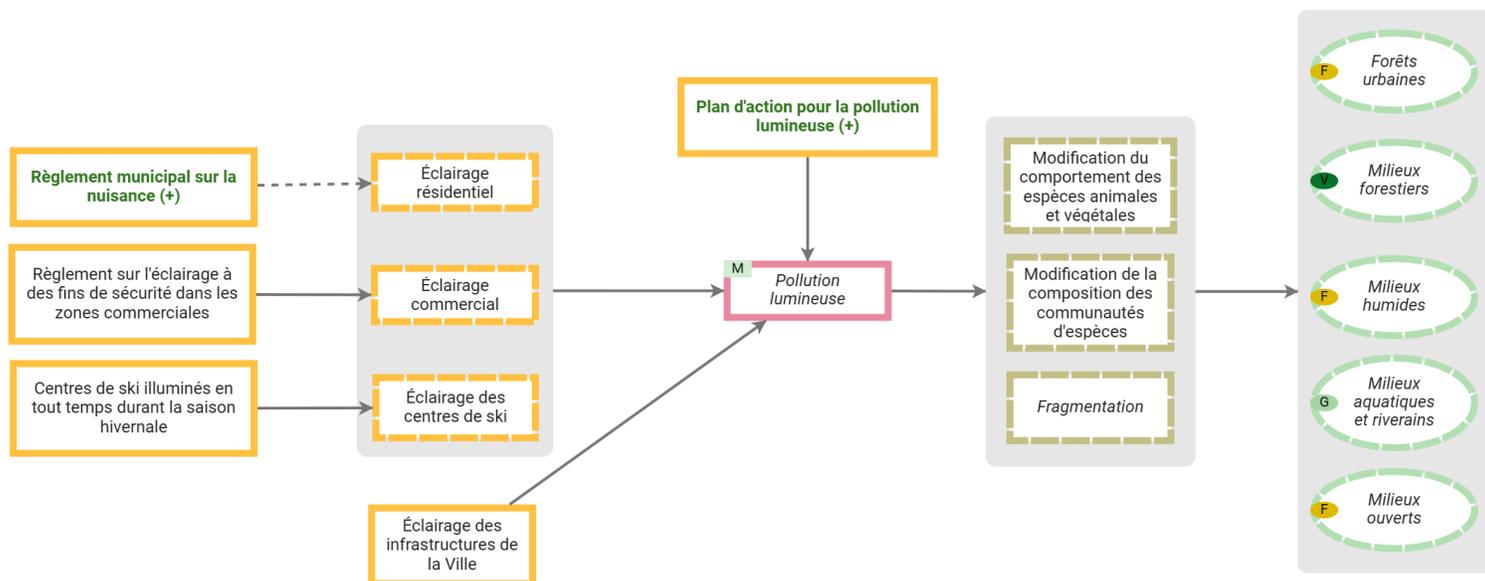


Figure 20: Pollution lumineuse

3.5.3. Îlots de chaleur

Les îlots de chaleur représentent un enjeu important à Saint-Sauveur, particulièrement dans le périmètre urbain. En effet, le développement contribue directement à l'aménagement d'infrastructures grises et au retrait du couvert forestier lors de nouvelles constructions. Le manque de ressources humaines aux services de l'environnement et de l'urbanisme rend parfois difficile l'application de la réglementation municipale concernant l'abattage et la plantation d'arbres. Cela est également dû à un manque de sensibilisation de certains citoyens et promoteurs. Le couvert forestier en milieu urbain contribue à la régulation de la température ambiante, qui affecte directement la santé et le bien-être de la population. Un mauvais partage des aires de stationnement au centre-ville amplifie cette pression. De plus, une formation du service des travaux publics de la Ville sur les infrastructures vertes est nécessaire.

3. CONCEVOIR

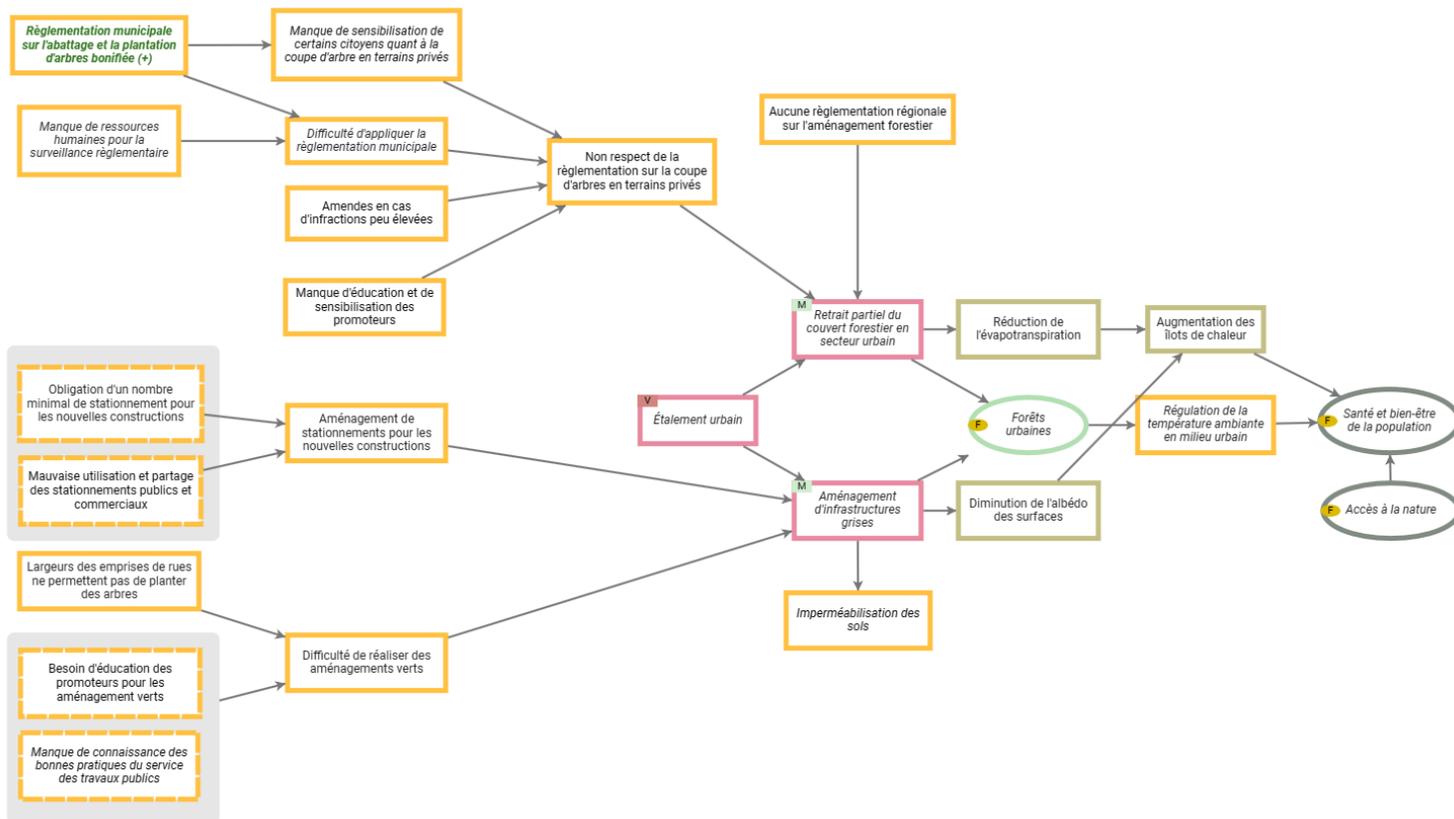


Figure 21: Îlots de chaleur

3.5.4. Aménagement des forêts privées

La fréquence des événements climatiques extrêmes et des aléas issus des changements globaux, tels que les épisodes de derecho et de tempêtes, s'est accrue au cours des dernières années, notamment en raison des changements climatiques. Le dernier épisode de derecho en mai 2022 dans les Laurentides a engendré des craintes de dommages associés aux chablis chez certains propriétaires fonciers, ce qui a contribué à des coupes d'arbres sur les terrains privés. De plus, les changements climatiques ont accentué la vulnérabilité des peuplements forestiers aux épidémies d'insectes ravageurs et d'agents pathogènes tels que la maladie du hêtre et l'agrile du frêne. Étant donné le manque de connaissances sur l'aménagement des forêts de certains propriétaires privés

3. CONCEVOIR

et de la difficulté à maîtriser les notions de sylviculture et d'arboriculture chez les employés municipaux, peu d'aménagements forestiers sont réalisés sur le territoire, ce qui contribue à la vulnérabilité des milieux forestiers et des forêts urbaines.

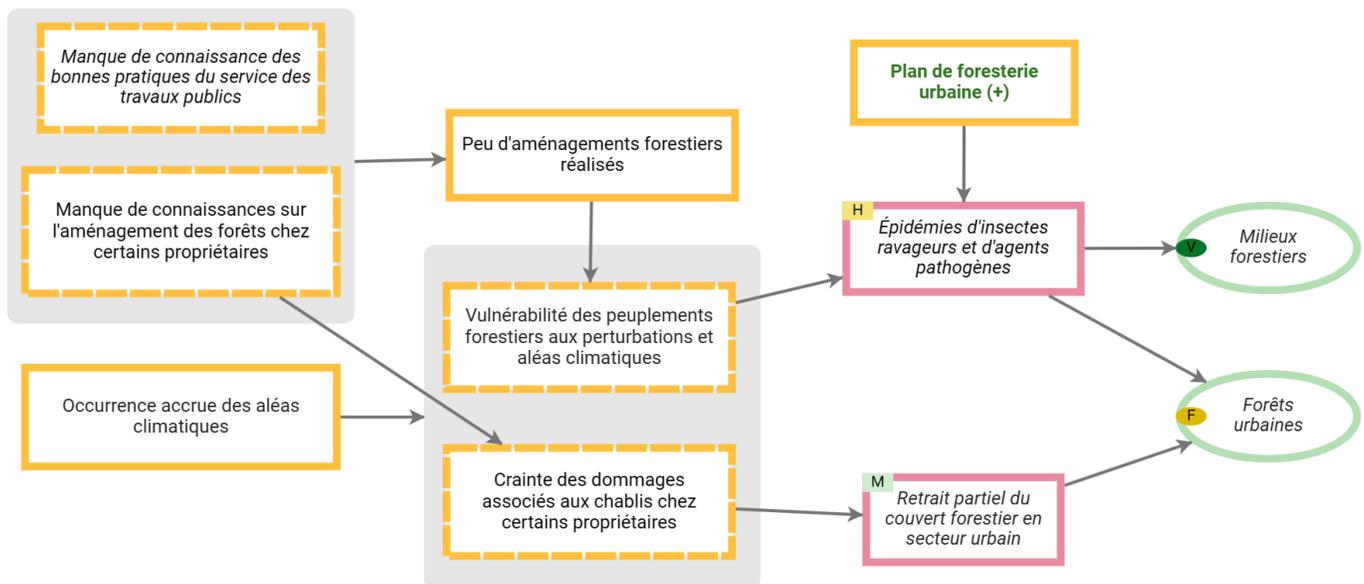


Figure 22: Aménagement des forêts privées

3.5.5. Aménagement des zones habitées

Le manque de sensibilisation et de connaissances de certains citoyens quant à l'aménagement et l'entretien durable des terrains contribue à des aménagements non favorables à la biodiversité sur les terrains privés. En effet, bien que plusieurs règlements municipaux aient récemment été implantés et bonifiés par des dispositions plus sévères à cet égard, ceux-ci sont encore relativement peu connus et appliqués en raison de leur caractère récent. En effet, la Ville a mis en place un règlement interdisant l'usage d'engrais et de pesticides sur les pelouses, ainsi qu'une bonification du règlement de zonage concernant l'abattage et la plantation d'arbres dans les secteurs résidentiels et commerciaux. Ces dispositions réglementaires sont plutôt méconnues des paysagistes et horticulteurs présents sur le territoire, menant à des aménagements non adaptés au respect de la biodiversité.

3. CONCEVOIR

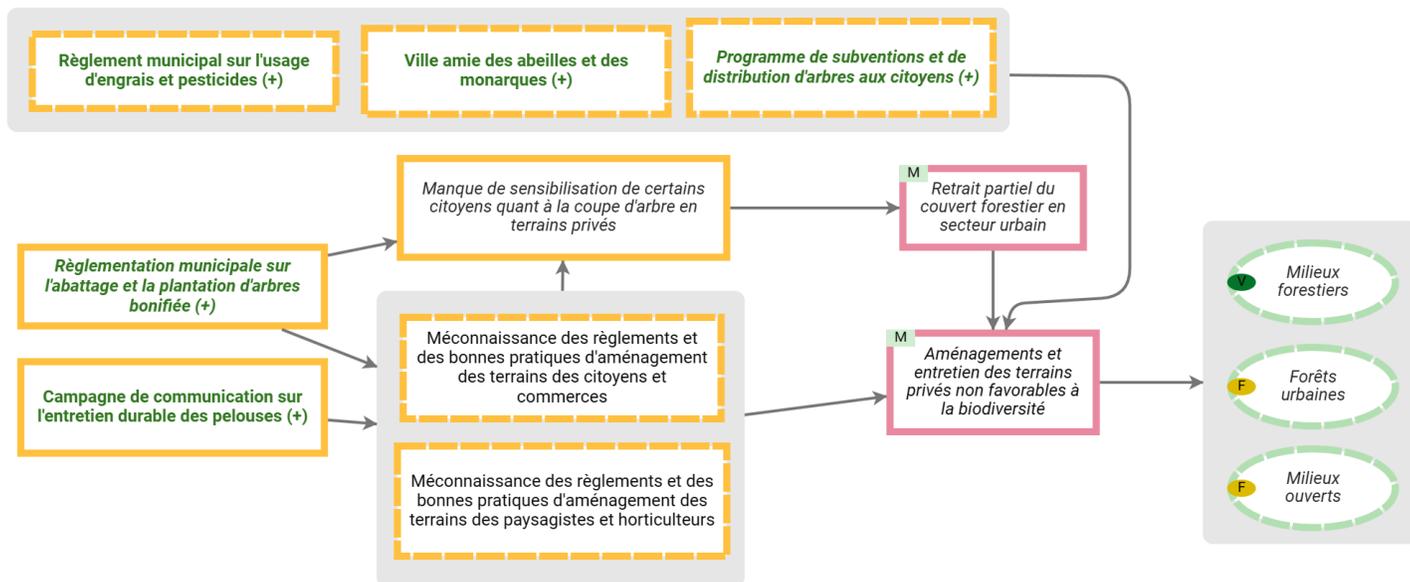


Figure 23: Aménagement des zones habitées

3.5.6. Érosion et eutrophisation

Plusieurs pressions affectent les milieux humides, aquatiques et riverains sur le territoire. Premièrement, l'eutrophisation des milieux aquatiques est accentuée par la présence d'installations privées de traitements des eaux usées vieilles et désuètes ainsi que la contamination causée par le dépôt à neige municipal, qui s'écoule vers le Grand Ruisseau et la rivière du Nord. De plus, l'imperméabilisation des sols et les constructions dans les pentes engendrées par l'aménagement d'infrastructures grises accentuent l'érosion et l'eutrophisation de ces milieux. L'entretien inadéquat des fossés municipaux et la difficulté d'appliquer la réglementation municipale sur le contrôle de l'érosion par les inspecteurs municipaux contribuent à cette pression. Finalement, bien qu'une réglementation sur les bandes riveraines soit mise en place, la qualité de celles-ci n'est pas toujours assurée dans les secteurs résidentiels et commerciaux.

3. CONCEVOIR

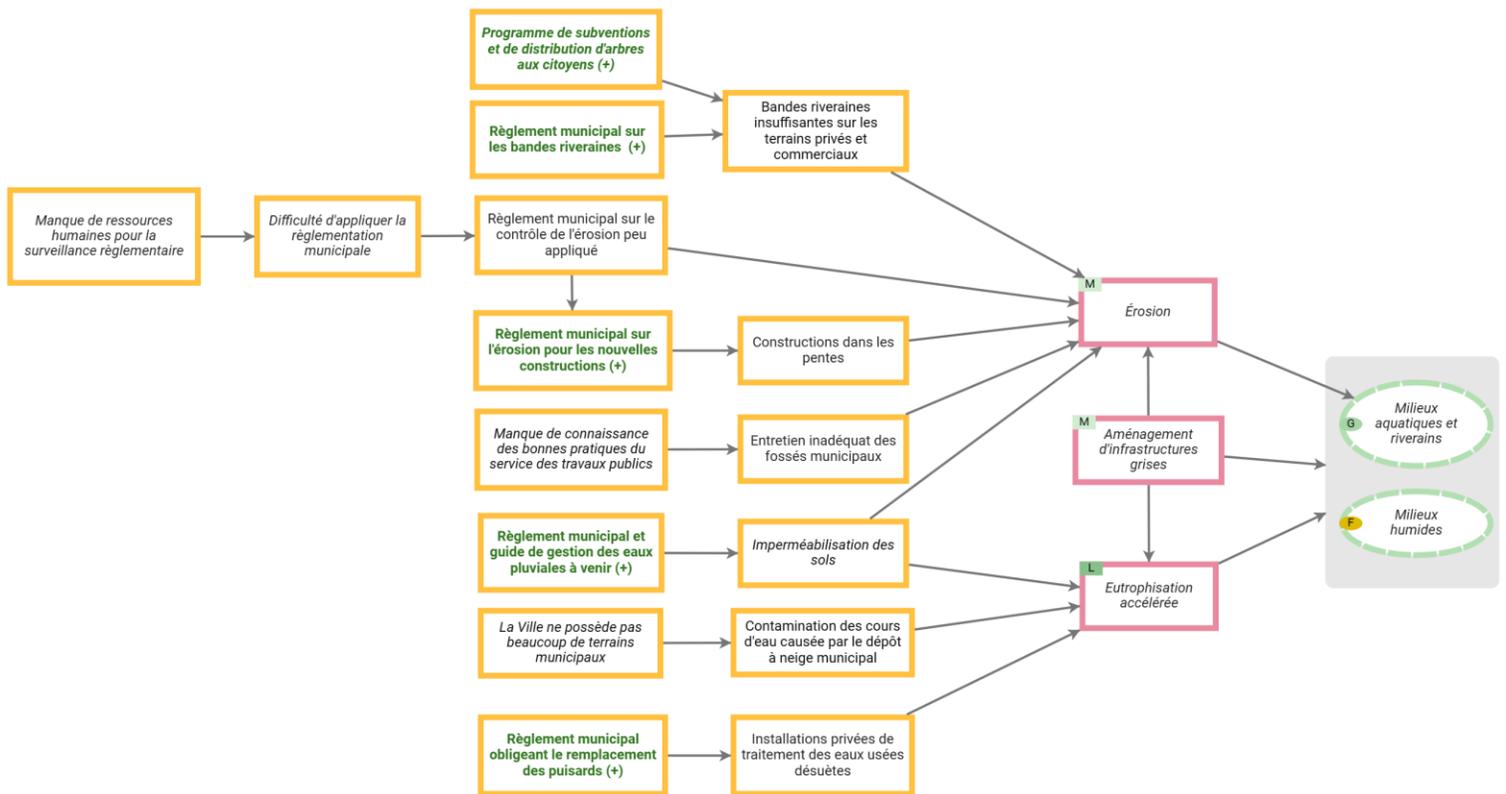


Figure 24: Érosion et eutrophisation

3.5.7. Espèces exotiques envahissantes

En raison de la tenure privée des lacs sur le territoire et de l'absence d'accès publics, la Ville ne peut pas contrôler l'accès à ces derniers, ni installer de stations de lavage ou contrôler la vitesse et le type d'embarcations autorisées sur les lacs. Cette situation peut augmenter le risque d'introduction et de propagation d'espèces exotiques envahissantes, ainsi que d'eutrophisation accélérée des lacs.



3. CONCEVOIR

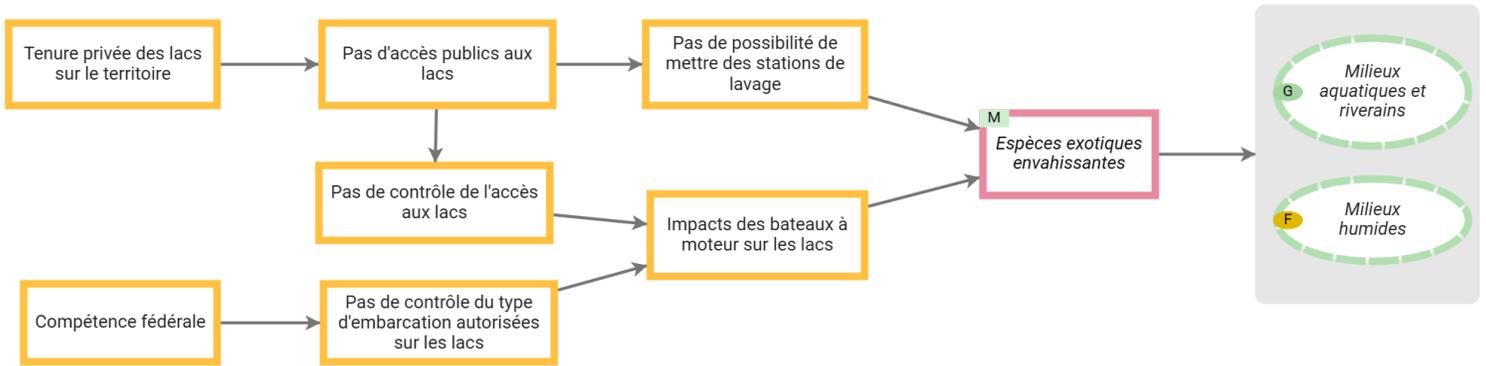


Figure 25: Espèces exotiques envahissantes

3.5.8. Approvisionnement en eau

Le manque de connaissances de la Ville sur la localisation et l'état de vulnérabilité des zones de recharge contribuent au manque de protection des eaux souterraines sur son territoire. De plus, plusieurs propriétaires s'alimentent en eau à partir de puits artésiens, qui échappent au contrôle réglementaire de la Ville.

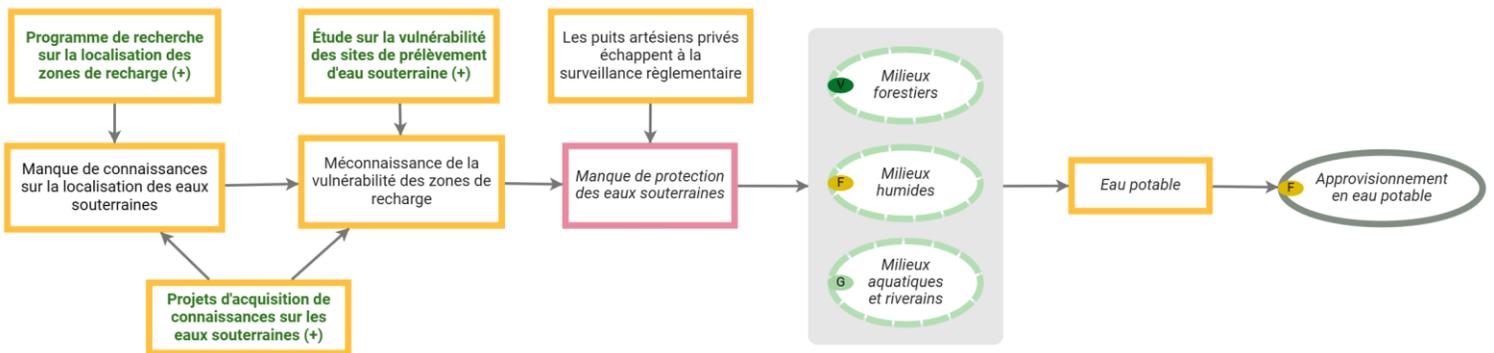


Figure 26: Approvisionnement en eau

3. CONCEVOIR

3.5.9. Sentiers récréatifs en terrains privés et accès à la nature

L'accès non autorisé de citoyens ou visiteurs à des terrains privés pour la pratique d'activités récréatives est un enjeu important à Saint-Sauveur. En effet, la majorité des sentiers se trouvent en milieu privé, entraînant parfois des conflits avec les propriétaires fonciers.

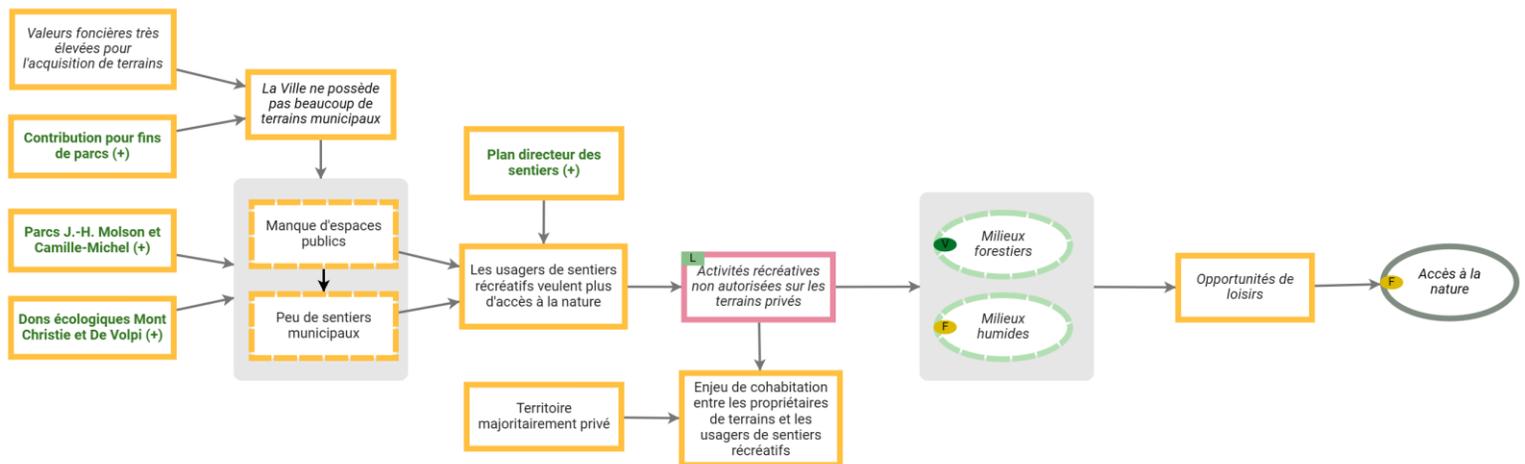


Figure 27: Sentiers récréatifs en terrains privés et accès à la nature

3.5.10. Conservation des milieux naturels

Actuellement, seulement 0,4 % du territoire de la Ville est protégé. De plus, les valeurs foncières très élevées rendent difficile l'acquisition de terrains pour la conservation et la conservation volontaire est généralement méconnue chez la population et est souvent associée à une crainte d'expropriation. Toutefois, certains propriétaires de grands boisés privés sont intéressés par la conservation volontaire et plusieurs organismes de conservation présents sur le territoire pourraient cependant servir d'intermédiaires pour la négociation entre la Ville et les propriétaires privés.



3. CONCEVOIR

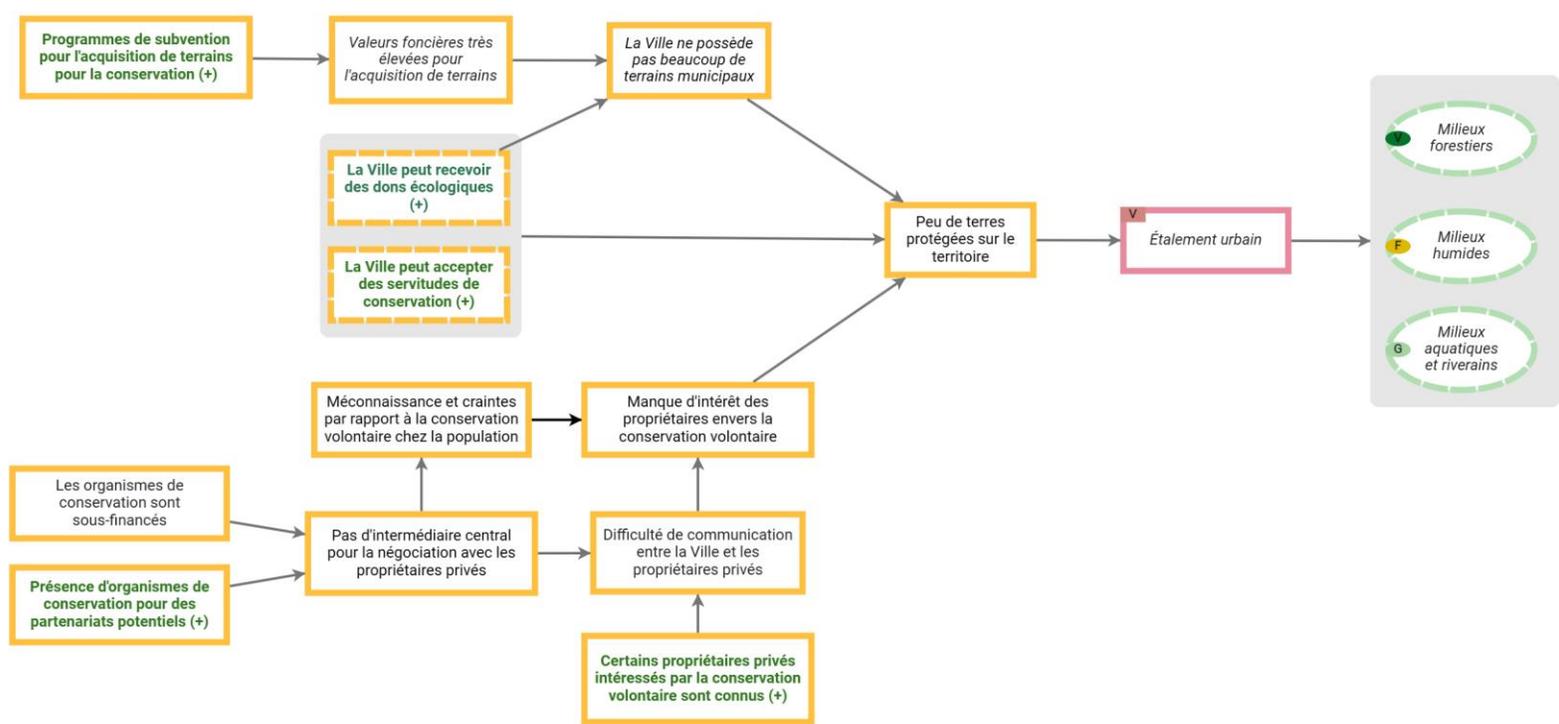


Figure 28: Conservation des milieux naturels

4. PLANIFIER

4.1. Buts de conservation

Les buts de conservation représentent ce que la Ville souhaite ultimement accomplir avec le plan de conservation. Ils sont liés aux cibles de conservation et représentent l'état souhaité des indicateurs de viabilité des cibles sur le long terme.

Tableau 13: Buts de conservation

Cible de conservation	But de conservation	Détails
Milieux forestiers	<p>D'ici 2034, la proportion du couvert forestier est maintenue à un minimum de 50 % sur l'ensemble du territoire.</p> <p>D'ici 2034, la proportion de milieux forestiers situés en forêt d'intérieur avec une lisière de 200 m est maintenue à au moins 5 % sur le territoire.</p> <p>D'ici 2034, les îlots forestiers d'une taille de 200 ha et plus sont maintenus sur le territoire.</p>	<p>Nous visons à maintenir le couvert forestier à au moins 50 % sur le territoire, avec une priorité pour les boisés situés dans les corridors écologiques, les peuplements matures, les îlots forestiers d'une taille de 200 hectares et plus et les forêts d'intérieur avec une lisière de 200 mètres.</p>
Milieux humides	<p>D'ici 2034, il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides sur le territoire.</p> <p>D'ici 2034, tous les grands complexes de milieux humides de 25 ha et plus, les marais et marécages arbustifs de 5 ha et plus et les tourbières de 20 ha et plus sur le territoire sont conservés.</p>	<p>Nous visons à maintenir la superficie actuelle de milieux humides sur le territoire et principalement au sein et en périphérie du périmètre urbain, là où la quantité d'eaux de ruissellement est la plus importante et la capacité de captation naturelle la plus faible sur le territoire.</p> <p>Si des pertes se produisent, nous souhaitons les compenser idéalement dans les sous bassins versants dégradés.</p>
Milieux aquatiques et riverains	<p>D'ici 2034, la qualité des lacs et cours d'eau est maintenue sur le territoire.</p> <p>D'ici 2034, 75 % des bandes riveraines sur le territoire comportent les trois strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée) dans les secteurs résidentiels et commerciaux.</p>	<p>Nous visons à diminuer les sources de contamination des milieux hydriques et à améliorer la gestion des eaux de ruissellement afin de maintenir la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau sur le territoire.</p>

4. PLANIFIER

Cible de conservation	But de conservation	Détails
Forêts urbaines	D'ici 2044, la proportion du couvert forestier est d'au moins 50 % au sein du périmètre urbain.	Nous visons à augmenter le couvert forestier et les surfaces végétalisées dans le périmètre urbain. Nous visons également à maintenir la résilience des arbres urbains aux aléas issus des changements climatiques, en misant sur la diversité fonctionnelle de ces derniers.
Milieux ouverts	D'ici 2034, la superficie des milieux ouverts de qualité sur le territoire est augmentée. D'ici 2034, les milieux ouverts sont connectés aux autres types de milieux naturels sur le territoire.	Nous visons à augmenter la superficie de milieux ouverts de qualité sur le territoire par des aménagements écologiques sur les terrains municipaux et en promouvant ce type d'aménagement auprès des propriétaires de terrains privés résidentiels et commerciaux.
Approvisionnement en eau potable	D'ici 2034, la Ville connaît la localisation et la vulnérabilité des zones de recharge présentes sur son territoire.	Nous visons à améliorer nos connaissances sur la localisation des zones de recharge présentes sur le territoire afin d'assurer une protection des eaux souterraines et ainsi l'approvisionnement en une eau potable de qualité pour l'ensemble de la population.
Accès à la nature	D'ici 2034, le nombre d'espaces verts et de sentiers récréatifs municipaux accessibles à la population sur le territoire a augmenté. D'ici 2034, l'accessibilité des espaces verts et des sentiers récréatifs municipaux a augmenté.	Nous visons à assurer un accès à la nature à l'ensemble de la population en augmentant l'accessibilité aux sentiers et espaces verts, ainsi que la pérennisation de ceux existants, tout en encadrant les usages afin d'assurer le respect du droit de propriété des propriétaires privés et le maintien de la valeur écologique des milieux naturels par le respect de la capacité de support des écosystèmes.

4. PLANIFIER

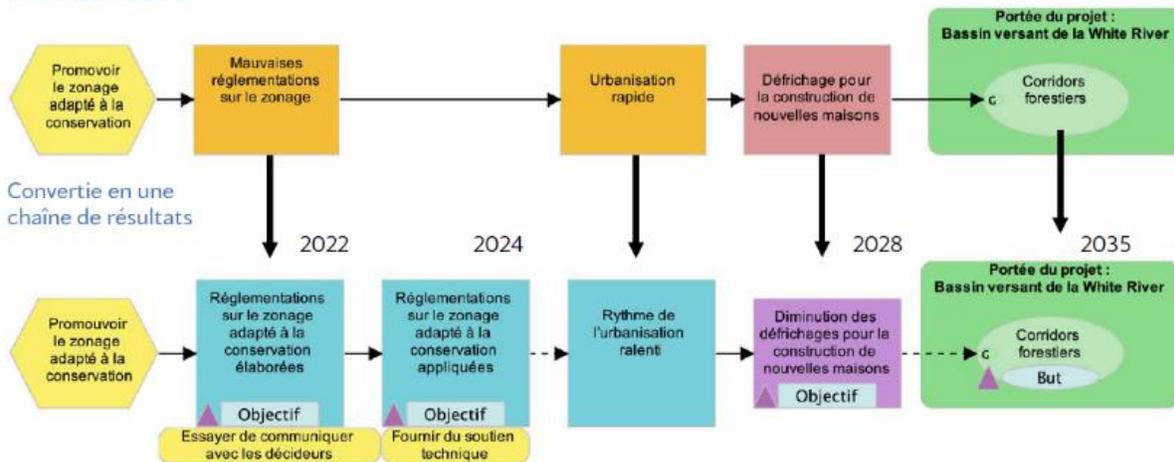
Cible de conservation	But de conservation	Détails
Santé et bien-être	D'ici 2034, les îlots de fraîcheur ont augmenté au sein du périmètre urbain.	<p>Nous visons à assurer un milieu de vie de qualité répondant aux attentes et aux besoins de l'ensemble de la population de façon équitable. Dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, nous visons l'amélioration des services et des équipements municipaux et de leur résilience, notamment par la végétalisation des espaces publics afin de réduire les îlots de chaleur dans le périmètre urbain.</p> <p>L'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des espaces publics, lieux de connexion humaine et de loisirs, contribuera à maintenir un milieu de vie sain et épanouissant.</p>

4. PLANIFIER

4.2. Chaînes de résultats

Les modèles contextuels réalisés lors de l'analyse de la situation sont convertis en des chaînes de résultats. Celles-ci servent à illustrer les hypothèses montrant comment chaque stratégie permet d'atteindre les résultats et les buts de conservation. Les résultats (en bleu et en mauve à la figure ci-dessous) aident par la suite à identifier les objectifs ainsi que les actions.

Chaîne de facteurs



Échantillons d'objectifs et de buts

D'ici la fin 2022, le Conseil municipal approuve les règles de zonage dont un moratoire sur les nouveaux permis de construction dans les zones uniques listées par l'État

D'ici mi-2024, tous les nouveaux permis de construction évitent les travaux dans les zones uniques listées par l'État

D'ici 2028, il n'y a pas de nouvelles constructions de maisons, ni en cours, ni permises, ni prévues dans les zones uniques identifiées par l'État

D'ici 2036, la largeur du corridor forestier reliant le bassin versant de la White River à Los Grillos est d'au moins 5km de large et il n'est pas fragmenté

Figure 29: Exemple de conversion d'un modèle contextuel en chaîne de résultats illustrant la théorie du changement (Conservation Measures Partnership (CMP), 2020)

Les chaînes de résultats qui ont été élaborées sont présentées ci-dessous.

4. PLANIFIER

4.2.1. Étalement urbain

Comme la Ville prévoit mettre à jour son plan d'urbanisme en 2024, ce sera l'opportunité pour y intégrer des mesures de réduction de l'étalement urbain, les corridors écologiques locaux identifiés par ÉCL, ainsi que d'autres mesures visant à limiter la fragmentation des milieux naturels due à la pression du développement.

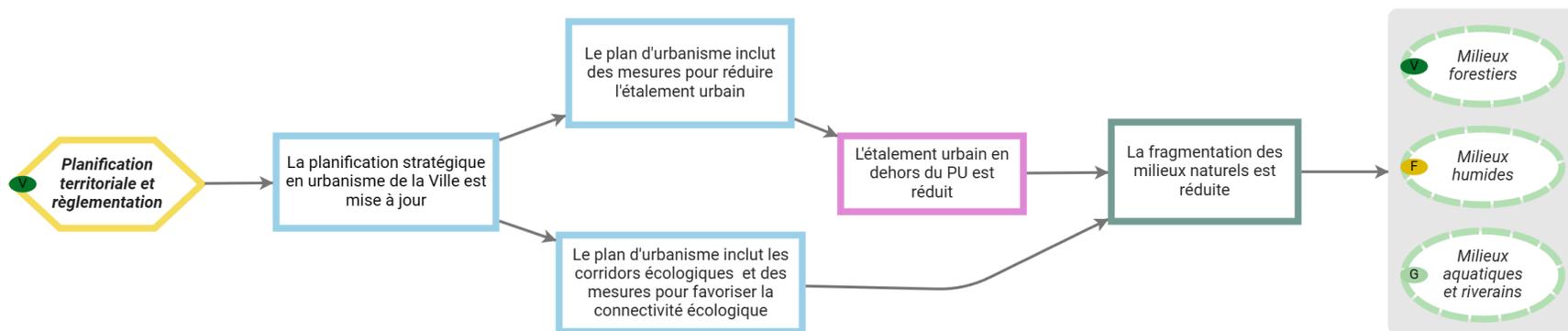


Figure 30: Étalement urbain

4. PLANIFIER

4.2.2. Pollution lumineuse

En sensibilisant les citoyens, commerces et stations de ski à l'enjeu de la pollution lumineuse, il est possible de réduire les sources de pollution lumineuse provenant des secteurs commerciaux et résidentiels. La Ville peut également mettre en place une réglementation sur la pollution lumineuse afin de réduire ces sources sur son territoire. De même, en prévoyant l'achat de matériel à faible impact lumineux, la Ville pourrait réduire la pollution lumineuse provenant de ses infrastructures municipales.

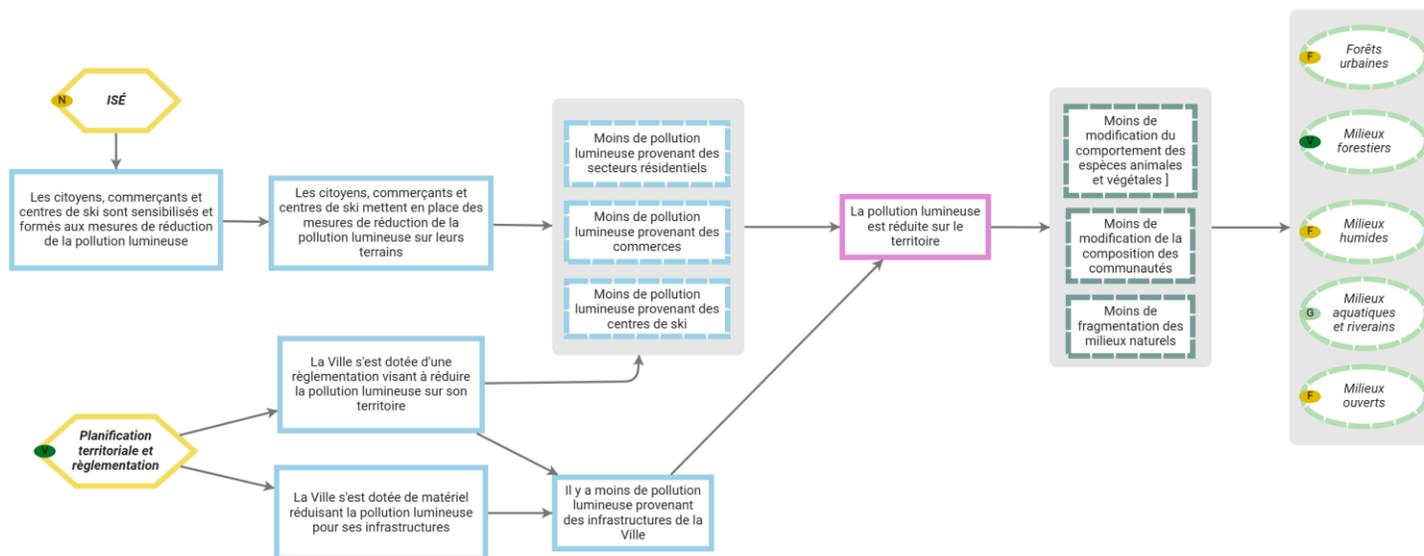


Figure 31: Pollution lumineuse

4. PLANIFIER

4.2.3. Stationnements

Afin de remédier à la pression de l'aménagement d'infrastructures grises et d'îlots de chaleur provenant des stationnements sur son territoire, la Ville pourrait prévoir des mesures pour favoriser un meilleur partage des espaces de stationnement existants entre les différents utilisateurs au centre-ville. De plus, sa planification stratégique en urbanisme pourrait comprendre des mesures d'encadrement et de verdissement des aires de stationnement.

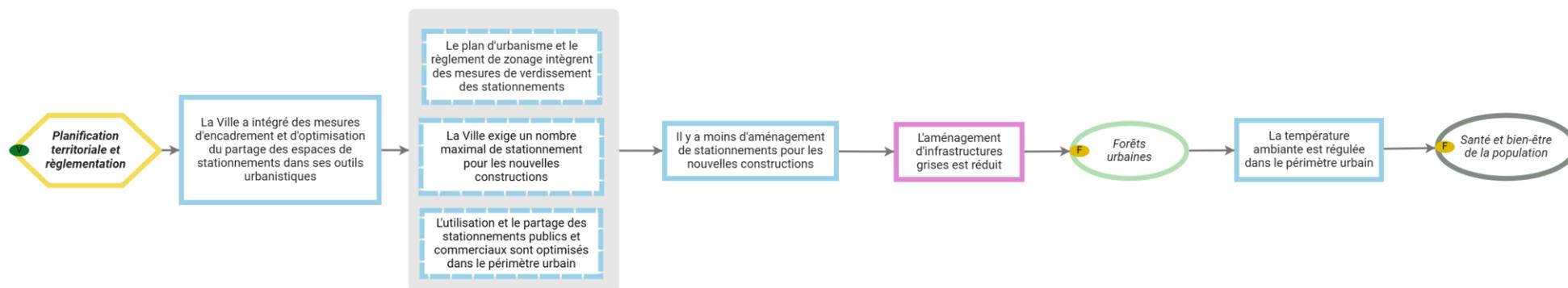


Figure 32: Stationnements

4. PLANIFIER

4.2.4. Coupes d'arbres en terrains privés

Par des actions de sensibilisation des citoyens, de même qu'en offrant des incitatifs aux promoteurs qui maintiennent le couvert forestier sur leurs terrains, la réglementation municipale sur la coupe d'arbres en terrains privés serait davantage respectée et le retrait du couvert forestier en terrains privés diminué.

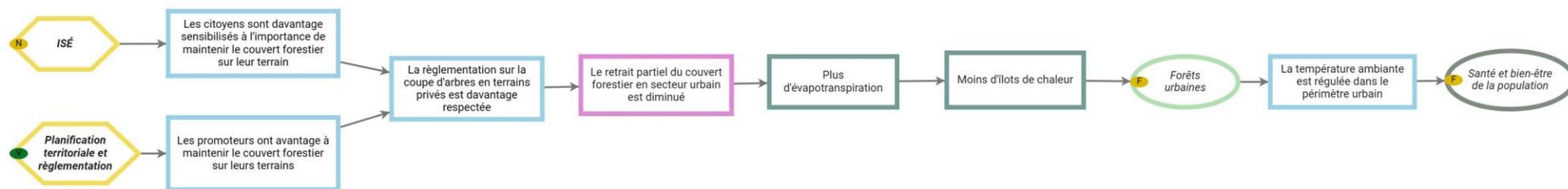


Figure 33: Coupes d'arbres en terrains privés

4.2.5. Infrastructures vertes

Par des actions de formation et de renforcement des capacités des employés municipaux, ceux-ci pourraient aménager davantage d'infrastructures vertes sur le territoire. De plus, des aménagements de gestion durable des eaux pluviales permettraient aussi de réduire l'imperméabilisation du sol, qui constitue un enjeu particulièrement important au sein du périmètre urbain.

4. PLANIFIER

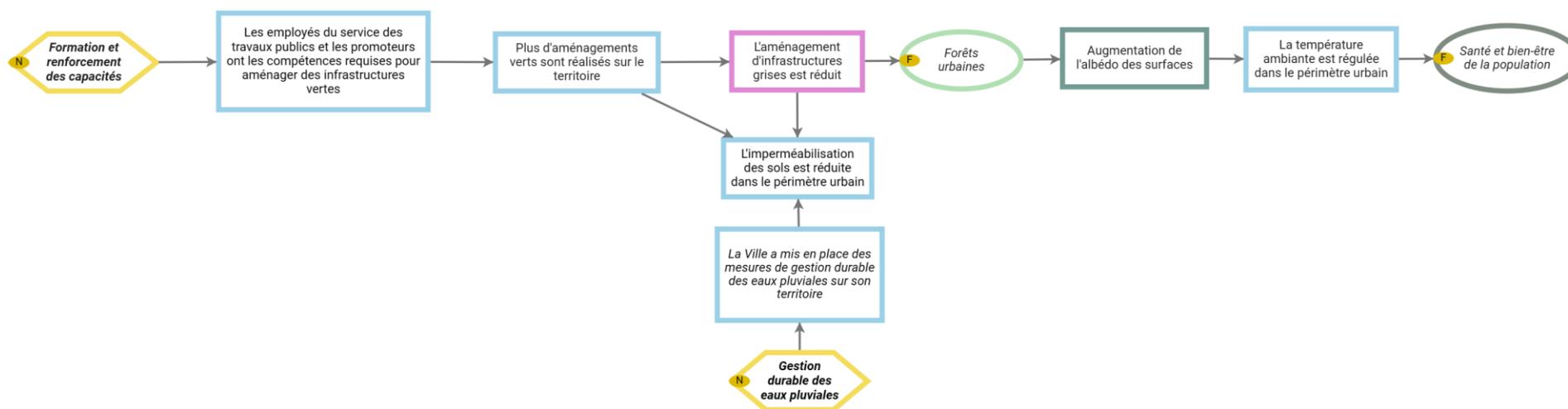


Figure 34: Infrastructures vertes

4.2.6. Aménagements forestiers fonctionnels

Afin de réduire le retrait du couvert forestier sur les propriétés privées et de favoriser les aménagements forestiers durables et fonctionnels sur le territoire, il est essentiel d'éduquer les propriétaires forestiers aux meilleures pratiques, de même que les employés du service des travaux publics. Cela permettrait à la Ville de réaliser des aménagements forestiers fonctionnels sur ses terrains municipaux et ainsi réduire la vulnérabilité de ses peuplements forestiers aux changements climatiques et aux pressions qui y sont associées.

4. PLANIFIER

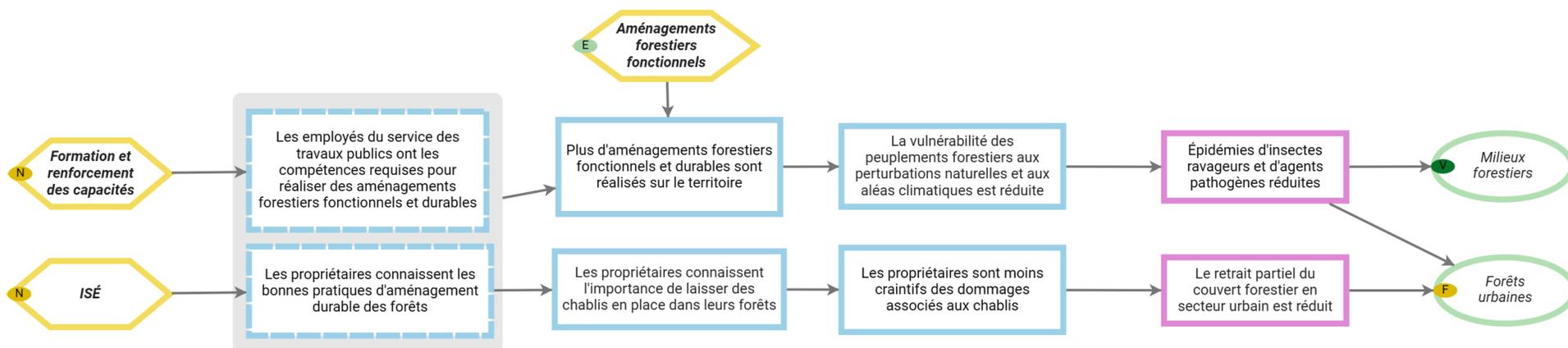


Figure 35: Aménagements forestiers fonctionnels

4.2.7. Aménagements paysagers durables

Afin de pallier au manque de sensibilisation et de connaissances des citoyens, commerces et paysagistes à la réglementation municipale et aux bonnes pratiques en matière d'aménagement et d'entretien durable des terrains, une stratégie d'information, de sensibilisation et d'éducation pourrait être mise en place.

4. PLANIFIER

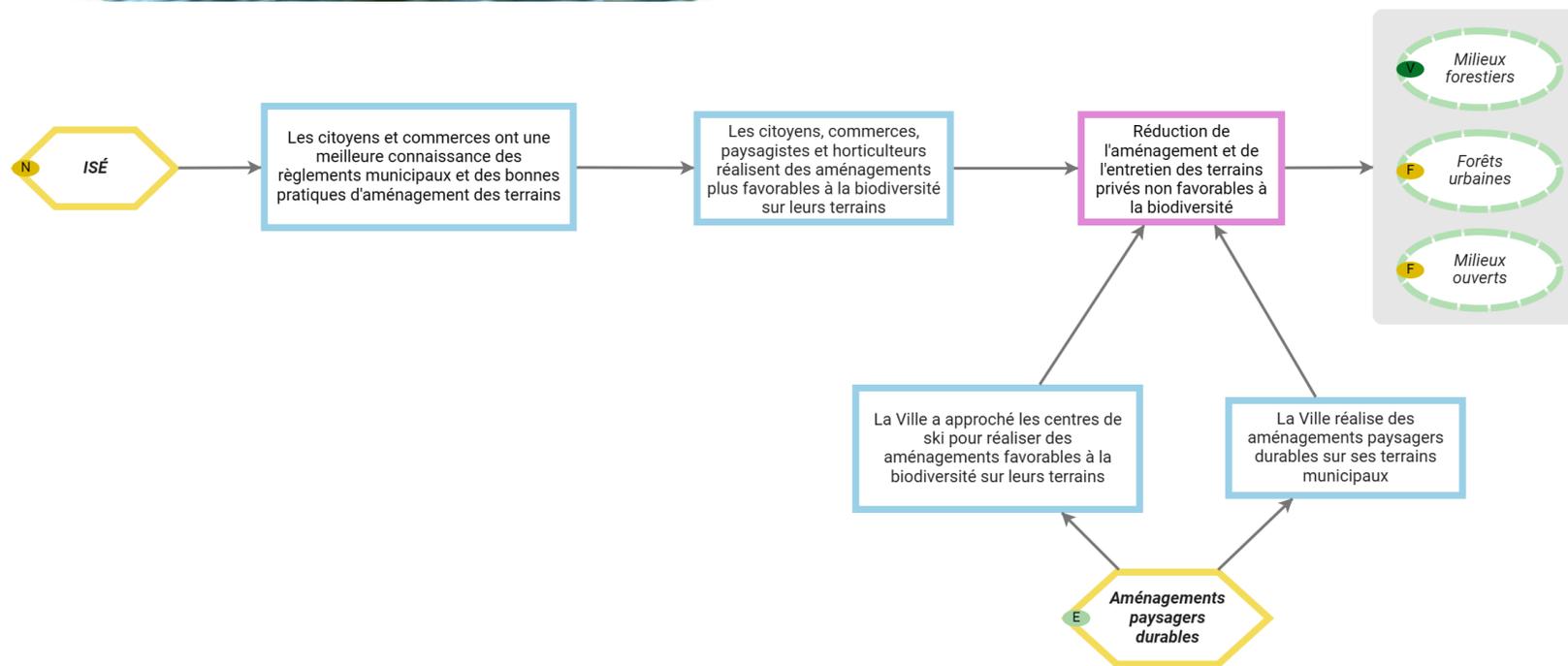


Figure 36: Aménagements paysagers durables

4. PLANIFIER

4.2.8. Érosion et eutrophisation

La mise en place de mesures d'atténuation du ruissellement provenant du dépôt à neige municipal et de gestion durable des eaux pluviales permettrait de réduire les eaux de ruissellement causant l'érosion et l'eutrophisation des milieux humide, aquatiques et riverains. La gestion écologique des fossés municipaux, pour laquelle un renforcement des capacités du service des travaux publics est nécessaire, permettrait aussi de réduire l'érosion de ces fossés. Un contrôle réglementaire accru pour la gestion de l'érosion sur les chantiers de construction et la sensibilisation des promoteurs et entrepreneurs seraient aussi à envisager afin de réduire l'érosion provenant de ces chantiers.

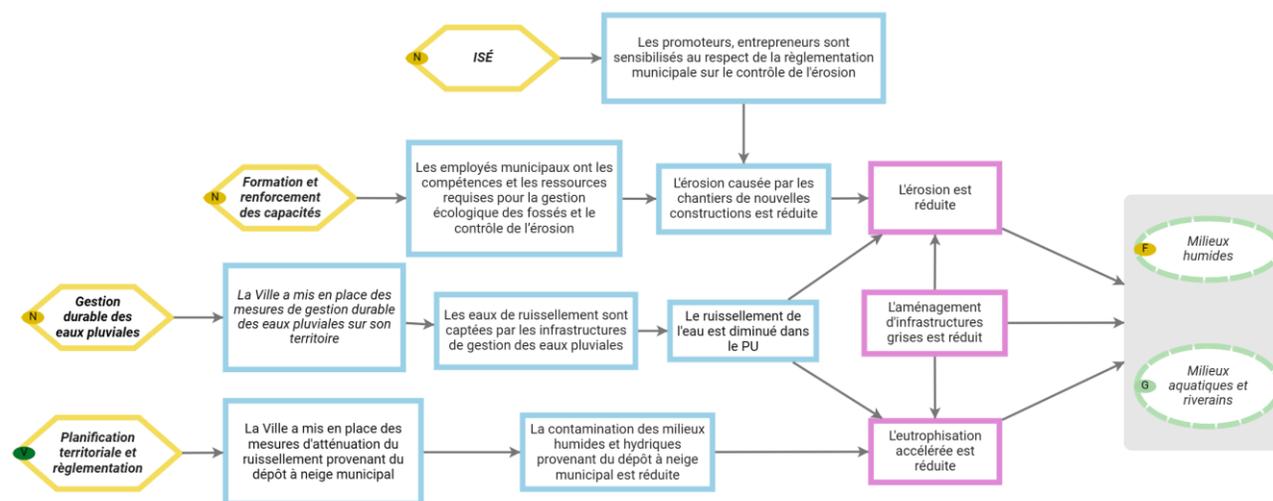


Figure 37: Érosion et eutrophisation

4. PLANIFIER

4.2.9. Espèces exotiques envahissantes

Afin de prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le territoire, les citoyens doivent être sensibilisés à cet enjeu et formés aux bonnes pratiques pour lutter contre celles-ci. De plus, la Ville doit soutenir les associations de lacs pour la gestion de ces espèces et de la qualité de l'eau des lacs sur son territoire, de même que bonifier son règlement municipal concernant les EEE.

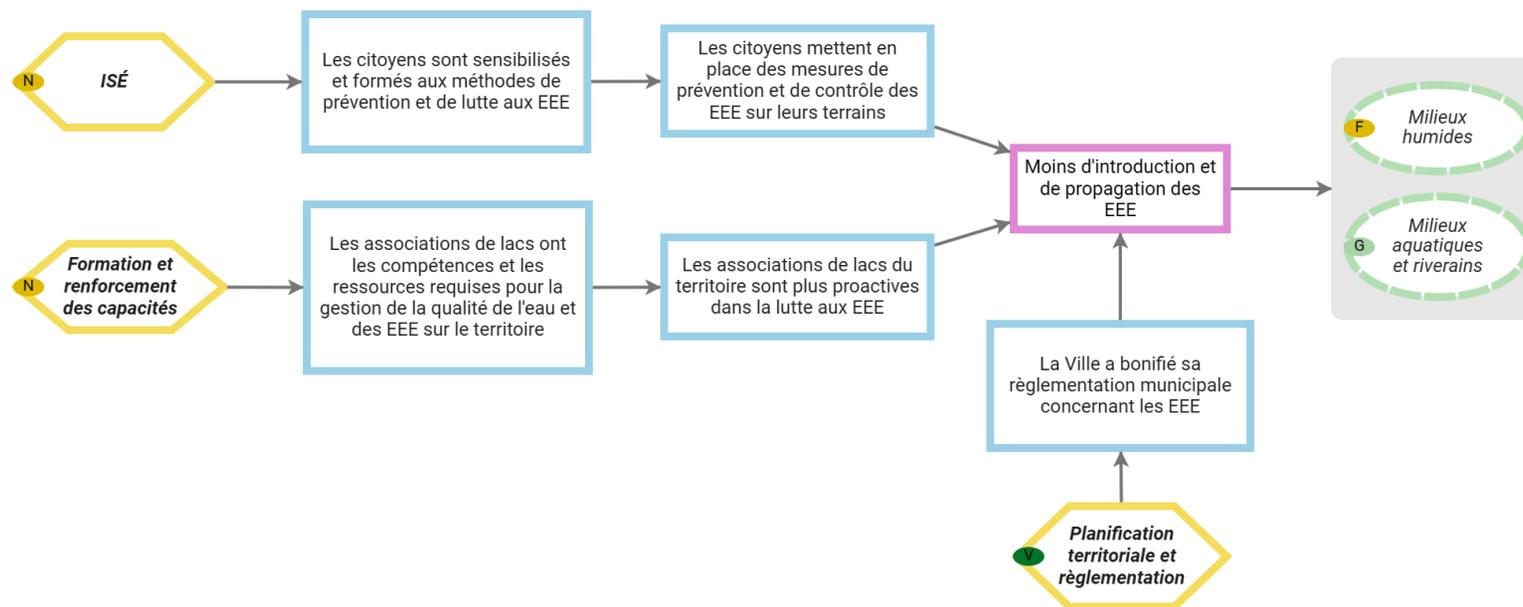


Figure 38: Espèces exotiques envahissantes

4. PLANIFIER

4.2.10. Approvisionnement en eau

La Ville doit mettre en place des mesures d'acquisition de connaissances pour mieux connaître la localisation et la vulnérabilité des zones de recharge sur son territoire et ainsi mieux protéger ses eaux souterraines. Les mesures de gestion durable des eaux pluviales, principalement au sein du périmètre urbain où se trouve les zones de recharge préférentielles et vulnérables, favoriseraient aussi la protection des eaux souterraines.

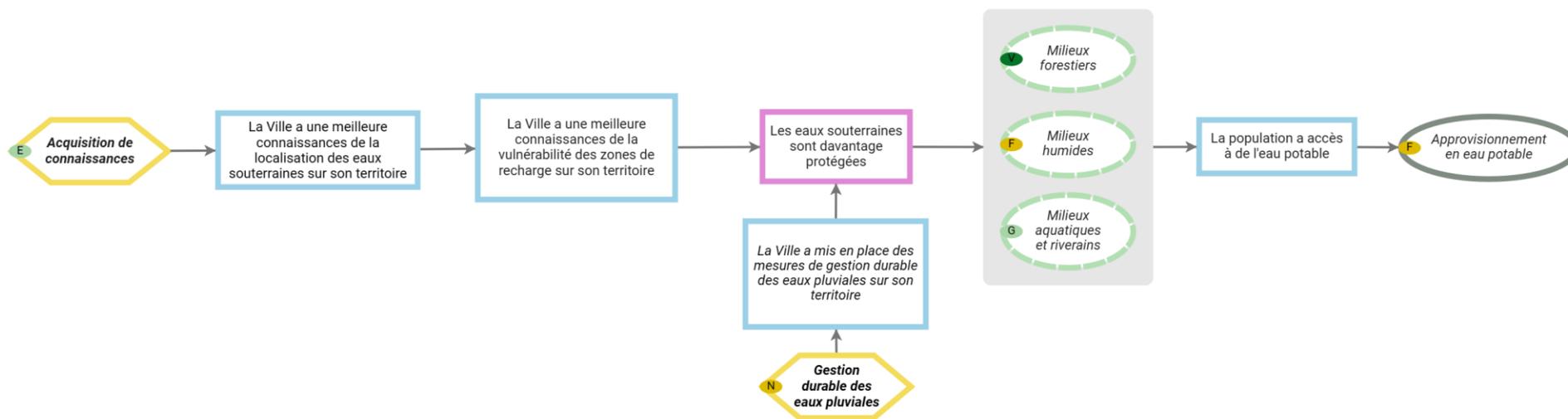


Figure 39: Approvisionnement en eau

4. PLANIFIER

4.2.11. Accès à la nature

Une stratégie d'accès à la nature permettrait d'augmenter le nombre de sentiers récréatifs et d'espaces verts municipaux sur le territoire afin de favoriser un accès à une nature de proximité à la population. De plus, en augmentant les espaces récréatifs publics et en sensibilisant les usagers aux bonnes pratiques de plein-air et au respect du droit de propriété, il y aurait moins d'accès non autorisés aux propriétés privées et de conflits entre les propriétaires et ces usagers.

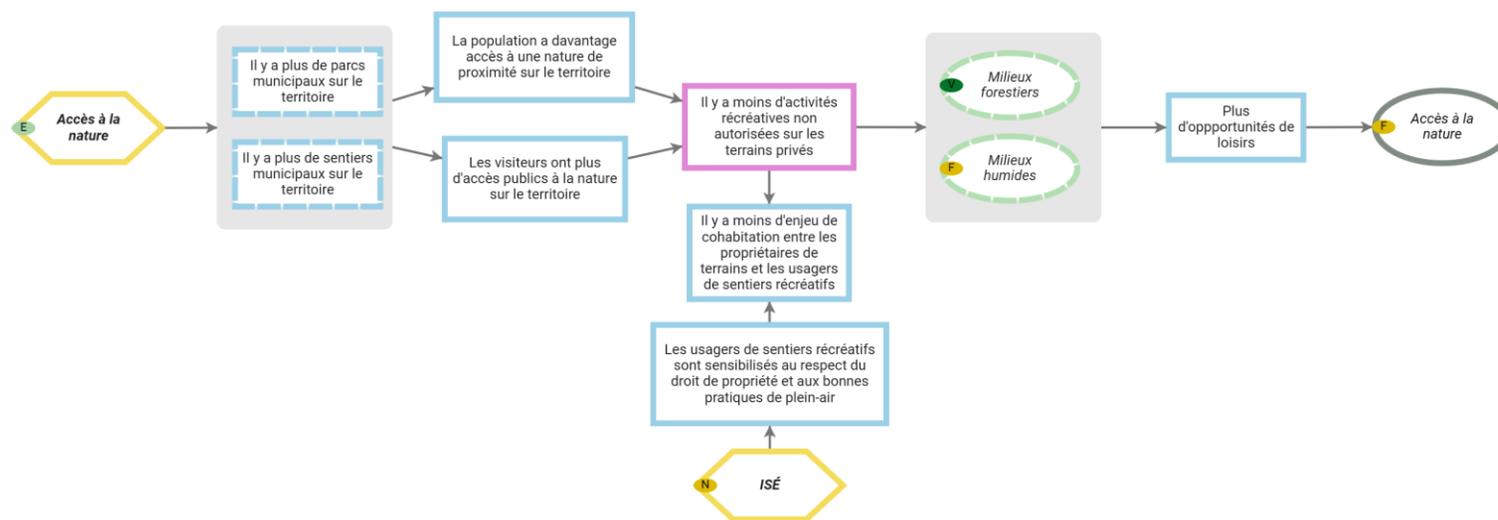


Figure 40: Accès à la nature

4. PLANIFIER

4.2.12. Conservation des milieux naturels

Par des actions de conservation volontaire, la Ville pourrait protéger une plus grande superficie de son territoire. De plus, en collaborant avec des organismes de conservation pour réaliser des ententes de conservation volontaire avec les propriétaires de grands boisés et en faisant connaître davantage la conservation volontaire, l'intérêt de ces propriétaires envers celle-ci serait favorisé.

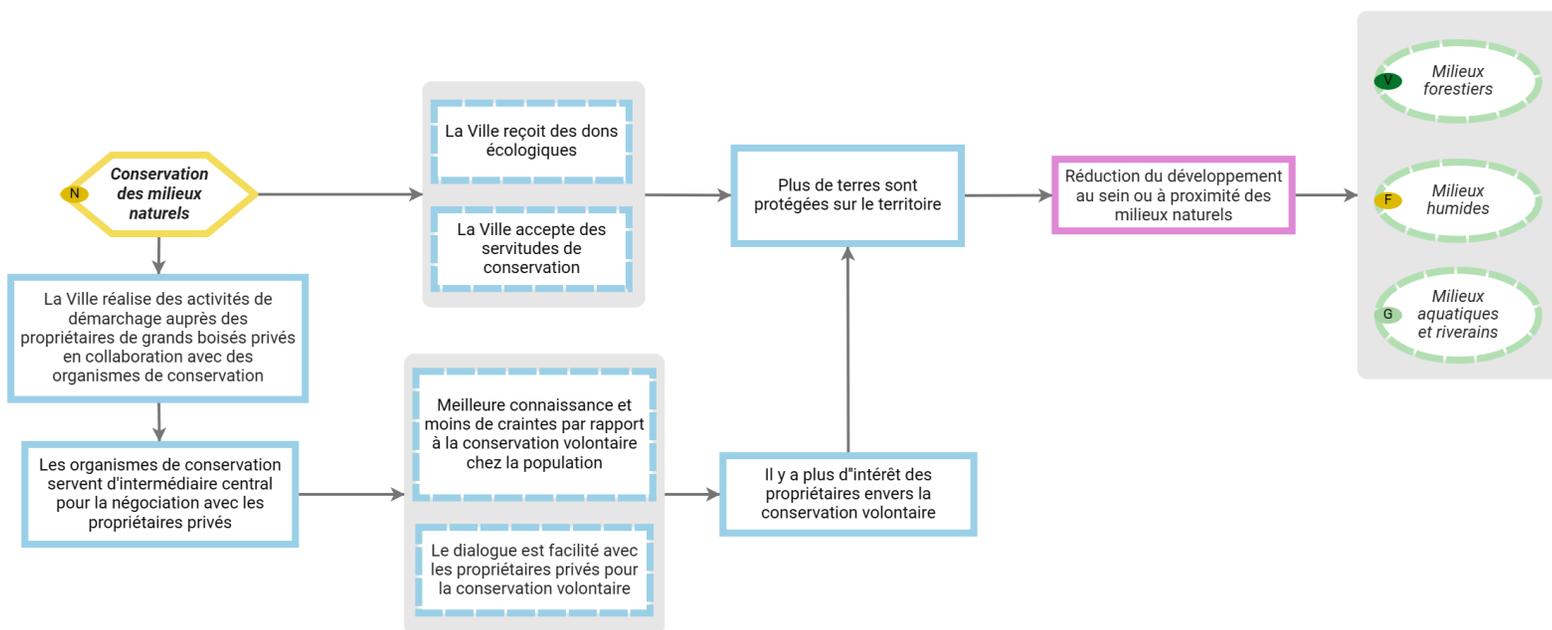


Figure 41: Conservation des milieux naturels



4. PLANIFIER

4.3. Stratégies

Une stratégie regroupe plusieurs actions qui visent à atteindre des buts et objectifs communs. Les stratégies sont déterminées en identifiant, parmi l'ensemble des facteurs décrits dans l'analyse de la situation, les points d'intervention clés (PIC). Pour identifier les PIC, le potentiel d'influence de l'ensemble des facteurs est estimé en fonction des critères suivants : contribution à la réduction des pressions, capacité à influencer plusieurs facteurs dans le modèle, urgence à trouver une solution au facteur (ou ses facteurs en aval). Les stratégies identifiées ont été établies à la suite d'une consultation des parties prenantes et en fonction des hypothèses identifiées dans les chaînes de résultats illustrant les théories du changement. Les stratégies identifiées sont décrites plus en détails ci-dessous.

4.3.1. Planification territoriale et réglementation

Cette stratégie inclut des mesures de planification de l'aménagement du territoire et de réglementation afin de favoriser la conservation des milieux naturels, d'encadrer l'aménagement des aires de stationnements, ainsi que de réduire l'érosion, l'étalement urbain et la pollution lumineuse sur le territoire.

4.3.2. Formation et renforcement des capacités

Cette stratégie vise à mettre en place des mesures de formation et de renforcement des capacités du service des travaux publics pour l'aménagement d'infrastructures vertes et les aménagements forestiers fonctionnels, ainsi que des associations de lacs pour la gestion de la qualité de l'eau des lacs et des EEE sur le territoire.

4.3.3. Gestion durable des eaux pluviales

Cette stratégie vise à mettre en place des mesures de gestion durable des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire, notamment sur les terrains municipaux ainsi que sur les terrains privés en collaboration avec les citoyens et les commerces.



4. PLANIFIER

4.3.4. Information, Sensibilisation et Éducation (ISÉ)

La stratégie ISÉ correspond à l'acronyme Information, Sensibilisation et Éducation des différentes parties prenantes en lien avec les enjeux identifiés sur le territoire.

4.3.5. Accès à la nature

Par cette stratégie, la Ville vise à se doter d'outils et de mesures pour faciliter l'acquisition et la gestion de terrains à des fins d'accès à la nature afin d'augmenter le nombre et l'accessibilité des sentiers, parcs et espaces verts municipaux pour la pratique d'activités récréatives extensives à la population.

4.3.6. Conservation des milieux naturels

Cette stratégie vise à mettre en place des partenariats avec des organismes de conservation afin d'établir des ententes de conservation volontaire avec des propriétaires de grands boisés sur le territoire, de même qu'à protéger les milieux naturels par des outils de protection légale ou par d'autres mesures de conservation efficaces.

4.3.7. Acquisition de connaissances

Cette stratégie vise à bonifier les connaissances de la Ville sur la localisation et la vulnérabilité des zones de recharge en eaux souterraines sur son territoire.

4.3.8. Aménagements paysagers durables

Cette stratégie vise à mettre en place des aménagements paysagers durables pour la biodiversité sur les terrains municipaux, de même que promouvoir ce type d'aménagement sur les terrains privés auprès des citoyens, commerces et stations de ski.

4.3.9. Aménagements forestiers fonctionnels

Cette stratégie vise à mettre en place, via le plan de foresterie urbaine de la Ville, des aménagements forestiers fonctionnels sur les terrains municipaux, c'est-à-dire des aménagements forestiers durables qui prennent en compte la diversité fonctionnelle des peuplements forestiers et ainsi l'adaptation aux changements climatiques.

4. PLANIFIER

4.4. Objectifs

Les objectifs précisent quels changements doivent être réalisés à court et moyen terme. Les objectifs peuvent être associés à une pression, un facteur contribuant ou une stratégie. Le tableau 14 présente les objectifs identifiés ainsi que les chaînes de résultats et les stratégies qui y sont associées.

Tableau 14: Stratégies et objectifs

Chaîne de résultats associée	Stratégies	Objectifs
Étalement urbain	Planification territoriale et réglementation	Tous les outils urbanistiques pertinents de la Ville intègrent des mesures pour réduire l'étalement urbain
		Tous les outils urbanistiques pertinents de la Ville intègrent des mesures pour réduire les barrières au déplacement de la faune
Stationnements	Planification territoriale et réglementation	La Ville a mis en place des mesures visant l'encadrement et l'optimisation du partage des aires de stationnements dans son Plan d'urbanisme et son règlement de zonage
Pollution lumineuse	Planification territoriale et réglementation	La Ville a réduit la pollution lumineuse sur son territoire
	ISÉ	La Ville a sensibilisé les citoyens, les centres de ski et les commerçants aux effets néfastes de la pollution lumineuse sur la biodiversité
Érosion et eutrophisation	Formation et renforcement des capacités	L'ensemble des cadres et employés du service des travaux publics appliquent les pratiques de gestion écologique des fossés et de contrôle de l'érosion
	Planification territoriale et réglementation	Des mesures d'atténuation du ruissellement provenant du dépôt à neige municipal ont été mises en place
	ISÉ	La Ville a sensibilisé les promoteurs, entrepreneurs et citoyens aux mesures de contrôle de l'érosion
EEE	Planification territoriale et réglementation	La Ville a renforcé ses efforts de lutte à l'introduction et à la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire

4. PLANIFIER

Chaîne de résultats associée	Stratégies	Objectifs
	ISÉ	La Ville a sensibilisé et informé les citoyens et entrepreneurs sur les méthodes de prévention et de gestion des espèces exotiques envahissantes
Approvisionnement en eau	Acquisition de connaissances	La Ville a bonifié ses connaissances sur les zones de recharge de son territoire et leur vulnérabilité
Coupes d'arbres en terrains privés	Planification territoriale et réglementation	Des incitatifs sont mis en place pour les promoteurs et citoyens qui conservent une proportion de milieux naturels sur leurs terrains supérieure à celle exigée en vertu de la réglementation municipale
Infrastructures vertes	Formation et renforcement des capacités	La Ville a outillé les employés des services des travaux publics et du génie pour l'aménagement d'infrastructures vertes
	Gestion durable des eaux pluviales	La Ville a mis en place des mesures pour favoriser la gestion durable des eaux pluviales sur les terrains municipaux et privés
Aménagement des forêts	ISÉ	La Ville a sensibilisé les propriétaires forestiers sur la conservation et l'aménagement durable des forêts
	Aménagements forestiers fonctionnels	La Ville a réalisé des aménagements forestiers fonctionnels qui favorisent la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques
Aménagements paysagers durables	ISÉ	La Ville a sensibilisé et informé les citoyens, paysagistes et horticulteurs sur l'entretien et l'aménagement durable des terrains
	Aménagements paysagers durables	La Ville a évalué la possibilité d'impliquer les stations de ski alpin dans la réalisation d'aménagements paysagers durables
		La Ville a aménagé ses terrains municipaux conformément aux pratiques d'aménagement paysager durables, lorsque possible
Accès à la nature	Accès à la nature	L'accès à la nature de proximité à la population de Saint-Sauveur a été favorisé pour la pratique d'activités récréatives extensives
	ISÉ	La Ville a sensibilisé les citoyens sur les bonnes pratiques lors d'activités récréatives en milieux naturels
Conservation	Conservation des milieux naturels	30 % du territoire est protégé légalement ou par d'autres mesures de conservation efficaces
		Les propriétaires de boisés de 4 ha et plus ont été incités à contribuer à la conservation des milieux naturels
		Les citoyens ont été informés des outils de conservation volontaire et de leurs avantages

4. PLANIFIER

4.5. Plan d'action

Le plan d'action pour ce projet couvre la période de 2024 à 2034 et est présenté au tableau 16.

Tableau 16: Plan d'action

Stratégies	Objectifs	Actions
1. Planification territoriale et réglementation	1.1 Tous les outils urbanistiques pertinents de la Ville intègrent des mesures pour réduire l'étalement urbain	1.1.1 Modifier les outils urbanistiques municipaux afin d'intégrer des normes pour respecter les objectifs du plan de conservation et y ajouter les secteurs identifiés comme étant prioritaires ainsi que les corridors écologiques locaux
	1.2 Tous les outils urbanistiques pertinents de la Ville intègrent des mesures pour réduire les barrières au déplacement de la faune	1.2.1 Créer une base de données sur les lieux potentiels de collision de la faune ainsi que les endroits propices à l'aménagement de passages fauniques et caractériser les structures présentes et susceptibles d'être utilisées par la faune sur le territoire.

4. PLANIFIER

Stratégies	Objectifs	Actions
		1.2.2 Évaluer les outils urbanistiques à mettre en place afin de limiter les entraves aux déplacements de la faune ainsi que la possibilité de mettre en place des passages fauniques et de protéger les superficies naturelles de part et d'autre de ceux-ci
		1.2.3 Mettre en place des incitatifs pour encourager la présence des trois strates de végétation (arborée, arbustive et herbacée) dans les bandes riveraines des lacs et cours d'eau
	1.3 La Ville a mis en place des mesures visant l'encadrement et l'optimisation du partage des aires de stationnements dans son Plan d'urbanisme et son règlement de zonage	1.3.1 Revoir la méthode de calcul des stationnements afin de diminuer les superficies asphaltées, notamment en explorant les possibilités de réduire les minimums et d'établir un maximum pour certains usages.
		1.3.2 Encourager et publiciser le partage des aires de stationnements auprès de la population
	1.4 La Ville a réduit la pollution lumineuse sur son territoire	1.4.1 Remplacer les ampoules des lampadaires et des bâtiments municipaux afin de réduire la pollution lumineuse
		1.4.2 Mettre en place un règlement municipal sur la réduction de la pollution lumineuse
	1.5 Des mesures d'atténuation du ruissellement provenant du dépôt à neige municipal ont été mises en place	1.5.1 Évaluer les possibilités de réaménagement ou de déménagement du site de dépôt à neige municipal et mettre en place des mesures d'atténuation des eaux de ruissellement

4. PLANIFIER

Stratégies	Objectifs	Actions
	1.6 La Ville a renforcé ses efforts de lutte à l'introduction et à la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire	1.6.1 Bonifier le règlement municipal concernant les espèces exotiques envahissantes
	1.7 Des incitatifs sont mis en place pour les promoteurs et citoyens qui conservent une proportion de milieux naturels sur leurs terrains supérieure à celle exigée en vertu de la réglementation municipale	1.7.1 Évaluer la possibilité de mettre en place des mesures incitatives d'écofiscalité concernant la superficie de milieux naturels conservée sur les terrains privés
2. Formation et renforcement des capacités	2.1 L'ensemble des cadres et employés du service des travaux publics appliquent les pratiques de gestion écologique des fossés et de contrôle de l'érosion	2.1.1 Instaurer un système de suivi de la qualité des fossés au sein du Service des travaux publics
	2.2 La Ville a outillé les employés des services des travaux publics et du génie pour l'aménagement d'infrastructures vertes	2.2.1 Diffuser les outils existants et offrir des formations sur l'aménagement d'infrastructures vertes aux employés municipaux
3. ISÉ (Information, Sensibilisation, Éducation)	3.1 La Ville a sensibilisé les propriétaires forestiers sur la conservation et l'aménagement durable des forêts	3.1.1 Réaliser et diffuser des outils de sensibilisation et d'éducation sur la conservation et l'aménagement durable des forêts auprès des propriétaires forestiers
	3.2 La Ville a sensibilisé les citoyens, les centres de ski et les commerçants aux effets néfastes de la pollution lumineuse sur la biodiversité	3.2.1 Diffuser des outils d'information, d'éducation et de sensibilisation à la pollution lumineuse et les trames noires auprès de la population

4. PLANIFIER

Stratégies	Objectifs	Actions
	3.3 La Ville a sensibilisé les promoteurs, entrepreneurs et citoyens aux mesures de contrôle de l'érosion	3.3.1 Créer et diffuser des outils de sensibilisation et d'éducation sur les mesures de contrôle de l'érosion sur les chantiers de constructions auprès des promoteurs et entrepreneurs
	3.4 La Ville a sensibilisé et informé les citoyens et entrepreneurs sur les méthodes de prévention et de gestion des espèces exotiques envahissantes	3.4.1 Promouvoir l'outil de détection Sentinelle auprès de la population
		3.4.2 Organiser une conférence d'information et de sensibilisation sur le contrôle des plantes exotiques envahissantes
		3.4.3 Mettre en place une campagne de sensibilisation sur le lavage des embarcations nautiques
	3.5 La Ville a sensibilisé et informé les citoyens, paysagistes et horticulteurs sur l'entretien et l'aménagement durable des terrains	3.5.1 Réaliser une campagne d'information afin de promouvoir les pratiques d'aménagement et d'entretien des terrains favorables à la biodiversité et l'importance du maintien du couvert forestier auprès des citoyens, paysagistes et horticulteurs
		3.5.2 Promouvoir les certifications « Habitat accueillant pour la faune » et « Jardin pour la biodiversité » auprès des citoyens et commerçants et faire la promotion des bons coups
	3.6 La Ville a sensibilisé les citoyens sur les bonnes pratiques lors d'activités récréatives en milieux naturels	3.6.1 Diffuser les bonnes pratiques de récréation dans les milieux naturels auprès de la population

4. PLANIFIER

Stratégies	Objectifs	Actions
4. Gestion durable des eaux pluviales	4.1 La Ville a mis en place des mesures pour favoriser la gestion durable des eaux pluviales sur les terrains municipaux et privés	4.1.1 Identifier les zones d'intervention prioritaires pour la mise en place de mesures de gestion durable des eaux pluviales sur le territoire de la Ville
		4.1.2 Créer et diffuser des outils d'ISÉ sur les pratiques de gestion durable des eaux pluviales adaptées aux terrains privés auprès de la population
		4.1.3 Réviser le règlement de construction de nouvelles rues afin d'y intégrer les concepts d'infrastructures vertes
		4.1.4 Adhérer au concept de Ville éponge et mettre en place un plan d'action de GDEP
5. Acquisition de connaissances	5.1 La Ville a bonifié ses connaissances sur les zones de recharge de son territoire et leur vulnérabilité	5.1.1 Mandater l'organisme de bassin versant (OBV) pour présenter les résultats de l'étude du PACES à la Ville
		5.1.2 Approfondir nos connaissances quant aux zones de recharge, leur vulnérabilité et les outils urbanistiques pouvant contribuer à la protection de ces dernières
6. Aménagements forestiers fonctionnels	6.1 La Ville a réalisé des aménagements forestiers fonctionnels qui favorisent la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques	6.1.1 Arrimer le plan de foresterie urbaine aux objectifs du plan de conservation des milieux naturels
		6.1.2 Rendre l'obtention d'un Plan d'aménagement forêt-faune (PAFF) conditionnel à l'obtention d'un permis de coupe sur le territoire via la réglementation municipale

4. PLANIFIER

Stratégies	Objectifs	Actions
7. Aménagements paysagers durables	7.1 La Ville a évalué la possibilité d'impliquer les stations de ski alpin dans la réalisation d'aménagements paysagers durables	7.1.1 Entamer des démarches avec les deux stations de ski alpin afin de les sensibiliser et les inciter à aménager leurs terrains de façon à favoriser la biodiversité
	7.2 La Ville a aménagé ses terrains municipaux conformément aux pratiques d'aménagement paysager durables, lorsque possible	7.2.1 Évaluer la possibilité d'implanter des toits verts dans les nouvelles constructions municipales
		7.2.2 Évaluer la possibilité de modifier le règlement municipal afin d'adapter les exigences en matière de tonte de gazon (hauteur) et favoriser l'implantation d'écopelouses
8. Accès à la nature	8.1 L'accès à la nature de proximité à la population de Saint-Sauveur a été favorisé pour la pratique d'activités récréatives extensives	7.2.3 Lorsque possible, appliquer la gestion différenciée des pelouses dans les parcs municipaux
		8.1.1 Poursuivre l'acquisition de terrains par l'entremise des contributions pour fins de parcs, de terrains de jeu et d'espaces naturels pour créer ou pérenniser des sentiers de proximité
9. Conservation des milieux naturels	9.1 30 % du territoire est protégé légalement ou par d'autres mesures de conservation efficaces	8.1.2 Assurer la présence de sentiers et de passerelles adaptés à la population à mobilité réduite dans certains parcs municipaux
		9.1.1 Mettre en place des statuts légaux de conservation sur les terrains municipaux d'intérêt pour la conservation
		9.1.2 Utiliser les outils à la disposition de la Ville pour acquérir des terrains d'intérêt pour la conservation

4. PLANIFIER

Stratégies	Objectifs	Actions
		9.1.3 Évaluer la possibilité de mettre en place des incitatifs aux dons écologiques pour les propriétaires
	9.2 Les propriétaires de boisés de 4 ha et plus ont été incités à contribuer à la conservation des milieux naturels	9.2.1 Cibler les lots d'intérêt pour la conservation volontaire
		9.2.2 Créer un comité formé de propriétaires de grands boisés
		9.2.3 Réaliser deux campagnes de démarchage auprès des propriétaires de grands boisés d'intérêt pour la conservation
	9.3 Les citoyens ont été informés des outils de conservation volontaire et de leurs avantages	9.3.1 Organiser une formation visant à faire connaître la conservation volontaire et à promouvoir ses avantages auprès des propriétaires fonciers



CONCLUSION

Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur comprend une diversité de milieux naturels, avec une proportion importante de milieux forestiers, ainsi que de nombreux milieux humides et hydriques et éléments d'intérêt écologiques et récréotouristiques. Le plan de conservation, élaboré par Éco-corridors laurentiens, a permis de réaliser une analyse approfondie des enjeux présents sur le territoire ainsi que des principales pressions affectant ces milieux naturels. De plus, ce plan a permis d'identifier un réseau écologique local et de prioriser les milieux naturels à viser pour la protection sur le territoire en fonction de leur valeur écologique et leur vulnérabilité à ces pressions. Suite à l'analyse de ces enjeux, neuf grandes stratégies ont été identifiées, d'où découlent 24 objectifs et 43 actions à mettre en place.

La mise en œuvre du plan de conservation sera assurée par la Ville de Saint-Sauveur, en collaboration avec plusieurs partenaires. Celle-ci est prévue sur un échéancier de 10 ans, soit de 2024 à 2034. Ce plan de conservation a été élaboré avec la méthodologie des *Standards ouverts pour la conservation*, et s'inscrit donc dans un processus itératif.

Ce plan de conservation vise à répondre à l'objectif 2 du *Plan d'action en environnement 2021-2023* élaboré par la Ville de Saint-Sauveur en 2020, qui vise la conservation et la valorisation des milieux naturels. D'autres initiatives sont en cours ou prévues par la Ville, telles que le Plan de foresterie urbaine. De plus, d'autres plans de conservation et de planification territoriale sont en cours ou prévus à l'échelle de la région des Laurentides. L'arrimage de ces différentes initiatives permettrait d'assurer une cohésion dans les efforts de conservation de la Ville ainsi qu'avec les autres acteurs du territoire.

Ce rapport constitue une version exhaustive destinée à l'usage interne de la Ville de Saint-Sauveur, puisqu'il contient certains éléments sensibles. Une version destinée au grand public sera élaborée afin de présenter le résultat de la démarche à la population. De plus, le plan d'action sera présenté et validé auprès des élus municipaux, dont l'engagement est indispensable afin d'assurer le succès de sa mise en œuvre.

Cette démarche exprime la volonté de la Ville de Saint-Sauveur d'être un acteur engagé envers la protection de son patrimoine naturel et contribue à la préservation des milieux naturels du sud du Québec, ainsi qu'à l'atteinte de la cible gouvernementale de protéger 30 % du territoire d'ici 2030.

Références

- Abrinord, Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (2015). Portrait de la zone de gestion intégrée de l'eau d'Abrinord. 260 p. www.abrinord.qc.ca/wp-content/uploads/2015/08/pde_portrait_2013-2018.pdf
- Auricoste, I., Landel, J. F., Simoné, M. (2018). À la reconquête de la nuit – La pollution lumineuse, état des lieux et propositions. Ministère de la Transition écologique et Solidaire.
- Canards Illimités Canada. (2022). Cartographie détaillée des milieux humides (couche géomatique). <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/milieux-humides-du-quebec/resource/011b0892-f592-4ef3-87c3-f9344d26a797>
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). (2019). Carte des occurrences d'espèces en situation précaire. <https://services-mdelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=2d32025cac174712a8261b7d94a45ac2>
- Conservation Measures Partnership (CMP). (2020). *Standards ouverts pour la pratique de la conservation. Version 4.0.* Récupéré sur <http://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/>
- CRE Laurentides. (2013). Caractéristiques des lacs de Saint-Sauveur. 13p. www.ville.saint-sauveur.qc.ca/DATA/TEXTEDOC/Infos-lacs--morpho-et-RSVL-----SS2013.pdf
- Dark Site Finder. (2023). Saint-Sauveur. <https://darksitefinder.com/maps/world.html#4/39.00/-98.00>
- Enviro-Accès. (2009). Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Saint-Sauveur-2009. 82p.
- Enviro-Accès. (2013). Plan d'action visant la réduction des émissions de GES 2012-2017-Ville de Saint-Sauveur. 114p.
- Environnement Canada. (2013). *Quand l'habitat est-il suffisant? Troisième édition.* Récupéré sur Publications du gouvernement du Canada: <https://publications.gc.ca/site/fra/9.685600/publication.html>
- Équiterre. (s.d.). Voiture solo. https://www.equiterre.org/fiche/voiture-solo#Office_de_l_efficacite_energetique_Carburant
- Gagné, S., Larocque, M., Morard, A., Roux, M. 2022. Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines dans la région des Laurentides et de la MRC les Moulins - Rapport synthèse mars 2022, Rapport déposé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Université du Québec à Montréal, Montréal, Canada. 47 p

- Gouvernement du Québec. (2019a). Utilisation du territoire (couche géomatique). <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/utilisation-du-territoire/resource/e416f77c-08c6-484e-b848-b09b37e7b452>
- Gouvernement du Québec. (2019b). Classification écologique du territoire québécois: Zones de végétation et domaines bioclimatiques (Forêt ouverte, document cartographique). https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/?context=_ecologie&zoom=5¢er=-69.69531,54.57766&invisiblelayers=* &visiblelayers=ea5bce41cf896ed4680348eb0eeb001c,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8
- Gouvernement du Québec. (2019c). Écosystèmes forestiers exceptionnels (Forêt ouverte, document cartographique). https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/?context=_STF_AP&zoom=6¢er=-76.79876,48.91816&invisiblelayers=* &visiblelayers=1282dfbd95699b74a8a6218f75178682,b1c014b2019a78ccc4feb072b665d511,65da64c87b2d4af4d2946bbe78baea28,ec4fc5be4445d4952786bd2c9128c17f,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8
- Gouvernement du Québec. (2019d). Habitats fauniques (Forêt ouverte, document cartographique). [https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/?context=_default&zoom=8¢er=-74.19751,46.48575&invisiblelayers=* &visiblelayers=ad4ace7ab10eedbc64ee32e4c48eebd6,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8&wmsUrl=https:%2F%2Fservicesvecto3.mern.gouv.qc.ca%2Fgeoserver%2FSmartFaunePub%2Fows%3F&wmsLayers=\(Habitats_Fauniques:igoz11\)](https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/?context=_default&zoom=8¢er=-74.19751,46.48575&invisiblelayers=* &visiblelayers=ad4ace7ab10eedbc64ee32e4c48eebd6,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8&wmsUrl=https:%2F%2Fservicesvecto3.mern.gouv.qc.ca%2Fgeoserver%2FSmartFaunePub%2Fows%3F&wmsLayers=(Habitats_Fauniques:igoz11))
- Gouvernement du Québec. (2019e). Habitats floristiques (couche géomatique). <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/habitats-floristiques/resource/15d97911-9f08-4b56-8d99-efa3e0580382>
- Gouvernement du Québec. (2023). Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/especes-fauniques-menacees-vulnerables/liste>
- Limoges, B. B. (2013). Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ. *Le Naturaliste Canadien*, 137 (2), 21-27.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCC). (2019). *Utilisation du territoire*. Récupéré sur Données Québec: <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/utilisation-du-territoire>
- Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN). (2019). Tenure des terres (Couche d'information géomatique).
- Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF). (2019a). Courbes de niveau (Couche d'information géomatique).

- Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF). (2019b). Carte écoforestière (Couche d'information géomatique).
- Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF). (2019c). Rivières et eaux de surface (Couche d'information géomatique).
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2018). Cadre écologique de référence du Québec. <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/PublicInformation/index.html?appid=3a1100cb070f4b9e8f60a41ee1677917>
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2022). Lacs participants au réseau de surveillance volontaire (RSVL) - États trophiques. <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/lacs-participants-au-reseau-de-surveillance-volontaire-rsvl/ressource/c898f5bb-9873-4768-8215-43dd7b5b9033>
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2023). Registre des aires protégées du Québec. https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). (2021). *Classification standardisée des pressions affectant la biodiversité : Définitions pour le Centre de données sur la conservation (CDC) du Québec v1.0*. Retrieved from <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/Classification-standardisee-menaces.pdf>
- MRC des Pays-d'en-Haut. (2005). Schéma d'aménagement et de développement. 205p. <https://lespaysdenhaut.com/wp-content/uploads/2019/07/Schema-damenagement-et-de-developpment.pdf>
- MRC des Pays-d'en-Haut. (2012). Terres publiques intramunicipales: Plan d'aménagement intégré. 58p. <https://lespaysdenhaut.com/wp-content/uploads/2016/08/TPI-Plan-damenagement-integre-final-2012.pdf>
- MRC des Pays-d'en-Haut. (2015). Profil socio-économique des Pays-d'en-Haut. 59p. <https://lespaysdenhaut.com/wp-content/uploads/2016/06/Profil-socio-economique-FINAL-2015.pdf>
- MRC des Pays-d'en-Haut. (2017). Politique de protection et d'accès aux sentiers. 20p. <https://lespaysdenhaut.com/wp-content/uploads/2017/09/Politique-sentiers.pdf>
- MRC des Pays-d'en-Haut (2022). Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC des Pays-d'en-Haut 2022-2032 – Fusion administrative des différents chapitres, Sainte-Adèle, 315 pages.
- Réseau de milieux naturels protégés (RMN). (2023). Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec.

<https://rnmnat.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=728c2afa86434cd2b2ff24a40f3c24f7>

J.-Ph. Siblet, 2008 : Impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité. Synthèse bibliographique. Rapport MNHN-SPN / MEEDDAT n°8 : 28 pages.

Sitka Technology Group and Foundations of Success. (2019). *Miradi : Logiciel de gestion adaptative pour les projets de conservation. Version 4.5.0.* Retrieved from <https://www.miradishare.org/ux/>

Statistiques Canada. (2021). Profil du recensement : Recensement de la population de 2021, Saint-Sauveur, Tableau de profil. Tableau de profil, Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 - Saint-Sauveur, Ville (V) [Subdivision de recensement], Québec (statcan.gc.ca)

Ville de Saint-Sauveur. (2008a). Règlement de zonage. Règlement numéro 222-2008. 513p. <https://www.vss.ca/storage/app/media/services-aux-citoyens/informations/reglements-municipaux/urbanisme/zonage/222-2008-Zonage-2022-12-21-au-222-87-2022.pdf>

Ville de Saint-Sauveur. (2008b). Plan d'urbanisme 221-2008. 104p. www.ville.saint-sauveur.qc.ca/DATA/DOCUMENT/110_221_2008__Plan_d_urbanisme__2019_02_06~v~plan-d-urbanisme-221-2008.pdf

Ville de Saint-Sauveur. (2020). Plan d'action en environnement 2021-2023. <https://www.vss.ca/storage/app/media/services-aux-citoyens/informations/environnement/2021-11-10-pae-v21.pdf>

Ville de Saint-Sauveur. (2023a). Terres municipales (Couche d'information géomatique).

Ville de Saint-Sauveur. (2023b). Carte interactive. <https://www.vss.ca/carte-interactive/sentiers-1>

WSP et Institut des territoires (IDT). (2022). Plan d'adaptation aux changements climatiques de quatre MRC de la région des Laurentides : Portrait et revue climatique historique. 31p.

Lexique

Action	Action spécifique ou ensemble de tâches entreprises par le personnel du projet ou les partenaires pour atteindre un ou plusieurs objectifs (CMP, 2020).
Analyse de la situation	Processus qui vous aidera à créer une compréhension commune du contexte de votre projet, dont la description des relations entre l'environnement biologique et les systèmes institutionnels, politiques, économiques et/ou sociaux et les parties prenantes associées qui affectent les cibles de conservation que vous voulez conserver. En fonction de l'échelle du projet et des ressources disponibles, une analyse de la situation peut être une révision formelle en profondeur des données et études existantes de la zone/du problème ou une description moins formelle basée sur les contributions de ceux qui sont familiers avec la zone/problème (CMP, 2020).
Attribut écologique clé	Aspect de la biologie ou de l'écologie d'une cible qui, si présent, définit une cible en bonne santé et qui, si absent ou altéré, mènerait avec le temps à la perte pure et simple de cette cible ou à son extrême dégradation (CMP, 2020). Il existe trois catégories d'AEC : la taille (la superficie d'occurrence, ou l'abondance de l'occurrence d'une cible), la condition (la composition biologique, la structure et les interactions biotiques qui caractérisent la cible ou son habitat) et le contexte géographique (l'environnement où évolue la cible, incluant les processus écologiques).
But	Énoncé formel détaillant l'impact désiré d'un projet, tel que le statut/état futur désiré d'une cible. Un bon but correspond aux critères suivants : lié aux cibles, orienté vers un impact, mesurable, limité dans le temps et spécifique (CMP, 2020).
Chaîne de résultats	Représentation graphique de la théorie du changement d'un projet. Elle inclut les hypothèses centrales et la séquence logique reliant les stratégies du projet à une ou plusieurs cibles. En termes scientifiques, elle expose les relations hypothétiques ou les théories du changement (CMP, 2020).
Cible de bien-être humain	Dans le contexte d'un projet de conservation, les cibles de bien-être humain se concentrent sur les composantes du bien-être humain affectées par le statut des cibles de conservation. Toutes les cibles de bien-être humain choisies d'un site doivent englober et représenter les besoins d'un ensemble plus large de bien-être humain dépendant des cibles de conservation (CMP, 2020).

Cible de conservation	Élément de biodiversité du site du projet, qui peut être une espèce, un habitat ou un système écologique, et sur lequel le projet a choisi de se concentrer. Toutes les cibles choisies d'un site doivent englober et représenter les besoins d'un ensemble plus large de biodiversité présente sur le site (CMP, 2020).
Équipe de projet	Groupe principal spécifique de professionnels qui sont responsables de la conception, de la mise en œuvre et du suivi d'un projet. Ce groupe peut contenir des gestionnaires, des parties prenantes, des chercheurs, du personnel chargé des opérations et d'autres personnes chargées de la mise en œuvre (CMP, 2020).
Évaluation de la viabilité	Une évaluation détaillée du statut de chaque cible de conservation permet de spécifier des attributs écologiques clés (AEC pour chaque cible, de déterminer les indicateurs pour chaque attribut, de préciser l'intervalle acceptable de variation de chaque indicateur et de déterminer enfin le statut actuel de l'attribut par rapport à cet intervalle de variation (CMP, 2020).
Hypothèse	Description explicite de ce que l'équipe pense être la réalité. Séquences logiques liant les stratégies du projet à une ou plusieurs cibles comme présentées dans une théorie du changement. Les hypothèses peuvent aussi inclure l'explication d'une équipe sur comment elle envisage que les variables externes vont influencer la réalisation des résultats (CMP, 2020).
Facteur contribuant	Terme générique pour un élément d'un modèle conceptuel, incluant les pressions directes et indirectes, les opportunités et les parties prenantes associées. Il est souvent judicieux d'utiliser ce terme générique parce que de nombreux facteurs, par exemple le tourisme, peuvent être à la fois une pression et une opportunité. Synonyme de « facteur » (CMP, 2020).
Indicateur	Entité mesurable liée à un besoin précis en information tel que le statut d'une cible/facteur, un changement dans une pression ou un progrès en direction d'un objectif. Un bon indicateur correspond aux critères suivants : mesurable, précis, constant et sensible (détecte les petits changements) (CMP, 2020).
Modèle contextuel	Diagramme visuel d'une analyse de la situation. Un modèle (diagramme) contextuel représente les relations entre les facteurs clés identifiés dans une analyse de la situation dont on suppose qu'ils impactent ou mènent à une ou plusieurs cibles de conservation. Un bon modèle doit lier les cibles de conservation aux pressions, opportunités, parties prenantes et points d'intervention clés. Aussi nommé « modèle conceptuel » (CMP, 2020).

Objectif	Énoncé formel détaillant un résultat désiré d'un projet tel que la réduction d'une pression critique. Un bon objectif correspond aux critères suivants : spécifique, mesurable, atteignable, orienté vers les résultats et limité dans le temps (SMART). Si le projet est bien conceptualisé et conçu, la réalisation des objectifs du projet doit mener à la réalisation des buts du projet et à sa vision (CMP, 2020).
Opportunité	Facteur identifié dans l'analyse de situation d'un projet qui a potentiellement un effet positif sur une ou plusieurs cibles, soit directement soit indirectement. Il s'agit souvent d'un point d'entrée pour les actions de conservation (CMP, 2020).
Partie prenante	Tout individu, groupe ou institution qui possède un intérêt personnel dans les ressources naturelles de la zone du projet ou qui peut les influencer ou qui sera potentiellement affecté par les activités du projet et a quelque chose à gagner ou à perdre si les conditions changent ou restent les mêmes. Les parties prenantes sont toutes les entités qui doivent être prises en compte dans la réalisation des buts du projet et dont la participation et le soutien sont cruciaux pour la réussite du projet (CMP, 2020).
Plan d'action	Description des buts, objectifs et stratégies d'un projet qui permettront de faire diminuer les pressions identifiées et d'utiliser les opportunités (CMP, 2020).
Plan de suivi et d'évaluation	Plan pour faire le suivi de votre projet. Il comprend les besoins en information, les indicateurs, les activités et le calendrier de suivi (CMP, 2020).
Plan opérationnel	Plan qui inclut les actions à mettre en œuvre dans le cadre des stratégies identifiées, l'évaluation de l'efficacité des stratégies, l'estimation des coûts, ainsi que les responsables de la mise en œuvre des actions (CMP, 2020).
Point d'intervention clé	Facteurs prioritaires (pressions, opportunités ou cibles) d'un modèle contextuel au niveau desquels une équipe doit agir (CMP, 2020).
Portée	Centre d'intérêt thématique ou géographique large d'un projet (CMP, 2020).
Pression	Activité humaine qui dégrade directement ou indirectement une ou plusieurs cibles. Elle est typiquement liée à une ou plusieurs parties prenantes (CMP, 2020).
Pression critique	Pression directe qui a été priorisée comme étant parmi les plus importantes à traiter (CMP, 2020).

Pression directe	Il s'agit principalement d'une action humaine qui dégrade immédiatement une ou plusieurs cibles de conservation (ex.: l'exploitation forestière ou la pêche). Une pression directe peut être aussi un phénomène naturel altéré par les activités humaines (ex.: l'augmentation des orages extrêmes à cause du changement climatique). Elle est typiquement rattachée à une ou plusieurs parties prenantes (CMP, 2020).
Pression indirecte	Facteur contribuant identifié dans l'analyse de situation d'un projet et qui est un moteur des pressions directes. Il est souvent un point d'entrée pour les actions de conservation. Il est parfois appelé « cause sous-jacente » ou « facteur » (CMP, 2020).
Protection	Ensemble de moyens visant à maintenir l'état et la dynamique naturels des écosystèmes et à prévenir ou atténuer les menaces à la biodiversité. La protection inclut des mesures d'intensité variable et de tout ordre (Limoges et al., 2013).
Service écosystémique	Services fournis par les écosystèmes, espèces et habitats intacts et en fonctionnement et dont les hommes tirent des bénéfices (CMP, 2020).
Stratégie	Ensemble d'actions qui ont un centre d'intérêt commun et qui travaillent ensemble pour atteindre les buts et objectifs spécifiques grâce au ciblage des points d'intervention clés, à l'intégration des opportunités et à la limitation des contraintes. Une bonne stratégie correspond aux critères suivants : liée, précise, faisable et appropriée (CMP, 2020).
Stress	Aspect perturbé d'une cible de conservation qui résulte directement ou indirectement des activités humaines, par exemple : faible taille de population, débit fluvial réduit, augmentation de la sédimentation, baisse du niveau de la nappe phréatique. Il est généralement équivalent à un attribut écologique clé dégradé (ex : perte d'habitat) (CMP, 2020).
Théorie du changement	Une série d'hypothèses liées de cause à effet expliquant comment une équipe pense que ses actions vont aider à atteindre les résultats intermédiaires et les buts à plus long terme de conservation et de bien-être humain. Une théorie du changement peut s'exprimer sous forme de texte, de diagramme (ex : chaînes de résultats) ou d'autres formes (CMP, 2020).
Utilisation durable	Ensemble des usages d'une ressource biologique ou d'un service écologique ne causant pas ou peu de préjudices à l'environnement ni d'atteinte significative à la biodiversité. L'utilisation durable peut ou non inclure des activités de prélèvement qui respectent la capacité de renouvellement des ressources biologiques (Limoges et al., 2013).
Vision	Description de l'état désiré ou de la condition finale qu'un projet travaille à atteindre. Une vision complète comprend une description de la biodiversité du site ou une carte de la zone du projet de même qu'un résumé de l'énoncé de la vision (CMP, 2020).

Annexe 1 - Système d'évaluation des pressions directes

Portée			
<i>Proportion de la cible pouvant être affectée par la pression en dix ans selon les tendances actuelles</i>			
Très élevé	Élevé	Moyen	Faible
La pression risque d'être généralisée dans la portée, en affectant la cible dans toute ou la plupart (71 % à 100 %) de sa population/occurrence.	La pression risque d'être étendue au sein de la portée, en affectant la cible dans la plupart (31 % à 70 %) de sa population/occurrence.	La pression risque d'être limitée dans la portée, en affectant la cible dans une partie (11 % à 30 %) de sa population/occurrence.	La pression risque d'être très limitée dans la portée, en affectant la cible dans une petite proportion (1 % à 10 %) de sa population/occurrence.
Gravité			
<i>Degré de dégradation causé à la cible par la pression dans les circonstances et les tendances actuelles et à l'intérieur de la portée établie</i>			
Très élevé	Élevé	Moyen	Faible
Au sein de la portée, la pression risque de détruire ou d'éliminer la cible ou de réduire sa population de 71 % à 100 % en dix ans ou trois générations.	Au sein de la portée, la pression risque de dégrader/réduire sérieusement la cible ou de réduire sa population de 31 % à 70 % dans les dix ans ou trois générations.	Au sein de la portée, la pression risque de dégrader/réduire moyennement la cible ou de réduire sa population de 11 % à 30 % en dix ans ou trois générations.	Au sein de la portée, la pression risque seulement de dégrader/réduire légèrement la cible ou de réduire sa population de 1 % à 10 % dans les dix ans ou trois générations.
Irréversibilité			
<i>Degré pour lequel les effets de la pression peuvent être inversés et la cible restaurée</i>			
Très élevé	Élevé	Moyen	Faible
Les effets de la pression ne peuvent pas être inversés et il est très improbable que la cible puisse être restaurée et/ou il faudrait plus de 100 ans pour y arriver (ex. : zone humide transformée en centre commercial).	Les effets de la pression peuvent être techniquement inversés et la cible restaurée, mais c'est pratiquement inaccessible et/ou il faudrait 21 à 100 ans pour y arriver (ex. : zone humide transformée en terre agricole).	Les effets de la pression peuvent être inversés et la cible restaurée avec un engagement raisonnable de ressources et/ou dans les 6 à 20 ans (ex. : creusement de fossés et drainage de zones humides).	Les effets de la pression sont facilement réversibles et la cible peut être facilement restaurée à un prix relativement bas et/ou dans les 0 à 5 ans (ex. : véhicules tout terrain qui s'introduisent illégalement dans une zone humide).

Source (Sitka Technology Group and Foundations of Success, 2019)

Annexe 2 – Rapport méthodologique de l’analyse de connectivité écologique locale

Fichier pdf, cartes et shapefiles

Annexe 3 – Rapport méthodologique de l'analyse multicritères de priorisation des milieux naturels

Fichier pdf, cartes et shapefiles

Annexe 4 – Rapport méthodologique de l'analyse de vulnérabilité

Fichier pdf, cartes et shapefiles

Annexe 5 – Compte-rendus des activités de consultation

Fichiers pdf

Annexe 6 – Évaluation de la viabilité des cibles

Fichier Excel